

REGION BRETAGNE

n ° 19_DIRAM_03

CONSEIL REGIONAL

28 novembre 2019

DELIBERATION

Breizh COP :

Cahier des engagements et orientations des deux premières feuilles de route fixant un cap pour les actions prioritaires du Conseil régional sur le « bien manger pour tous » et sur la stratégie énergétique et climatique.

Le Conseil régional convoqué par son Président le 6 novembre 2019, s'est réuni le jeudi 28 novembre 2019, à Brest, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE (jusqu'à 17h), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (jusqu'à 15h45), Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 17h45), Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD (jusqu'à 17h), Monsieur Richard FERRAN (de 14h à 18h); Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 18h30), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 16h20), Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 17h), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 15h30), Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN (jusqu'à 17h20), Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 16h45), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 16h45), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Eric BERROCHE (pouvoir donné à partir de 17h) ; Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame 19h), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bertrand PLOUVIER puis à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 16h45), Monsieur Gwenegon BUI (Pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 17h45), Madame Laurence DUFFAUD (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD à partir de 17h), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 18h00), Madame Evelyne GAUTIER LE BAIL (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 18h30), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR), Monsieur Philippe HERCOUET (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 16h20), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ à partir de 17h), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC jusqu'à 17h, puis à Madame Gaël LE MEUR), Monsieur Patrick LE DIFFON (pouvoir donné à Madame Anne-Maud GOUJON), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 15h30), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUET jusqu'à 16h20 puis à Madame Gaël LE SAOUT à partir de 16h20), Monsieur Stéphane PERRIN (pouvoir donné à Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT à partir de 17h20), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 16h45), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER à partir de 16h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX à partir de 17h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 18 novembre 2019 ;

Vu l'avis formulé par le Conseil culturel de Bretagne lors de sa réunion du 16 novembre 2019 ;

Vu l'avis des commissions Education, formation et emploi ; Economie agriculture et mer, Europe ; Aménagement du territoire ; Culture et vie associative ; et Développement durable en date du 22 novembre 2019 ; ainsi que l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 25 novembre 2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

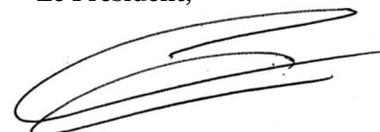
Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Le groupe Rassemblement National s'abstient sur la feuille de route « bien manger pour tous », et vote contre la feuille de route sur la stratégie énergétique et climatique)

- **D'approuver les orientations de la première feuille de route, fixant un cap pour les actions prioritaires du Conseil régional sur le « bien manger pour tous » ;**
- **D'approuver les orientations de la deuxième feuille de route, fixant un cap pour les actions prioritaires du Conseil régional en matière de stratégie énergétique et climatique ;**
- **De prendre acte de la présentation du cahier des engagements de la Breizh COP ;**
- **De prendre acte des orientations générales présentées pour les six engagements prioritaires du Conseil régional.**

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 04/12/2019

Reçu en préfecture le 04/12/2019

Affiché le

ID : 035-233500016-20191128-19_DIRAM_03-DE



Cahier des engagements



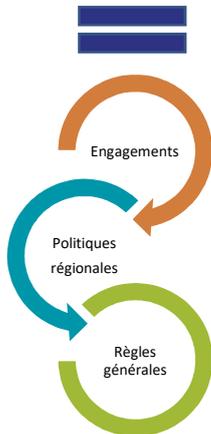
Envoyé en préfecture le 04/12/2019
Reçu en préfecture le 04/12/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20191128-19_DIRAM_03-DE

Crédits photos : Copyright-Jerome-Sevrette

Table des matières

I.	Les engagements des acteurs de la Bretagne	6
A.	Premier bilan quantitatif	6
1.	Le nombre d'engagés par entités :	7
2.	Nombre d'engagements par entités :	7
B.	Premiers enseignements qualitatifs	7
C.	Les perspectives de prolongement de la dynamique régionale.....	8
1.	Animation de la démarche auprès des collectivités.....	8
2.	Animation de la démarche auprès des entreprises	8
3.	Animation de la démarche auprès des associations	9
II.	Les six engagements transversaux du Conseil régional	9
A.	S'engager pour réussir « le Bien manger pour tous »	13
1.	Orienter l'achat public et citoyen, notamment par l'éducation alimentaire.....	15
2.	Soutenir activement les filières qui s'engagent	17
3.	Savoir innover en permanence	19
4.	Produire et transformer les aliments dans des conditions compatibles avec le « Bien Manger »	21
5.	Distribuer par les circuits courts, les circuits locaux et les circuits de distribution responsables.....	24
6.	Travailler sur l'image de la filière et des produits alimentaires	25
B.	S'engager pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique.....	27
1.	La Région, une collectivité responsable	28
2.	Lutte et adaptation au changement climatique.....	30
3.	Vers l'autonomie énergétique de la Bretagne	33
C.	S'engager en faveur de stratégies numériques responsables pour le territoire breton.....	35
1.	Promouvoir un numérique responsable	35
2.	Assurer un développement numérique inclusif.....	36
3.	Accompagner la numérisation de l'économie et la transition numérique des acteurs économiques	37
4.	Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration.....	37
D.	S'engager pour la cohésion des territoires	39
1.	Penser à la bonne échelle le défi des transitions	39
2.	Différencier l'action régionale selon les territoires dans des contrats avec les EPCI.....	40
3.	Aider plus les territoires les plus fragiles.....	40
4.	Encourager et développer la solidarité et la coopération entre territoires.....	41
5.	Renforcer l'action en faveur des centralités	42
6.	Assurer une plus grande proximité et présence de la Région dans les territoires	42
E.	S'engager pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources.....	43
1.	Sensibiliser l'ensemble des acteurs pour favoriser la mobilisation collective	43
2.	Partager les priorités politiques à l'échelle régionale grâce à une gouvernance adaptée ...	44
3.	Mettre en œuvre les transitions sur les territoires	45

F.	S'engager pour des mobilités solidaires et décarbonées.....	47
1.	Répondre au plus près aux besoins de mobilité des bretonnes et des bretons avec le réseau unifié BreizhGo (TER, cars, bateaux)	48
2.	Proposer des services de mobilité sans rupture pour l'utilisateur	49
3.	Développer le réseau ferroviaire breton pour faire face aux enjeux de croissance de mobilité longue distance et de mobilité quotidienne.....	49
4.	Permettre aux territoires d'utiliser la route de façon plus partagée.....	50
5.	Développer les coopérations et les échanges entre les acteurs de la mobilité au service des usagers.....	50
6.	Viser l'exemplarité de la Région Bretagne dans l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050.....	51
G.	Annexe au chantier prioritaire « <i>s'engager pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique</i> » Feuille de route régionale pour l'adaptation de la Bretagne au changement climatique	53
1.	Face au défi climatique, une Région engagée.....	53
2.	Face à des vulnérabilités spécifiques, l'exigence de la résilience	53
3.	Une stratégie d'adaptation en six axes	55
1.	Améliorer la connaissance et le suivi, soutenir la recherche et l'innovation.....	55
2.	Renforcer la gouvernance, la cohésion territoriale et les capacités des acteurs du territoire	55
3.	Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation	55
4.	Adapter les politiques d'aménagement du territoire, de prévention et de gestion des risques pour un territoire résilient	55
5.	Gérer les ressources naturelles dans une perspective de changement climatique et garantir leurs services	55
6.	Accompagner les secteurs économiques dans la transformation et l'adaptation.....	55



La réussite de l'ambition construite et portée par la Breizh COP en faveur d'un développement durable résultera de la conjonction de trois leviers complémentaires :

- Les engagements pris par l'ensemble des acteurs, au regard de leurs compétences et de leurs moyens, sous l'impulsion du Conseil régional au printemps 2019, par des appels lancés auprès des collectivités, des entreprises, des associations et de nos concitoyens. Recensés sur le site dédié de la Breizh Cop ils ont été valorisés dans les « Accords de Bretagne pour le climat et la planète ».
- Les engagements pris par le Conseil régional au regard de sa double responsabilité : celle d'être le chef de file des collectivités en matière d'aménagement du territoire et de préservation environnementale, celle relevant de ses compétences propres dans les domaines des transports, du développement économique, de la formation et de l'éducation notamment.
- La mise en œuvre de règles générales opposables aux documents d'urbanisme et de planification territoriaux. Ces règles résultant d'un long travail de co-construction avec les acteurs territoriaux et tenant compte des attentes exprimées par la société civile et nos concitoyens.

Seule la conjonction de ces trois effets de levier et la mobilisation la plus large possible des acteurs est à même de répondre à l'immensité des enjeux qui sont devant nous. Cette mobilisation doit être générale, depuis les plus grandes institutions jusqu'aux citoyens eux-mêmes. Les engagements doivent ainsi porter aussi bien sur les grandes politiques publiques, sur les modes de production des entreprises que sur les comportements individuels. Ces derniers isolément négligeables dans leurs effets sont en réalité essentiels et déterminants. Essentiels car additionnés les uns aux autres, les comportements les plus anodins peuvent avoir des impacts considérables sur les questions environnementales. Déterminants, aussi, parce que les évolutions comportementales individuelles pilotent via les marchés, l'évolution des produits et services des entreprises.

Dès lors, l'un des enjeux majeurs de la Breizh Cop est-il celui de la mobilisation, résultant elle-même de la sensibilisation aux enjeux, de la prise de conscience partagée des défis à relever et enfin d'une éthique de responsabilité partagée par tous.

C'est à cela qu'ont été dédiées les différentes étapes de la Breizh Cop : partager le diagnostic, partager les orientations, puis les objectifs et enfin accepter ensemble des contraintes, identifier les opportunités et relever ensemble les défis. Cette mobilisation est en partie acquise, elle s'est matérialisée lors de la semaine de juin à Saint Briec, elle se concrétise chaque jour dans les multiples initiatives prises dans les territoires, par les collectivités, les entreprises, les associations et les individus pour apporter de nouvelles réponses et trouver des solutions. Elle se mesure aussi au nombre d'engagements reçus dans le cadre de l'appel à engagement lancé par le Conseil régional.

Mais cette première mobilisation n'est qu'une étape préliminaire qui demande à être confirmée et confortée.

Le présent rapport, qui formalise le « cahier des engagements » de la Bretagne, porte sur les deux premiers leviers que sont les engagements pris par les acteurs régionaux d'une part, les engagements pris par le Conseil régional sur ses propres responsabilités d'autre part. Cette seconde partie est donc la contribution du Conseil régional aux 38 objectifs de la Breizh COP.

Il en tire les premiers enseignements et trace les perspectives à venir de l'accélération de cette logique de la responsabilité.

I. LES ENGAGEMENTS DES ACTEURS DE LA BRETAGNE

A. Premier bilan quantitatif

Comme l'ont souligné le Comité scientifique de la Breizh Cop ou le CESER, ces chiffres sont parfois difficiles à interpréter. Ils témoignent autant d'une dynamique engagée et d'un premier mouvement de mobilisation, que de la nécessité d'approfondissement de l'exercice. De fait, le nombre global des engagements, d'environ 6000, s'il fait masse, reste encore faible au regard des objectifs et des potentialités d'une réelle mobilisation générale. Le nombre d'entreprises engagées au regard du nombre d'établissements en Bretagne, comme la part des communes ayant répondu à l'appel, mais également la quantité d'acteurs engagés dans les autres catégories démontrent évidemment ce qu'il reste à faire pour y parvenir.

Si le message s'est bien diffusé auprès des têtes de réseaux, ayant suscité de leur part intérêt et une réelle implication, on perçoit dans cette première étape les limites de sa diffusion auprès de l'ensemble des acteurs de proximité.

Par ailleurs, les chiffres présentés mélangent une grande diversité de types d'engagements et rendent complexe leur interprétation. Il relève également d'une grande diversité de typologie d'acteurs de la métropole à la commune ou de la grande entreprise à la PME. Elle demande à tout le moins une analyse fine et approfondie.

Pour autant, quelles que soient ces limites, le premier bilan quantitatif qui peut être tiré est positif et conforte l'idée et l'image d'une Bretagne engagée. Cet engagement est d'ailleurs souvent ancien et n'avait pas attendu la Breizh COP. Les acteurs bretons, dans les diverses communautés d'acteurs et en particulier dans le monde des collectivités, des entreprises ou des associations étaient depuis longtemps, pour certains, très engagés et parfois exemplaires. Beaucoup ont su être pionniers dans divers domaines. L'intérêt de la démarche de la Breizh Cop est de valoriser leur investissement précurseur, de le mettre en lumière, de donner envie de s'y mettre aussi, de fournir des exemples et des idées.

Cet effet d'entraînement ne sera néanmoins complet que lorsque les acteurs de proximités, les entreprises et les associations, comme les communes elles-mêmes, au-delà de leurs réseaux fédératifs seront inscrits dans le mouvement.

L'objectif de massification des engagements demeure donc au-delà de cette première phase et pour cela la plateforme d'engagement reste ouverte sur le site de la Breizh COP.

Les appels à engagements ont été lancés entre février et avril 2019, ils ont suscité une grande effervescence dans toute la région et chaque communauté d'acteurs a entrepris le travail de formalisation de ses engagements. Cette effervescence donne l'image réelle d'une Bretagne aujourd'hui collectivement investie dans la démarche, partageant les objectifs de la Breizh COP et les prenant à son compte.

A ce jour, 5858 engagements ont été décomptés.

1. Le nombre d'engagés par entités :

Types d'acteurs	Nombre d'engagés
Collectivités	134
Acteurs économiques	205
Associations	68
Acteurs de la formation	14
TOTAL	421

2. Nombre d'engagements par entités :

Types d'acteurs	Nombre d'engagements
Collectivités	5294 (communes, EPCI, pays...)
Acteurs économiques	361
Associations	176
Acteurs de la formation	27
TOTAL	5858

B. Premiers enseignements qualitatifs.

Les premières analyses confirment plusieurs points.

- Une bonne compréhension par un grand nombre d'acteurs des enjeux et de la logique de l'engagement.
- Un investissement plus fort des têtes de réseaux que des acteurs de « premier niveau » eux-mêmes. On note globalement une forte implication des acteurs fédératifs. C'est ainsi que l'appel à engagement a donné lieu à la réunion, en avril 2019, de la plupart des représentants du monde de l'entreprise qui, ensemble, ont partagé le même diagnostic de l'urgence climatique et la nécessité de se mobiliser pour relever le défi. De la même manière, les représentants des fédérations d'associations, très impliquées dans la Breizh COP, se sont investis pour diffuser au mieux l'appel à engagement.
- Mais parfois des interrogations sur l'intérêt de l'engagement. Les acteurs se sont parfois interrogés sur le « retour sur investissement » à attendre.
- Des interrogations sur le suivi et le « contrôle » de l'engagement, sur sa mesure et sa valorisation. La plupart des engagés souhaitant que la démarche s'inscrive dans la durée et que les engagements pris ne soient pas galvaudés.
- Une forte proportion d'engagements qui sont de la valorisation d'actions déjà conduites et une part minoritaire d'engagements nouveaux et en rupture. Mais cela constitue une base de données d'actions souvent exemplaires et de grande qualité.
- Une répartition assez équilibrée sur le territoire des engagements pris par les diverses catégories d'acteurs.

- Une répartition également assez équilibrée des thématiques retenues, mêmes si on retrouve une sur-représentation de certaines questions selon les communautés d'acteurs, au regard de leurs domaines de compétences.

Des analyses qualitatives plus poussées sont disponibles en annexe : annexe 1 pour les collectivités, annexe 2 pour les entreprises et annexe 3. les associations

C. Les perspectives de prolongement de la dynamique régionale.

Le principe de l'engagement volontaire reste au cœur de la démarche de la Breizh COP. Il est le levier essentiel par lequel la Bretagne réussira les transitions qu'elle doit mettre en œuvre. Ce levier est pleinement complémentaire des accompagnements que peuvent apporter les politiques publiques et au premier chef les politiques régionales, mais aussi des règles générales que portera le SRADDET. Il convient donc de prolonger le mouvement de recueil des engagements et de viser, à l'horizon de l'été 2020, au moins le doublement du nombre de ces engagements et des acteurs engagés, par communautés d'acteurs.

Pour réussir ce pari d'une Bretagne totalement engagée, il convient de :

- ❖ Relancer l'appel à engagement en s'appuyant encore plus sur la dynamique des têtes de réseaux,
- ❖ Valoriser les engagements pris pour donner à voir ce qui se fait de bien et conforter l'image d'une Bretagne en mouvement et volontariste,
- ❖ Développer des logiques de réseaux d'échanges, par thématiques et de manière plus transversale, pour transformer les engagements pris en dynamiques opérationnelles.

Ces trois objectifs seront pilotés de manière différenciée selon les communautés d'acteurs, en particulier pour les collectivités, les entreprises et les associations.

1. Animation de la démarche auprès des collectivités

L'analyse des engagements pris alimentera la préparation des futures contractualisations territoriales. Et la préparation des engagements futurs sera au cœur des discussions pour l'élaboration de ces contrats. Ces dernières auront en effet pour enjeu de soutenir et prolonger les efforts déjà entrepris et de valoriser comme d'accompagner les engagements nouveaux qui pourront émerger.

C'est donc dans ce cadre que sera relancée la dynamique de l'engagement et que seront proposés de les placer au cœur du dialogue stratégique à conduire entre la Région et les territoires. Cela conduira à valoriser les engagements déjà pris et mis en œuvre, mais aussi à encourager les territoires actuellement moins volontaristes à prendre toutes leurs responsabilités au regard des objectifs de la Breizh COP.

A l'appui de cette dynamique, la gouvernance territorialisée que proposera le Conseil régional, à la maille stratégique choisie par les territoires, devra permettre, sur un rythme sans doute annuel, de faire le point et de mettre en exergue les engagements pris, la manière dont les territoires s'investissent sur les grands objectifs de la Breizh COP et participent à relever les défis collectifs. Le suivi des engagements pris et des résultats obtenus, permettra de mesurer leur efficacité et la manière dont ils contribuent à relever les défis régionaux et locaux.

2. Animation de la démarche auprès des entreprises

Il est proposé de relancer la dynamique et de viser le cap du millier d'engagements à court terme en s'appuyant sur une forte mobilisation des têtes de réseaux. BDI sera investi dans cette dynamique en pilotant avec le Conseil régional l'animation de ces logiques de réseaux.

Il s'agira de choisir ensemble quelques thématiques fortes sur lesquelles les entreprises sont, soit très fortement engagées soit au contraire en difficulté, et de les travailler dans des logiques de réseaux. En s'appuyant sur des acteurs fédératifs, des lieux et temps d'information, de sensibilisation et de valorisation des bonnes pratiques seront proposés aux entreprises et acteurs économiques. Cela reposera essentiellement sur le vécu et l'expérience des acteurs économiques eux-mêmes permettant d'ouvrir des pistes de diversification, de développement de nouveaux projets, de décloisonnement interdisciplinaire.

Ces temps de croisement et d'échanges d'informations seront démultipliés sur le territoire régional de manière à aller au plus près des acteurs et de répondre au mieux aux attentes qu'ils peuvent avoir, mais ne savent pas toujours formuler. Les têtes de réseaux, notamment les branches (qui pourront aussi s'engager dans le cadre des contrats d'objectifs négociés avec le Conseil régional) ou les acteurs consulaires, mais également les associations d'entreprises pourront prendre toute leur part à ce mouvement qui, sur le terrain, devra s'articuler avec le service public d'accompagnement des entreprises (SPAÉ) et les développeurs économiques au niveau des EPCI. Les partenaires sociaux devront aussi être associés et la conférence sociale pourra être mobilisée.

3. Animation de la démarche auprès des associations

Il conviendra de relancer le mouvement d'adhésion et de mobilisation, en s'appuyant sur les fédérations qui sont les plus impliquées dans la Breizh COP depuis son lancement. La mobilisation associative devra trouver appui sur la mise en œuvre des propositions résultant de la journée de juin 2019 sur l'alliance entre associations et collectivités. Cela pourra aussi prendre appui sur l'effort qu'entend proposer le Conseil régional en matière d'accompagnement à l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

Au-delà de ces canaux de mobilisation, il conviendra de travailler à des outils de valorisation de la dynamique de l'engagement afin que chaque acteur impliqué bénéficie, au moins, d'un retour sur investissement en termes d'image positive. Les échanges conduits avec les acteurs incitent à la prudence quant à l'hypothèse de créer une démarche de labellisation spécifique à la Breizh COP. De nombreux outils de ce type existent déjà qui pourraient plus fortement intégrer les objectifs de la Breizh COP car, en effet, un nouveau venu pourrait semer la confusion. Par ailleurs ils soulignent la réelle difficulté et la très grande exigence méthodologique liée à ce genre d'outils.

Dans ce contexte, il apparaît sans doute opportun de faire évoluer le contenu du code de la marque Bretagne pour y faire entrer pleinement les principes et valeurs de l'engagement dans les transitions : comment faire en sorte que l'image de la Bretagne soit naturellement et totalement associée au défi relevé des transitions ? Un travail spécifique sera engagé sur ce thème autour de la marque Bretagne et de ses éventuelles déclinaisons.

II. LES SIX ENGAGEMENTS TRANSVERSAUX DU CONSEIL REGIONAL

Les 38 objectifs de la Breizh Cop sont ceux de toute la Bretagne et le Conseil régional seul ne saurait y répondre intégralement. Pour autant, il les fait siens et entend s'y engager au regard de ses responsabilités, de ses compétences et de ses moyens. C'est sur ces engagements que l'action du Conseil régional devra être jugée et évaluée.

Par souci d'efficacité et de clarté il a retenu six chantiers transversaux qui seront ses axes privilégiés d'action dans les mois à venir pour apporter sa pleine contribution aux défis de la Breizh Cop.

Ces six chantiers structureront l'action régionale et permettront un pilotage plus concentré et plus cohérent des politiques publiques.

❖ Des engagements transversaux.

S'ils sont en grande partie thématiques, ces chantiers ont aussi un caractère très transversal. Ils ne reposent pas sur un découpage en fonction des compétences du Conseil régional ou de ses missions budgétaires. Ils retiennent six grands enjeux qui appellent, pour bien y répondre, la mobilisation forte de toutes ses compétences.

Ainsi, s'il n'y a pas de chantiers formation, les actions d'éducation et de formation que met en œuvre le Conseil régional seront systématiquement appelées dans chacune des six feuilles de route proposées, elles en forment même l'un des aspects majeurs. Il en est de même des dispositifs de développement économique ou de l'action en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

❖ *Des engagements qui visent la transformation.*

L'enjeu de ces six engagements est de conforter la lisibilité de l'action, sa cohérence interne et externe, de prioriser l'action en permettant de la concentrer. Il est aussi de conduire la transformation progressive des politiques publiques régionales pour les rendre mieux adaptées aux objectifs de la Breizh Cop et aux données nouvelles du contexte. Les premières inflexions sont d'ores et déjà identifiées, mais l'essentiel reste à faire et à accompagner. La démarche est ambitieuse mais complexe s'agissant de politiques actuelles qui ont toutes leur utilité, leur légitimité, et leur histoire. Elle est encore plus complexe compte tenu des rigidités budgétaires et des obligations contractuelles dans lesquelles nous sommes engagées. Entre « services votés » et « mesures nouvelles », la marge d'évolution est relativement ténue. S'agissant de redéploiement d'actions, il convient de dire, à chaque fois que l'on veut engager une action nouvelle, quelle action ancienne il faudrait arrêter. La transformation appellera donc détermination et persévérance.

❖ *Six engagements pour piloter la mise en œuvre de la Breizh Cop au sein du conseil régional.*

Dès lors les feuilles de route de ces engagements s'inscrivent dans la durée. Elles fixent d'abord des orientations à caractère pluriannuel. Elles identifient aussi les premiers plans d'action opérationnels devant être mis en œuvre au plus tôt. Dans ce cadre, les premières inflexions dans l'action, devront, pour certaines, se traduire dès le budget 2020 du Conseil régional.

Mais pour la plupart, ces plans opérationnels appellent des précisions, des approfondissements, qui se feront dans la durée. Elles seront donc les guides de l'action régionale dans les prochains mois, permettant de suivre ses adaptations, sa mise en œuvre et ses résultats au regard des indicateurs de la Breizh Cop.

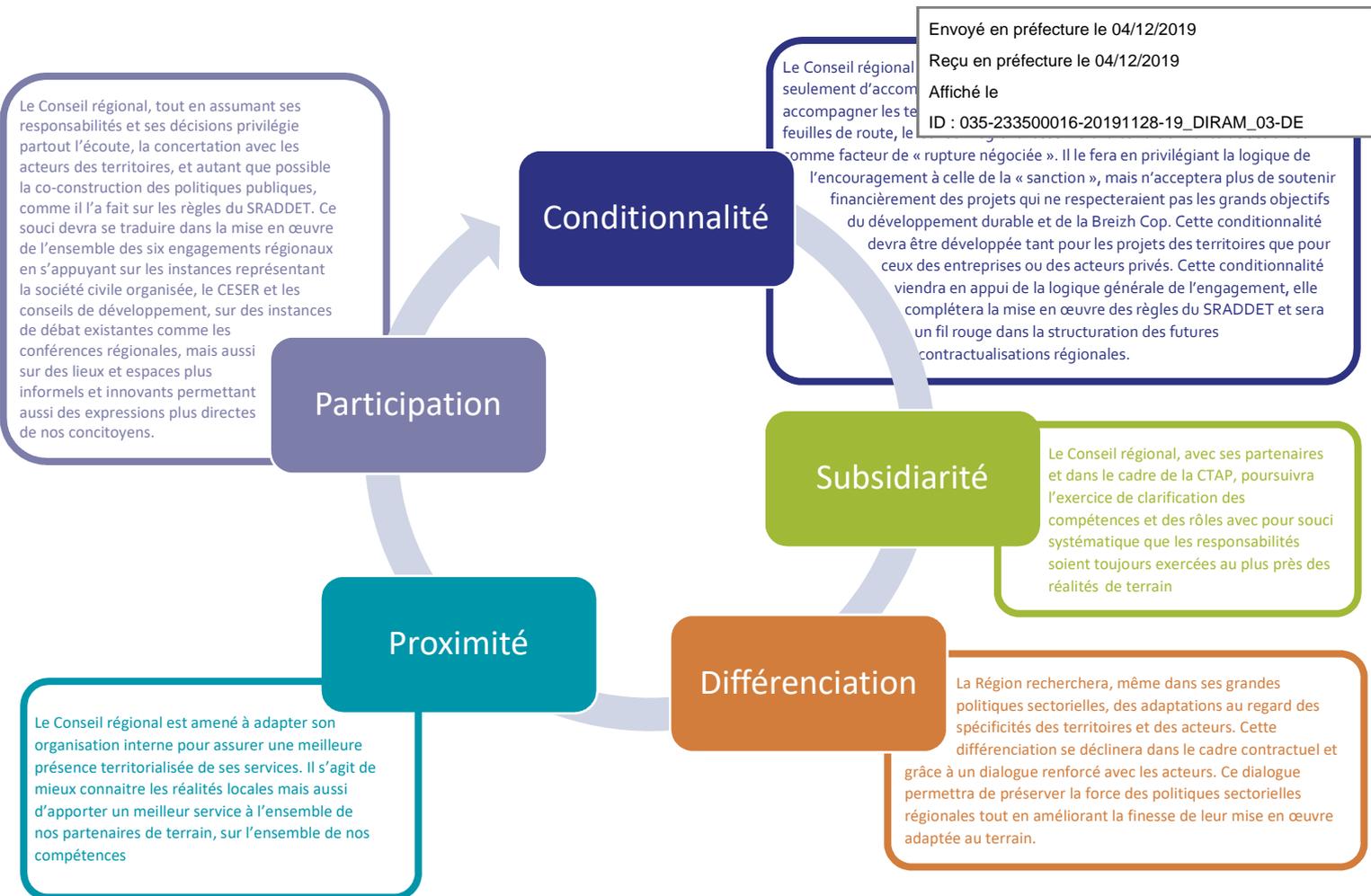
Le suivi de leur mise en œuvre sera par ailleurs retranscrit dans le Rapport d'activité et de développement durable (RADD) annuel du Conseil régional.

❖ *Des engagements qui développent des transversalités entre eux.*

Les six engagements ne recréent pas de nouveaux silos ni de nouvelles structures de mise en œuvre. Ils reposent sur l'organisation telle qu'elle est du Conseil régional et de ses missions budgétaires. Mais en plus, ces engagements doivent contribuer au pilotage systémique des politiques régionales. Par exemple, les enjeux de la numérisation ont des implications majeures sur les questions de mobilité ou d'équilibre des territoires, ils ont aussi des impacts sur les questions climatiques ou de préservation de la biodiversité. On perçoit aussi les évidents liens entre enjeux de mobilité et d'équilibre territorial. Ou ceux qui réunissent les questions de climat et de biodiversité avec les défis du bien manger.

❖ *Des engagements qui portent des principes communs et partagés.*

Tous ces engagements reposent par ailleurs sur quelques principes forts et communs à la mise en œuvre des politiques régionales.



L'enjeu de **rayonnement et d'attractivité** de la Bretagne ne fait pas l'objet d'une feuille de route en tant que telle. Il est néanmoins totalement transversal à toutes les politiques régionales et donc aux six engagements prioritaires. Il s'agit de valoriser les atouts majeurs que représentent l'identité régionale, sa cohésion sociale, sa culture et ses langues. L'objectif de ces engagements et de la Breizh Cop est aussi de renforcer et d'améliorer l'image et le rayonnement de la Bretagne, en montrant une région mobilisée, active, tournée vers l'avenir et engagée » dans les transitions en cours. Cet enjeu d'image doit être présent dans chacune des feuilles de route prioritaires de la Région.

Enfin, la mise en œuvre de ces six engagements vient confirmer le premier d'entre eux qui est pour le Conseil régional celui de poursuivre la dynamique de la Breizh COP. Il répond par cette affirmation à l'interrogation formulée par le CESER dans sa dernière contribution : prolonger le mouvement initié, inscrire la démarche dans la durée, se donner les moyens de l'approfondir et de l'étendre, réussir vraiment la mobilisation collective.



Deux de ces feuilles de route vous sont présentées dès la présente session. Il s'agit de l'engagement pour réussir le bien manger pour tous et de l'engagement pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique.

Les quatre autres sont ici présentées de manière synthétique afin d'en valider les grandes orientations, mais feront l'objet de travaux et réflexions complémentaires pour pouvoir être présentées lors de sessions ultérieures dans le calendrier suivant :

- Dès une prochaine session sera présentée et débattue la feuille de route sur l'engagement pour **des stratégies numériques responsables**,
- Au printemps 2020, dans un calendrier cohérent avec le renouvellement des conseils municipaux et des gouvernances des EPCI, et après des temps de discussion nécessaires avec les acteurs locaux, sera présentée la feuille de route sur l'engagement pour **la cohésion des territoires**,
- Avant l'automne 2020 seront précisées les feuilles de route pour les engagements en matière de **mobilité** d'une part, de **biodiversité et de ressources** d'autre part.

A. S'engager pour réussir « le Bien manger pour tous »

La place et la perception de l'alimentation dans la société évoluent fortement : à l'enjeu initial de la quantité, puis de la sécurité alimentaire, toujours plébiscité, s'ajoutent désormais des attentes sociétales très diverses.

La première d'entre elles, et on peut le constater chaque jour au regard de la forte mobilisation des citoyens sur le changement climatique et la préservation de l'environnement, est le lien très étroit entre ce que nous mangeons et les conditions dans lesquelles cet acte de production alimentaire impacte notre environnement quotidien et immédiat. Les citoyens associent désormais étroitement alimentation, environnement et changement climatique, avec un tropisme très fort sur les questions de santé.

D'autres attentes demeurent très présentes, telles que la sécurité sanitaire des produits, leur qualité nutritionnelle et organoleptique – influant sur la perception gustative –, le bien-être animal ou encore les dimensions sociale et culturelle de l'alimentation. La question de la provenance des produits et des lieux de leur production devient un enjeu important, pour lequel les consommateurs formulent des attentes fortes.

Cette demande, autrefois plutôt portée par les populations aisées, trouve désormais également écho au sein des populations les moins favorisées. Les citoyens s'engagent peu à peu dans une révolution de leurs modes d'alimentation, en particulier les plus jeunes d'entre eux. Les scandales sanitaires et alimentaires ne font qu'accentuer ce mouvement vers une approche plus « sécurisée » des alimentations. Bien heureusement, force est de constater que la transformation de l'agroalimentaire est déjà en cours.

La Bretagne, aujourd'hui, c'est

- Plus de 26 700 exploitations agricoles, dont 2 852 producteurs sous AOP/AOC/IGP/Label rouge - représentant 8 millions de volailles sous Label Rouge ou IGP et 490 000 porcs label rouge – et 2 700 producteurs en agriculture biologique, soit plus de 67 000 actifs dans l'agriculture,
- Une activité agroalimentaire de près de 20 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires pour plus de 20 millions de consommateurs,
- 6% des surfaces nationales céréalières en bio, 15% des truies bio françaises, 23% du lait bio, 18% des surfaces nationales en légumes bio représentant 107 000 ha engagés en bio,
- 471 millions d'euros d'aides de la PAC, et 5000 engagements en Mesures Agri-Environnementales orientées vers l'agroécologie,
- Une diminution de la surface agricole de 32 000 ha depuis 2006 (-2%),
- 38 chefs bretons étoilés au Michelin,
- De nombreuses marques reconnues (Sill, Petit Malo, Sojasun, glaces Moustache, Le Duff, Cité Marine, Guyader, Hénaff, Paysan Breton, ...) et des engagements collectifs (Produit en Bretagne, Terres et Mers de Bretagne, ...)
- Des forces mobilisables en termes de formation et de recherche (un appareil de formation de l'enseignement agricole présent sur l'ensemble du territoire régional avec 16 000 élèves et 2 200 apprentis) qui constituent des atouts majeurs pour répondre au défi de l'adaptation des compétences,
- Des outils régionaux structurés : Act Food, CEA Tech, ...

Au regard de ce qu'elle représente par son potentiel agricole et agroalimentaire, la Bretagne se doit de répondre aux attentes et exigences légitimes des consommateurs, qui veulent aujourd'hui bien plus que la sécurité alimentaire ; ils sont aussi en demande d'authenticité, de vérité, d'éthique, voire d'imaginaire...

La qualité de l'environnement, la préservation des ressources et le changement climatique deviennent des repères incontournables pour les citoyens. Et cela n'est plus à démontrer, l'impact des activités agricoles sur les émissions de gaz à effet de serre, et donc sur le changement climatique, mais aussi sur les ressources naturelles est majeur.

Les filières de production agricoles et agroalimentaires ont une responsabilité importante en la matière ; c'est bien l'acte de consommation alimentaire qui détermine aujourd'hui la trajectoire possible de ces filières. Les acteurs économiques le savent bien, cette demande citoyenne s'accroît et ils s'engagent dans des évolutions importantes de leurs systèmes. Est-ce aujourd'hui suffisant pour répondre aux nécessaires dynamiques de transition agroécologique et alimentaire sur lesquelles la pression s'accroît ?

Algues vertes et flux de nitrates, impact des pesticides sur la santé et les milieux naturels, difficultés sanitaires dans certaines filières ... autant de sujets du quotidien qui réinterrogent régulièrement les citoyens sur les filières de production qu'ils attendent pour s'assurer qu'on leur propose de « bien manger ».

De la même manière, les consommateurs s'interrogent à raison sur l'impact social et environnemental des produits alimentaires issus d'exploitations lointaines. Par exemple, la question de l'empreinte carbone devient un point de vigilance supplémentaire, considérant que le carbone n'a pas de frontière lorsqu'il s'accumule dans l'atmosphère.

Les demandes des consommateurs évoluent d'ores et déjà, et vont encore évoluer. La grande distribution et les grandes marques vont peu à peu exclure de leurs rayons et de leurs gammes de produits ceux qui ne progressent pas.

Parallèlement, les solutions que peut proposer l'agriculture sont considérables : les aménités environnementales que cela peut engendrer sont réelles, si la transition est bien faite, – captation carbone, substitution des énergies fossiles, raccourcissement des circuits de production, intégration de systèmes vertueux pour la préservation des ressources, ... ; l'évolution de ces systèmes agricoles en faveur de la préservation des ressources et la lutte et l'adaptation aux effets du changement climatique ne peut se concevoir sans un lien très étroit avec le « bien manger ». Le citoyen associe le produit et les conditions de sa production.

Bien manger pour tous, c'est la réponse bretonne à cette demande sociétale.

Pour cela, la Bretagne propose des solutions et prend des engagements :

- Accompagner la transformation des systèmes agricoles et agroalimentaires,
- Promouvoir le bio produit localement, les produits de qualité et de proximité dans la restauration collective, et notamment les cantines,
- Développer l'innovation alimentaire,
- Développer, par la formation et la sensibilisation auprès de tous les publics, la culture alimentaire à toutes les échelles : le consommateur actuel, les recettes qu'on lui propose, les chefs de cuisine et les équipes qui les préparent, les jeunes qui deviendront les consommateurs de demain, ...

La Bretagne doit porter un projet de transformation ambitieux, générateur de revenus, vecteur de fierté pour les agriculteurs et les salariés du secteur, qui offre aussi une image positive et attractive du territoire. Et à l'instar des préoccupations des citoyens sur le changement climatique et leurs habitudes énergétiques, la Bretagne, dans ce mouvement, ne doit laisser personne au bord de la route, et surtout pas ceux qui n'ont pas les moyens de faire ces choix.

Il s'agit d'accompagner toutes les alimentations – et notamment les productions dites en « volume » dans les industries de la transformation - car rien ne serait pire que de créer une sorte de fracture alimentaire ; le bien manger, tout le monde y a droit.

Certes, le contexte réglementaire a fortement évolué, avec la loi Egalim notamment. Il crée désormais des obligations collectives. Le contexte économique est sans cesse bouleversé, avec la concentration croissante de la grande distribution et l'apparition des nouveaux acteurs du domaine, sur les réseaux de distribution, l'explosion et l'atomisation de la livraison, les food truck, les acteurs du numérique qui s'engagent dans le domaine et sur le croisement des filières, ...

La demande des consommateurs passe d'une politique d'alimentation à une politique d'exigence alimentaire ; parce que manger devient un acte politique, un vote quotidien, il représente le choix du monde dans lequel ils veulent vivre. Si l'on n'y répond pas, c'est la frustration pour les consommateurs de ne pouvoir choisir ce monde, ils zappent l'existant et font disparaître les circuits standards du marché.

La mission de la Bretagne est de permettre aux consommateurs d'avoir accès à une alimentation qui donne du plaisir, propose du goût, favorise la santé, apporte de la convivialité, de la qualité, de la sécurité alimentaire, de la vérité plus que de la traçabilité, des valeurs par l'alimentation, de la proximité, de l'écologie. Pour cette raison, la question de l'étiquetage des produits est fondamentale, pour avoir accès à toutes les informations du produit, notamment son origine.

Bien manger, c'est autant nourrir l'esprit que le corps. 67% des français attendent des agriculteurs une alimentation plus saine, 80% des consommateurs font attention au bien-être animal, 90% veulent plus de transparence.

C'est aussi offrir une alimentation qui propose une histoire, l'histoire agricole de la Bretagne, l'identité de la Bretagne, qui propose de l'authenticité, des valeurs. C'est participer à la construction d'une souveraineté alimentaire qui s'appuie sur les territoires, et donc maîtriser l'artificialisation des sols. Le bien manger, c'est physiologique (qualité, goût, sécurité, équilibre alimentaire...), c'est bien servir son corps mais c'est aussi bien servir son esprit, être en phase avec ses convictions (proximité, bio, territoire, histoire...).

Le projet « bien manger pour tous » qui est présenté vise à faire de la Bretagne la région leader du bien-manger en Europe.

1. Orienter l'achat public et citoyen, notamment par l'éducation alimentaire

Pour permettre le développement et le renforcement des filières de production agricoles, des produits de la mer et des filières agroalimentaires engagées dans des dynamiques de « bien manger », le signal donné par l'achat public et l'acte d'achat quotidien des citoyens est majeur. Orienter l'achat public et citoyen, notamment par des actions d'éducation alimentaire renforcées, constituera une priorité d'action. Parallèlement, des filières de production sont d'ores et déjà engagées dans ces dynamiques de meilleure adéquation entre l'offre et la demande et l'appui régional à la valorisation de ces démarches est essentiel.

Sur les aspects d'**éducation aux principes d'une alimentation saine et savoureuse et respectueuse de l'environnement**, les thématiques sur lesquelles prendre appui sont constituées des questions de santé, de diversité alimentaire, de qualité gustative pour un goût retrouvé, de qualité organoleptique des produits et de la notion de « savoir préparer » ces produits, pour retrouver l'envie de cuisiner. Il s'agit de permettre une réappropriation citoyenne de l'alimentation en général, qu'elle soit au foyer ou hors foyer. Les questions de traçabilité et qualité sanitaires sont a priori plus implicites, et doivent être considérées comme acquises. Il convient de conserver une vigilance particulière sur ce point au regard des impacts possibles sur la population. Elles entrent sans doute moins dans les critères susceptibles de faire évoluer les modes d'alimentation. Il s'agira de faire en sorte que ces actions d'information et d'éducation alimentaire puissent, le cas échéant, prendre place au cœur d'une action plus globale d'information, de sensibilisation et d'éducation aux transitions et au développement durable, de manière à ne pas aborder le sujet sans que l'approche fasse système, avec l'environnement notamment. L'idée de prendre appui sur les projets d'Alliance entre les collectivités et les associations, qui œuvrent déjà dans le domaine, sera privilégiée.

Sur cet aspect, la Région réaffirme sa volonté régionale d'agir dans les lycées ; pour que la priorité soit donnée à l'axe « collectivité responsable » ; une action forte auprès des lycées bretons est incontournable, en ce qu'elle s'adresse aux lycéens, futurs adultes consommateurs, mais également à tous les agents du lycée, et l'équipe enseignante, en s'appuyant sur une approche systémique également :

- La sensibilisation des lycéens,
- La mobilisation des équipes de travail, et notamment des agents de « restauration »,
- Une approche pédagogique transversale à impulser dans l'établissement.

Au-delà des seuls lycéens, la question de la capacité à intégrer ces principes dans les parcours des jeunes en général est également particulièrement importante. Une action étroite et opérationnelle avec les Autorités académiques, mobilisant l'ensemble des réseaux, quelles que soient les structures d'enseignement – lycées, collèges, écoles - doit être envisagée.

Dans tous les cas, la question du « bien-manger pour les jeunes » doit pouvoir viser à moyen terme 100% des jeunes bretons formés à l'équilibre et au plaisir alimentaires, aux recettes, par la cantine, sur des formations à l'équilibre alimentaire, au sein des lycées, comme à l'université...

L'entrée par les thèmes du « 0 déchet » et du « 0 gaspillage », particulièrement symboliques et plus faciles à vulgariser, sera privilégiée. A l'instar de ce que prévoit la Charte Qualité, de nombreuses initiatives sur le gaspillage alimentaire ont déjà été initiées et ont fait leurs preuves ; elle permettra de remonter la chaîne de la qualité des produits, de l'art culinaire et de la problématique des achats de produits de qualité.

Toute initiative de « valorisation » des agents de restauration qui s'engagent dans ces dynamiques doit être portée, y compris en leur permettant de libérer le temps nécessaire pour se former à ces questions puis pour mettre en place ces projets au sein des établissements.

Pour amplifier les actions de sensibilisation et d'éducation alimentaires, la Région doit pouvoir s'appuyer sur ses propres techniciens d'intervention en restauration, mais plus largement sur des acteurs et associations de référence dans ce domaine, en travaillant les messages à leurs côtés ; les principes de l'Alliance portés par la démarche Breizh Cop entre les associations et les collectivités peut trouver ici une traduction très opérationnelle.

Elle s'appuiera également sur le Conseil Régional des Jeunes qui peut être un réseau d'ambassadeurs sur le sujet. Enfin, en interne, la reconnaissance de « référents » du bien manger devrait permettre de faire progresser la démarche.

Pour ce qui concerne le **volet opérationnel** de cet axe, la démarche Breizh Alim' est la démarche de référence, d'autant qu'elle commence désormais à être bien intégrée dans ses principes par les acteurs. Elle doit désormais amplifier cette dimension opérationnelle. La priorité sera donnée à l'atteinte des objectifs de Breizh Alim dans nos propres circuits d'approvisionnement. Il s'agit désormais de changer d'échelle et de reconnecter cette démarche aux territoires. L'idée est de retrouver une logique de systèmes alimentaires territorialisés. A cet effet, l'échelon des départements est essentiel pour partager avec la Région cette ambition, notamment au regard du partage des groupements de commandes. Celui des EPCI également, qu'ils se positionnent ou non sur des Projets Alimentaires territoriaux (PAT). Il ne s'agit pas de réinventer de nouvelles initiatives, mais bien de s'appuyer sur les engagements actuels des acteurs et de les accompagner dans leur déploiement.

Le pilotage de l'achat de denrées alimentaires par la donnée est essentiel, notamment en appui sur une stratégie partagée par tous les acteurs pour aller vers un pilotage régional fondé sur des référentiels communs.

Breizh Alim peut être le volet opérationnel pour déployer les principes du Bien Manger en matière d'acte d'achat public ; il peut être également partagé avec les acteurs privés en veillant à :

- Réaffirmer ses principes et simplifier sa mise en œuvre
 - o Rapprocher l'offre et la demande
 - o Innover sur l'ingénierie contractuelle
 - o Piloter l'achat des denrées par la donnée
 - o Impulser des dynamiques de structuration de filières
- Diffuser ses principes d'action avec
 - o D'autres dynamiques d'achat public, administration, hôpitaux, écoles, EPHAD, ... sur des principes communs, et en appui, partout où c'est possible sur des groupements d'achats,
 - o Les processus d'achat privé, notamment en restauration inter-entreprises, en mobilisant les grands employeurs bretons (grandes entreprises) et leurs fournisseurs de services pour les inciter à éco-conditionner leurs achats dans l'esprit du Bien Manger.
 - o Les actes d'achat citoyen, en simplifiant très nettement les messages pour qu'ils soient appropriés par les citoyens,

A ce stade, la démarche Breizh Alim' se concentre sur l'atteinte des objectifs fixés pour le bio et les autres produits portant des aménités environnementales et ceux fixés dans le schéma des achats économiquement responsables pour les filières concernées. La loi Alimentation a renforcé cette dynamique. C'est notre priorité. Une évolution est donc possible, avec des conséquences sans doute importantes (prix du repas, impact sur la proximité, capacité d'organisation des filières). La Région poursuit son accompagnement au plus près des groupements de commandes, et il est important de pérenniser le travail également avec les représentants des filières au niveau territorial. Sur les produits de la mer, le travail sur l'inter-relation cuisiniers – mareyeurs sera poursuivi et amplifié.

La Charte de la restauration collective, imaginée en lien avec le Plan d'amélioration des conditions de travail, est aujourd'hui un référentiel qualité pour les agents de la collectivité. Tout comme le schéma des achats économiquement responsables, qui est le référentiel d'achat de la collectivité, elle doit permettre faire évoluer les conditions d'achat dans nos lycées mais doit pouvoir véritablement se fondre dans Breizh Alim.



Mise en œuvre opérationnelle

- Dans les lycées bretons, proposer la mise en place d'un système intégré d'éducation à l'alimentation
 - > Politique d'achat → Équipe de cuisine → Équipe administrative et pédagogique → Produit alimentaire- → Cuisinier → Elèves
 - > Faciliter le départ en formation des cuisiniers et des équipes de cuisine
 - > Conduite des actions de valorisation des formations aux métiers de cuisine et aux fonctions associées
 - > Nommer des « référents » sur le bien manger
- Concevoir un programme spécifique de sensibilisation et d'éducation alimentaire (lien au chantier Breizh Cop sur les ressources et la biodiversité)
 - > auprès des lycéens dès 2020 dans les lycées bretons
 - > campagne de sensibilisation auprès des citoyens

- Conduire une analyse plus poussée du contenu qualitatif des programmes alimentaires territoriaux (PAT) actuels : en connaître précisément les objectifs, les indicateurs, les productions visées, ... pour mettre en synergie les dynamiques de PAT et leur possible coordination au niveau régional (et au niveau local, par exemple en lien avec les projets de territoire, les PCAET...), en précisant le rôle de la Région dans la construction d'outils mobilisables par et pour les territoires
- Diffuser les livrables de la démarche Breizh Alim et coordonner ses principes avec l'ensemble des acteurs publics et/ou privés, partout dans les territoires, et en appui sur le schéma des achats économiquement responsables
 - > acteurs publics : administrations, hôpitaux, écoles, collèges, ...
 - > acteurs privés : restauration inter-entreprises, restauration hors foyer (RHF) en général, grands groupes, ...
- Généraliser la saisie des données d'approvisionnement et la réalisation de tableaux de suivi et de pilotage dans les lycées.
- S'appuyer sur le Programme National pour l'Alimentation (PNA) et se l'approprier au niveau régional, à travers le Contrat d'action publique notamment pour déployer les dynamiques opérationnelles
 - > Adapter la gouvernance régionale sur le sujet en proposant de modifier la composition et les attributions du Comité régional de l'Alimentation (Comité Régional de l'Alimentation), principal outil de gouvernance du PNA en régions
 - > pilotage des orientations régionales
 - > transfert et partage d'expériences entre partenaires
 - > élaboration de critères et rédactions d'AAP dédiés
 - > Appel à projets national et ses déclinaisons possibles en Bretagne (contribution aux inflexions de l'AAP national)
 - > Évolution des critères de l'Appel à projets régional existant
- S'appuyer sur les principes d'une Alliance entre les associations et les collectivités pour déployer des actions de sensibilisation, formation, éducation
- Accompagner des actions innovantes de valorisation
 - > Autour d'un challenge des lycées bretons
 - > A partir d'un recueil des « meilleures recettes » des cuisiniers des lycées bretons
 - > En travaillant à une meilleure appropriation de l'information nutritionnelle, à l'instar de la démarche Nutri-score



Partenaires externes

- Administrations de l'Etat, Départements, Communes
- Rectorat, DRAAF, DIRM
- Acteurs des PAT (Départements/Pays/EPCI)
- Membres du Comité de pilotage Breizh Alim
- Produit en Bretagne, CRAB, FRAB, FRCIVAM (systèmes alimentaires territoriaux) et acteurs économiques dans les territoires (ex association des mareyeurs, ...)
- URCPPIE, UNI-CITES et acteurs de la sensibilisation environnementale (associatifs et autres)

2. Soutenir activement les filières qui s'engagent

De nombreux acteurs des filières agricoles et agroalimentaires, ainsi que des produits de la mer ont d'ores et déjà amorcé un important mouvement vers des modes de production compatibles avec la demande légitime des citoyens. Cette attente citoyenne cible des activités plus en phase avec la préservation des ressources et de la biodiversité, les enjeux de santé et de bien-être au quotidien. Avant d'initier de nouvelles actions et de nouveaux projets, il convient de valoriser toute initiative, orientation ou projet qui auraient pu être pris en ce sens, en accompagnant les acteurs de ces filières pour mettre en avant leurs propositions et orientations, et les aider à les structurer. Ces actions peuvent être locales, départementales ou régionales.

Les principales filières de production identifient aujourd'hui des segments de production sur la base desquels ils adossent leur souhait de faire évoluer progressivement les systèmes : la saisonnalité des productions, l'intégration des techniques de lutte biologique intégrée, la substitution du recours aux énergies fossiles, moins de chimie et plus d'agronomie, la promotion de techniques de bien-être animal et humain relativement aux conditions de production, les techniques d'agriculture de précision, les labellisations d'activités de pêches durables, la promotion de produits de la mer « bio »... sont des initiatives prises par les filières elles-mêmes qu'il convient de valoriser, déployer et accompagner.

Avec l'objectif de promouvoir les modes de production compatibles avec ces orientations, les actions de pêche durable, ainsi que tout process favorisant la préservation des espèces et des milieux, seront valorisés ; la Région renforcera son accompagnement, par des actions de valorisation spécifiques, notamment à l'occasion des événements dédiés, de toute initiative de communication sur l'image positive de ces filières, celles des métiers et formations qui les renforcent.

La qualité des produits agricoles délivrés par les filières de production doit pouvoir se mesurer par des questions

- De santé, en lien avec les réflexions et actions entreprises sur le « zéro pesticides de synthèse » (en référence à la réflexion engagée autour de leur diminution et d'une possible charte régionale qui pourrait en découler), zéro OGM, le bio
- De qualité du bien-manger, avec la multiplication des IGP, AOP, poissons certifiés...
- De recettes du bien-manger, avec invention des recettes, mobilisation des chefs, notamment étoilés...

Il s'agit bien d'accompagner la mutation de ces filières, et d'en reconnaître les dynamiques pertinentes, en affirmant quelques principes d'éco et de socio-conditions clés sur la base desquels la Région décidera d'accompagner les initiatives qu'elle juge utiles. Il ne s'agit pas de provoquer de sentiment de « rupture » dans l'accompagnement mais bien de déterminer avec les filières elles-mêmes les points de passage indispensables de ces mutations.

Dans cette évolution globale, elles doivent pour autant rester compétitives. Une filière exemplaire qui ne trouve plus de débouchés de marchés est vouée à l'échec. La question de l'empreinte carbone par exemple, dans la mesure où elle ne s'exonère pas d'aborder également les questions d'impacts sur les milieux, est sans doute un moyen de repositionner les filières entre elles et d'objectiver les débats.

En lien avec le « bien manger » et, plus globalement, l'ensemble des mutations en œuvre, l'adaptation des compétences devient centrale pour l'avenir de nos filières. Pour la Région, les principaux instruments de dialogue en la matière avec les acteurs des filières – maritime, agricole, alimentaire, tourisme, ... - sont les **Contrats d'Objectifs** : ils constituent un cadre de concertation quadripartite permettant de partager des enjeux en matière d'emploi et de compétences et d'y apporter des réponses globales et coordonnées impliquant les branches professionnelles et les pouvoirs publics dans le cadre d'engagements réciproques. Cette nouvelle génération de Contrats d'objectifs « Emploi – Compétences – Formation – Orientation » permet ainsi de travailler à la fois sur l'information sur les métiers, participant aux processus d'orientation et d'évolution professionnelle, sur l'adaptation de l'offre de formation et des référentiels ainsi qu'en faveur du développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les entreprises.

La Région abordera cette question prioritairement sous l'angle de sa compétence sur les lycées, en particulier dans les domaines des formations agricoles, agroalimentaires, alimentaires et maritimes.



Mise en œuvre opérationnelle

→ S'appuyer sur le réseau « Produit en Bretagne » et sa capacité à « monter en gamme » en termes de segmentation et de certification en appui sur le Bien Manger ; poursuivre avec eux la réflexion sur une plus forte convergence entre leur labellisation et les orientations de la Breizh Cop.

→ En partant du principe que la restructuration de certaines filières est en cours, travailler sur des modes de valorisation de ces dynamiques de restructuration sur des filières porteuses d'images plus positives (productions porcine et avicole, filière œuf, fraises et tomates sous serres, activités de pêche durable, ormeaux, algues, ...) selon des critères à définir

- > travailler sur le concept de généralisation des logiques artisanales dans l'idée de porter le « bien manger pour tous » ;
- > insister sur quelques sujets porteurs tels que la substitution des énergies fossiles, le respect de la saisonnalité des productions
- > investir les sujets de la qualité des produits, de la traçabilité des productions, des impacts sur la santé, du rattachement des projets aux territoires, ... pour véhiculer des messages positifs et rassurants
- > organiser des visites de sites de type « usines du futur »

- S'appuyer sur les **Contrats d'Objectifs régionaux « Emploi – Compétences - Formation – Orientation »** dans les secteurs de la pêche, cultures marines et aquaculture, de l'agriculture et de l'alimentaire pour organiser un travail approfondi
- > sur les besoins en compétences, les métiers et les formations du « bien manger », avec l'objectif soit de diversifier soit de spécialiser et/ou recentrer l'offre de formation en fonction des enjeux ; orienter les référentiels de formation vers cette perspective, avec un lien particulier à l'image des métiers auxquels elles destinent les jeunes ;
 - > pour porter un regard particulier sur l'image des formations et des métiers ; une réflexion spécifique est notamment à conduire sur l'attractivité des métiers de la mer auprès du jeune public, en lien avec le Rectorat ;
 - > sur les conditions de renouvellement des générations et de l'adéquation des métiers agricoles et agroalimentaires aux attentes sociétales en termes de rythmes de vie (équilibres des temps de vie)
- > S'orienter vers un Label de type « Campus du Bien manger » pour toute structure de formation engagée dans ces dynamiques (en lien avec le réseau des lycées agricoles bretons et les CFA).
- Conduire des actions de valorisation spécifiques
- > à l'occasion d'événements récurrents,
 - > par la création d'un événement dédié de type « Challenge des recettes des lycées bretons »,
 - > en appui sur la campagne « Passez à l'Ouest »,
 - > pour promouvoir les « races bretonnes à faibles effectifs », au regard de la typicité des produits et des conditions de production sur lesquelles ils s'appuient
 - > en organisant des visites de fermes ou unités de transformation avec des influenceurs, en lien avec Breizh Agri Food,
 - > en participant à des événements comme le Printemps des Marchés.



Partenaires externes

- CRAB, FRAB, FRCIVAM
- CRPEM, CRC, Union du mareyage
- ABEA, COOP de France et coopératives
- Autorités académiques : Education nationale – Rectorat, enseignement agricole – DRAAF et enseignement maritime - DIRM
- CPREFP Agriculture, CPREFP alimentaire
- INRA
- ACT FOOD Bretagne, SPACE, ...

3. Savoir innover en permanence

L'engagement des filières de production vers le « bien manger » n'est pas un simple retour vers des modes de consommation de produits alimentaires « produits à la ferme » et non transformés, c'est également un enjeu d'innovations considérable pour que le « bien consommer » s'accompagne également d'une notion de plaisir à découvrir des goûts et des saveurs, faire connaître les innovations technologiques qui mettent en valeur la qualité gustative et organoleptique des produits et les savoir-faire alimentaires dont la spécificité et les particularismes régionaux évoluent avec le temps. L'innovation doit être appréhendée sous toutes ses formes, innovation produit, innovation process, innovation marketing, innovation commerciale, ...

Cela recouvre :

- des démarches innovantes d'usages, de la culinarité pour réinventer sans cesse les goûts, saveurs etc. ou en matière de commercialisation souvent utiles au « bien consommer » (en appui sur les plateformes numériques notamment)
- le « bien produire » avec la prise en compte des enjeux de ferme et d'usine agroalimentaire du futur, compétitives et respectueuses du vivant comme des salariés,
- la prise en compte des enjeux de nutrition-santé végétale, animale et humaine.

A ce titre, sur le secteur agricole, la nutrition végétale et les objectifs zéro phyto de synthèse doivent trouver des traductions opérationnelles, tout comme la nutrition animale, en réorganisant le lien entre végétal et animal, l'autonomie protéique, la démarche 0 antibiotique, sans OGM etc. Sans être déconnectée de la nutrition animale et végétale, la nutrition-santé humaine doit aussi intégrer des besoins spécifiques de différents publics - nourrissons, enfants, seniors, personnes atteintes de pathologies, ...- et apporter des réponses adaptées en termes de solutions alimentaires.

Sur les produits de la mer, la normalisation du tri, la conservation et les process de découpe sont des sujets à fort enjeu en matière d'innovation « produit ».

La Région entend amplifier son action sur l'innovation alimentaire dans tous les domaines. Il est essentiel de porter plus fortement l'ensemble de ces dynamiques d'innovation, en appui sur les Pôles de compétitivité, les centres d'innovation et centres culinaires qui associent ces enjeux à la création de valeur pour une filière alimentaire qui doit aujourd'hui se démarquer, pour coller à la demande croissante de sécurité alimentaire, d'authenticité, de proximité, de diversité et de typicité, et de respect des rythmes saisonniers.

La **stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3)** qui vise d'ores et déjà dans ses axes prioritaires « une chaîne alimentaire durable » va être restructurée dès la fin d'année pour accroître encore la concentration des soutiens régionaux à ces enjeux et prendre appui sur les fonds européens qui permettront sa mise en œuvre. Une orientation du type « innover pour bien manger » sera proposée ; elle constituera la « ligne éditoriale » de la Région pour toute action d'innovation alimentaire en lien avec le bien manger.

Une très forte mobilisation des sciences humaines et sociales dans le cadre du volet recherche de la S3 doit permettre d'aborder pleinement les thématiques des comportements alimentaires et des modes de consommation.

Par ailleurs, avec une lecture assez précise de l'évolution de ces modes de consommation et des possibles réponses technologiques à ces enjeux, le sujet des foodtech, - digitalisation des marchés, e-commerce, marketplaces et fermes urbaines par exemple - ainsi que toute dynamique d'innovation alimentaire sont des thèmes et des leviers d'action sur lesquels la Région pourra également prendre appui.

Il s'agira également d'installer une véritable **gouvernance régionale de l'innovation alimentaire**, bien entendu sans initier de nouvelle démarche, mais en s'appuyant sur toutes les dynamiques existantes. Le rôle des acteurs régionaux déjà structurés collectivement sur ces thématiques sera précisé et celui de Bretagne Développement Innovation comme point d'appui d'une animation plus globale sera interrogé.



Mise en œuvre opérationnelle

→ La priorité sera donnée aux partenariats à établir et à réorienter avec l'écosystème structuré en Bretagne pour accompagner l'innovation au service du bien manger ; la Région fera en sorte que les feuilles de route de ces structures soient totalement adhérentes à ses propres priorités.

> Les actions d'**Act Food Bretagne** seront axées prioritairement vers les priorités du bien manger (dynamiques de formation, innovation produits alimentaires, tests produits et actions de R&D, ...)

→ Appels à projets régionaux : la Région redéfinira les lignes éditoriales de ses appels à projets, en insistant le cas échéant sur les dynamiques de projets collaboratifs et de projets d'entreprises favorisant le « croisement de filières » sur l'accompagnement du bien manger

> Les Pôles de Compétitivité (**Valorial, Végépolys**) verront réinterrogé leur appui à ces dynamiques ; par exemple, des projets collaboratifs de R&D au sein des Pôles impliquant nos entreprises bretonnes et nos laboratoires de recherche permettront d'accompagner l'émergence de nouveaux modèles, de nouveaux produits ou de nouveaux services davantage respectueux du vivant et de l'environnement.

> En s'assurant au préalable de la stabilité organisationnelle et financière de la structure, les actions du **Centre culinaire contemporain** s'orienteront vers ces priorités ; l'intégration de sujets comme le flexitarisme, l'appui à des dynamiques culinaires intégrant des productions de viande locale ou un regard particulier sur la nutrition infantile par exemple permettront de diversifier ces approches. Il s'agira également de s'appuyer sur des actions de formation (cours de cuisine) au design alimentaire, en lien avec d'autres structures nationales et l'innovation culinaire.

> En lien avec la réflexion sur l'implantation d'un centre d'innovation sur les techniques culinaires relevant du mouvement slowfood (**Université des Sciences et Pratiques Gastronomiques** et ses projets connexes) au sein des Ateliers de Plouhinec, il conviendra également de réfléchir à une intégration de cette dynamique au sein des diverses actions régionales autour des approches culinaires de l'alimentation, en s'appuyant notamment sur la reconversion et le repositionnement du site de l'ancien lycée, tel que souhaité par la Région.

→ Un déploiement opérationnel du programme AgrEtic sur le volet « innovation alimentaire » sera envisagé

→ En matière d'exploration du volet des foodtech - digitalisation des marchés, e-commerce, marketplaces et fermes urbaines par exemple, et le cas échéant sur la base d'une étude poussée des acteurs universitaires spécialisés en sciences humaines et sociales sur l'évolution des modes de consommation en Bretagne, des thématiques innovantes seront explorées avec les partenaires de l'innovation : intégration de la digitalisation des commandes et du suivi des produits, développement d'applications dédiées, ... Les foodtech peuvent se déployer en Bretagne, région qui peut devenir leader du nombre de start-up créée dans les foodtech, en appui sur Breizh-up par exemple.

→ La conduite d'actions de recherche « précompétitive » sur des filières ou sur l'ensemble d'une chaîne d'acteurs, telle que la structuration du Laboratoire d'Innovation Territorial (LIT) Ouesterel coordonné par l'INRA sera encouragée ; elle se fera en collaboration avec les coopératives, les centres d'innovation, les transformateurs, les distributeurs, et les associations de citoyens et de consommateurs pour définir et étudier des référentiels de bien-être animal dans les secteurs agri-agro par exemple.

→ La Région favorisera les dynamiques d'innovation sur des sujets en émergence : algues alimentaires, innovation produits à base d'algues, huiles végétales diverses, ...



Partenaires externes

- INRA, IRSTEA, INSERM, EHESP, Universités et centres de recherche
- Bretagne Développement Innovation
- Centres techniques
- Pôles de compétitivité
- Centre culinaire contemporain
- Université des Sciences et Pratiques Gastronomiques

4. Produire et transformer les aliments dans des conditions compatibles avec le « Bien Manger »

La capacité des filières à produire et transformer les aliments dans des conditions compatibles avec le projet "Bien manger" est essentielle. Un appui particulier devra être initié pour les acteurs de ces filières qui apportent une vigilance accrue au croisement entre la qualité des produits et les conditions environnementales de ces productions (biodiversité, eau, carbone, ...), s'agissant d'une demande de plus en plus pressante des consommateurs.

Aujourd'hui, les agriculteurs engagent massivement leurs exploitations vers des modes de production respectueux de l'environnement, et en particulier pour diminuer l'impact de l'activité sur les ressources en eau et la biodiversité. Preuve en est la réussite de l'engagement vers les MAEC et les conversions à la bio depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, plus que jamais, il convient d'agir « **du sol à l'assiette** ».

Ces agriculteurs sont des aménageurs du territoire de premier rang ; leurs projets généralement fondés sur des structures d'exploitations agricoles de type familial, sont des exemples en termes de pratiques et de systèmes qui concourent à la préservation des sols et au maintien d'un foncier agricole structuré qui favorisent la résilience des exploitations agricoles. Leur rôle est essentiel. La contribution collective aux mesures d'adaptation au changement climatique doit amener la Région à réfléchir à des modes de compensation, reconnaissance et valorisation de dynamiques incluant également le foncier, le stockage carbone et, bien évidemment, la finalité de l'acte de production agricole vers des produits agricoles de qualité, qualité de toutes natures.

Parce que l'agriculture bretonne est unique et diverse, toutes les filières de productions sont concernées par ces transitions et feront l'objet d'un accompagnement régional. Les systèmes de polyculture-élevage et de maraîchage, bien entendu, qui composent la grande majorité des engagements déjà formulés, mais également les systèmes de production plus spécialisés, engagés sur des filières aujourd'hui plus détachées du lien au sol, pour lesquelles l'adaptation à ces enjeux est sans doute plus complexe à mettre en œuvre ; il conviendra également d'accompagner ces mutations nécessaires.

L'idée est de passer d'une vision aujourd'hui sans doute trop sectorielle et expérimentale à une vision transversale et plus généralisable des dispositifs de type « Paiements pour Services Environnementaux », avec en ligne de mire la préparation des futurs « eco-schemes ». Cette dynamique s'inscrit au croisement de 3 des chantiers prioritaires Breizh Cop identifiés dans le cadre des feuilles de route « Bien Manger », « Préservation & valorisation de la biodiversité et des ressources » et « Stratégies énergétiques et climatiques ».

Les systèmes d'aides financière en réflexion dans le cadre de l'évolution des programmes européens (1^{er} pilier, et notamment les eco-schemes, ou 2nd pilier) devront pouvoir favoriser l'accompagnement des systèmes de production déjà engagés dans des démarches environnementales mais aussi plus largement inciter les exploitations agricoles à s'engager dans des démarches de transition agro-écologique plus poussées.

La Région considère que la maîtrise de ces dispositifs au niveau régional apportera à n'en pas douter la meilleure garantie d'adéquation entre les besoins des exploitations dans les territoires et la réponse la plus efficace des dispositifs d'accompagnement. L'affirmation de notre volonté de jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre de ces dispositifs au niveau régional va dans ce sens. Si les messages nationaux tendent aujourd'hui à une recentralisation de ces processus, il convient malgré tout de poursuivre notre action en ce sens.

Parallèlement, des outils innovants dans le cadre de partenariats publics-privé via les paiements pour services environnementaux sont aussi une formidable opportunité.

La Région poursuit déjà une action volontariste dans ce domaine. Il est également important de garder à l'esprit que la qualité d'un produit alimentaire agricole est avant tout la résultante d'un système de production ; les conditions de sa production sont au moins aussi importantes que le produit lui-même, notamment aux yeux des consommateurs. L'exploitation agricole est le maillon d'une chaîne de production plus étendue ; il s'agira d'accompagner les exploitations agricoles dans une réflexion globale intégrant à la fois les enjeux de préservation de l'environnement, par le système de production lui-même, et cette orientation marché vers des productions à plus forte valeur, qui intègrent ensuite des chaînes de transformation et distribution en capacité de les valoriser pleinement. Cette approche constituera un point de vigilance accrue ; la réflexion autour de l'avenir des dispositifs d'aides européennes, à travers notamment la future PAC, doit s'y consacrer pleinement, même si les décisions nationales semblent ôter aux Régions, à ce stade, avec la reprise en main des dispositifs européens, toute capacité à faire, et à faire changer.

L'idée n'est sans doute pas de réinventer des systèmes de certifications dédiés, plutôt lourds et coûteux à mettre en œuvre, et qui seraient incompréhensibles pour les agriculteurs et les consommateurs, mais de reconnaître et s'appuyer sur ceux qui pourraient d'ores et déjà faire sens pour ce type de démarches de progression agro-écologique. L'exemple du dispositif « Haute Valeur Environnementale », et notamment l'une de ses options, parfaitement adaptée aux haies, prairies, et réduction des intrants, ou celui des dispositifs de type « fermes neutres en carbone », dispositifs déjà engagés sur le territoire national sont à expertiser quant aux conditions de leur mise en œuvre.

Et parce qu'un produit agricole de qualité ne peut être valorisé dans des systèmes de transformation dépassés, une action particulière devra être engagée pour recentrer nos soutiens vers des unités de transformation compatibles avec le projet Bien Manger, dans ses méthodes et ses process, mais également sur notre capacité à adapter, par notre appui financier, et orienter les outils de transformation existants vers des dynamiques d'innovation en matière de transformation alimentaire (cf volet innovation). Il est également important de garder à l'esprit que les dispositifs de transformation à la ferme, s'ils n'apportent pas de réponse à grande échelle à ces problématiques de réorientation des process, sont malgré tout de nature à apporter des réponses territoriales et de proximité à une demande des consommateurs qui reste très présente.

L'évolutions des modèles de transformation des produits de la mer vers moins d'usage de plastiques, vers une meilleure valorisation de la biomasse non commercialisable, - dans les entreprises traditionnelles notamment -, mais encore des nouveaux modes de production de type aquaculture multitrophique ou aquaponie sont des sujets en émergence qu'il conviendra d'accompagner.

Le concept d'usine du bien-manger doit permettre d'engager la transformation de toutes les entreprises agroalimentaires par les programmes dédiés (programme AgrEtic, CEA Tech, transformation digitale, ...).



Mise en œuvre opérationnelle

→ La Région engagera une réflexion sur la mise en place d'un dispositif de type « **Contrat de transition agroécologique** » ; ce dispositif pourrait permettre, sur la base d'un diagnostic préalable de situation et de potentialités de l'exploitation, d'accompagner l'engagement de tous vers une approche systémique intégrant l'ensemble des paramètres – environnement, eau, énergie, biodiversité, carbone, compétitivité des pratiques, gestion du foncier, qualité des produits et des productions – ; il est à travailler aux côtés de la profession agricole et des filières de production.

→ Le premier axe concerne la mise en place possible des eco-schemes et la reconnaissance des pratiques vertueuses, avec l'effet levier budgétaire que cela peut représenter

- pratiques agricoles, adaptation de systèmes
- bien-être animal
- stockage C, production énergétique, impacts sur la biodiversité
- qualité des produits
- services rendus, ...

→ Le second axe concerne les aides du 2nd pilier de la PAC (FEADER), et une réelle complémentarité entre les axes devra être étudiée, à l'instar des MAEC qui reconnaissent l'engagement des systèmes agricoles

→ Des critères de conditionnalité des aides à l'investissement (modernisation, compétitivité) seront définis sur ces bases pour permettre la mise en œuvre de l'orientation du Bien manger pour tous

- > sur la production agricoles (types d'investissements retenus, types de systèmes bonifiés, ...)
- > sur les unités de transformation agroalimentaire (orientation des produits transformés, segmentation, conditions d'intégration de l'unité dans son environnement, ...)

→ Les dynamiques d'innovation sur les unités de transformation du futur seront accompagnées

- > Innovations sur les process, le bien-être animal, le bien-être humain, ... (systèmes de mesure du bien-être animal, cobots d'aide à la découpe, ...)
- > Innovations sur les « contenants » mettant en avant les conditions d'innocuité pour la santé, la diminution, voire l'absence de production de déchets, ...
- > avec un appui sur l'implantation du CEA Tech à Quimper pour les transformations des secteurs Agri-Agro bretons.

→ Conduite d'actions collectives au service de la transformation des IAA telles que l'action « Usine Agroalimentaire du Futur » coordonnée par Bretagne Développement Innovation en lien avec Valorial et l'ABEA



Partenaires externes

- CRAB, FRAB, FRCIVAM
- ABEA, coopératives, VALORIAL
- Réseaux TRAME, agroforesterie, ...
- Services de l'Eta

5. Distribuer par les circuits courts, les circuits locaux et les circuits de distribution responsables

Au regard d'objectifs « carbone » particulièrement ambitieux, les modes de distribution favoriseront les circuits courts, les circuits locaux, et toute initiative portée par la grande distribution qui engage des circuits de distributions plus responsables ; il convient d'avoir en tête des partenariats spécifiques à établir avec les distributeurs pour tout ce qui concourt à l'exportation des productions agricoles et agroalimentaires bretonnes, participant ainsi également au rayonnement du concept de « bien manger » au-delà des frontières bretonnes, en France et à l'international.

De nombreux distributeurs se mobilisent aujourd'hui pour traduire leurs engagements en matière de développement durable par des actions particulièrement volontaristes pour réduire l'impact environnemental de leurs activités, et, conformément aux exigences de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, en matière de consommation durable, de gestion responsable des ressources humaines et d'engagement sociétal. Les sujets de la gestion des déchets alimentaires et de leur recyclage, de la gestion des stocks alimentaires, des émissions de CO₂, des consommations d'eau et d'énergie dans les process et méthodes utilisés pourront être interrogés de manière à promouvoir des méthodes et des systèmes vertueux avec lesquels il serait possible d'établir des partenariats.

La distribution des produits de la mer devra être appréhendée en tenant compte de l'organisation de la filière, qui s'appuie sur un réseau de 13 criées publiques dont la moitié sont en propriété Région. Ce maillage est garant d'une forme d'aménagement du territoire et du maintien de flottilles non délocalisables. Ces criées évoluent et transforment leur rôle initial lié à la vente vers plus de service aux usagers, tant pêcheurs qu'acheteurs. Les criées sont en outre les seules qui permettent de garantir des conditions sanitaires du produit en dehors du producteur, considérant que nous sommes bien souvent sur des produits à risque.

La vente directe reste autorisée bien entendu ; elle peut être souvent très bien faite, mais peut également s'appuyer sur des pratiques à risques à certains endroits et sur certaines espèces. Il conviendra de conforter et moderniser les circuits traditionnels, extrêmement responsables, puisque les criées ont la charge de la mise en œuvre des conditions de certaines réglementations sur la ressource, en maintenant les initiatives individuelles dont il faudra veiller à maîtriser les conditions, en lien avec les organisations de producteurs.

Les nouveaux modes de distribution du bien-manger doivent également être interrogés, avec possiblement un rayon « Bretagne » à envisager chez les distributeurs alimentaires numériques, une présence à travers le gourming, ou comme suite à des rencontres avec les GAFAM sur le sujet.

Chaque action territoriale jugée pertinente doit pouvoir être valorisée.



Mise en œuvre opérationnelle

→ En appui sur des dynamiques déjà engagées, ou susceptibles de s'étendre (Super U, Leclerc, Intermarché, réseau BioCoop,...), il s'agira de construire des partenariats spécifiques de valorisation pour les systèmes de distribution que la Région jugera responsables

→ Un travail particulier sera engagé sur les nouveaux modes de distribution à intégrer (uberisation, services Google) et les apports éventuels de la digitalisation pour les nouveaux consommateurs. Un travail particulier sera conduit sur les outils et dynamiques d'innovation logistique et numérique, en ce qu'ils permettent de conserver des formes de proximité au sein des processus de distribution. La question de l'impact de ces technologies sur l'empreinte carbone des produits et de leur distribution fera l'objet d'un suivi particulier.

→ Une réflexion sur une forme de reconnaissance des circuits de distribution responsables devra être engagée (impacts C, intégration de la question de l'emballage et du sur-emballage)

→ Dans le cadre de nos réflexions sur les centralités, le sujet des stratégies d'implantation des petites, moyennes et grandes surfaces fera l'objet d'un suivi particulier (en lien avec la future règle du SRADDET sur le sujet). Au-delà de la transcription de ces règles dans les documents d'urbanisme, c'est également le travail en Commissions Départementales d'Aménagement Commercial qui déterminera notre capacité à infléchir des projets d'implantation et d'organisation territoriale jugés incompatibles avec ces principes.



Partenaires externes

- Grande distribution, réseaux de distributeurs
- CRAB-Agroalimentaire / FRCIVAM (SALT) / IBB / ABEA / Coopératives

6. Travailler sur l'image de la filière et des produits alimentaires

Un travail important est à engager sur l'image de la filière et des produits alimentaires qu'elle génère, pour démontrer que les filières de production et transformation ont pleinement saisi l'enjeu de ce virage, comme elles ont su le faire lorsqu'il s'est agi d'adapter le modèle breton aux fortes demandes de production agricole dans les années 70.

L'attractivité du bien-manger doit pouvoir se mesurer et se déployer à travers des programmes dédiés (action du Comité régional du tourisme sur les chefs étoilés, campagnes lors du salon de l'agriculture, voyages de presse, attractivité vis-à-vis des leaders mondiaux, accueil des centres de recherche, ...). La valorisation de ces démarches par le prisme de l'attractivité touristique et de la mise en valeur de ces spécificités auprès des acteurs du tourisme sera une priorité.

La valorisation de nos produits, productions et démarches sous Signes Officiels de Qualité doit également faire l'objet d'une attention particulière en ce qu'elle est souvent méconnue et peut constituer un effet d'entraînement important.

Pour clarifier la stratégie de communication, une réflexion d'ampleur est notamment à conduire sur le lien entre la marque Bretagne, les dynamiques de valorisation de type « Produit en Bretagne » et la nécessaire valorisation régionale des actions structurantes du « bien manger ».

A court terme, il s'agira de travailler les axes d'une communication auprès des Bretonne·s et des Bretons et des partenaires de la Région. Les objectifs pourraient être les suivants :

- concevoir, en priorité, un plan de communication spécifique dans les lycées,
- sensibiliser l'opinion publique (citoyens, consommateurs), accompagner l'amélioration de l'image de la filière alimentaire,
- fédérer les partenaires, professionnels (dont les bénéficiaires d'aides), les filières autour de la dynamique "Bien manger" portée par la Région,
- valoriser les acteurs qui contribuent (ou vont contribuer) à faire de la Bretagne la Région leader du "Bien manger" en Europe.

A moyen et long termes, une communication élargie en dehors de la Bretagne sera envisagée avec les objectifs suivants :

- valoriser l'action régionale en faveur du "Bien manger", en lien avec les acteurs Bretons,
- valoriser l'image et l'attractivité de la Bretagne : auprès des entreprises (innovation, agri-agro), du grand public (qualité des produits, valeurs), en France et à l'international.



Mise en œuvre opérationnelle

→ Bâtir une stratégie de communication sur le Bien Manger

Cela nécessite de définir des objectifs de communication clairs, d'identifier le ou les publics cibles (lycéens, citoyens consom'acteurs, profession agricole, entreprises bretonnes, françaises, européennes, internationales...), d'adapter les messages et les outils en conséquence (axes/outils de communication différenciés : publicité, réseaux sociaux, presse, relations publiques, plaquette institutionnelle, événementiel, spots vidéos/courtes interviews), d'arrêter un plan de communication et de dégager le budget adéquat.

Cette démarche implique une valorisation tant de l'existant que de l'ambition et de la mutation en cours et en devenir en Bretagne. La création d'une identité visuelle « Bien manger » dont l'utilisation serait conditionnée au respect d'exigences spécifiques reste une possibilité, même s'il ne semble pas qu'elle soit une priorité.

→ Un accompagnement dédié pourrait permettre de retravailler sur les éléments de valorisation vers la Bretagne, le niveau national, et l'action à l'export de nos filières et nos productions agricoles, maritimes et agroalimentaires.

→ Il s'agira de travailler aux côtés des acteurs de la filière agricole et agroalimentaire pour élaborer un plan de valorisation et de communication structuré pour mettre en avant les produits bretons de qualité, les savoir-faire régionaux, la capacité à innover, et l'importance des actions de formation sur les métiers d'avenir que cette orientation du « bien manger » peut sans aucun doute laisser espérer, avec l'objectif de gagner la bataille de l'image sur l'enjeu du bien-être animal.

→ Un message régional ambitieux sur le bien manger sera élaboré et déployé à l'adresse des acteurs de l'innovation alimentaire, notamment à l'occasion d'événements phares pour le positionnement de la Bretagne innovante comme par exemple le SPACE, le SIA, le SIAL, NUTREVENT - salon international de la nutrition-santé animale et humaine -, le Congrès mondial de la bio à Rennes, Natexpo à Paris, le Salon Anuga sur les IAA à Cologne, le salon Gulfood manufacturing et ingredient à Dubai

Une liste d'événements d'intérêt sera dressée.

→ Sur le volet événementiel, il sera également envisagé

> de véhiculer les messages « Bien manger » en déployant les outils de communication lors des salons agricoles/alimentaires /gastronomiques mais également à l'occasion d'autres manifestations bretonnes, françaises ou encore internationales « grand public » telles que les salons du tourisme, la journée européenne du patrimoine, les festivals culturels/musicaux, Brest 2020, Green Week à Bruxelles etc...

> de conditionner l'octroi de subventions régionales en soutien à l'organisation des salons agricoles départementaux et régionaux (Assises de l'Agriculture et de l'Alimentation à l'initiative de Ouest France, Terralies, Agri Deiz, Ohhh la vache...) à ces messages et ces valeurs

Une mise en valeur plus poussée de la culture gastronomique bretonne à ces occasions devra être initiée. Un lien étroit à la démarche « Savourez la Bretagne » sera également établi.

→ Un appui à la démarche Breizhmer, en lien avec le groupement Pêche de Bretagne et BDI, permettra de renforcer ces éléments d'attractivité



Partenaires externes

- Acteurs de la filière agricole et agroalimentaire
- Assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée

La gouvernance du projet régional

Sur la question spécifique de l'innovation et de la recherche, une réflexion sur l'installation d'un nouveau mode de gouvernance de l'innovation alimentaire en Bretagne devra être conduite, en lien avec les partenaires régionaux et nationaux et, le cas échéant, en appui sur Bretagne Développement Innovation ; il s'agira également d'y intégrer la dimension scientifique à travers les groupements scientifiques existants et en particulier le GIS « Nutrition-Alimentation-Métabolisme-Santé ».

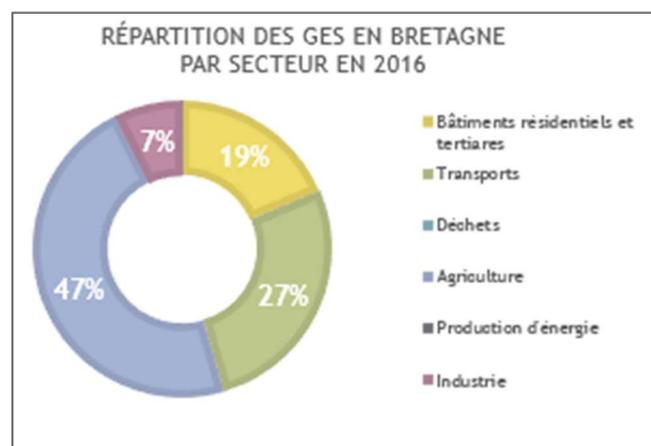
Et parce que le projet politique « bien manger » ne peut être qu'un projet par et pour les partenaires régionaux et les citoyens, la question de la gouvernance régionale de la démarche sera rapidement abordée, en appui notamment sur les comités de suivi (Comité stratégique régional de la filière alimentaire) qui s'étaient organisés en lien avec le Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne (P3AB).

B. S'engager pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique

L'urgence climatique impose d'agir pour la mise en place de modes de production et de consommation faiblement émetteurs de gaz à effet de serre, et d'actions visant à limiter la vulnérabilité des territoires.

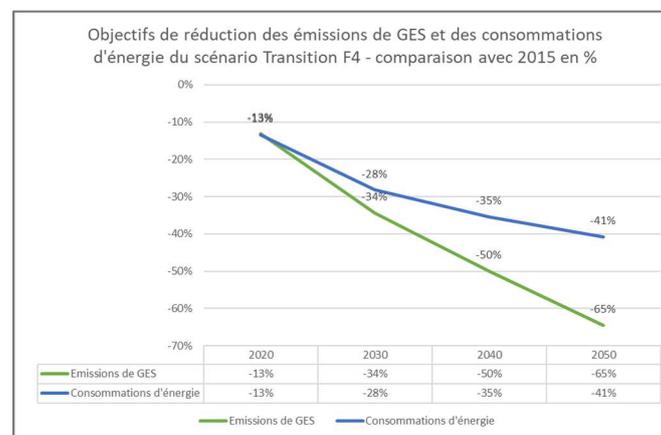
Sous l'impulsion de la France, la COP 21 de décembre 2015 a débouché sur l'Accord de Paris. Cet accord historique et universel, approuvé par les 195 Etats membres de la Conférence des Parties, a pour ambition de limiter l'augmentation des températures en-dessous des 2°C, voire 1,5°C, par rapport à l'ère pré-industrielle. Pour contribuer à son échelle à l'atteinte de cet objectif la Région Bretagne a initié en mars 2017 la Breizh COP.

La Bretagne a émis 26,8 millions de tonnes équivalent CO2 en 2016, soit environ 5% des émissions nationales de gaz à effet de serre. L'agriculture est le premier poste d'émissions, puisqu'il représente 47% des émissions totales, suivi par le secteur du transport (27%), puis par le secteur du bâtiment (19%). 43% des émissions totales directes sont non-énergétiques (non liées à la combustion d'énergies fossiles).



Dans le cadre de la Breizh cop, pour l'élaboration de son volet réglementaire le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), une étude prospective régionale dédiée à l'énergie et au climat a été menée pour fixer un niveau d'ambition régional qui réponde à l'urgence climatique. La **trajectoire Transition Facteur 4**, basée sur la régionalisation des objectifs nationaux du facteur 4 (divisions des émissions de GES de 1990 par 4 d'ici 2050), a été réaffirmée par un vote en session de décembre 2018 lors de l'adoption des objectifs de la Breizh Cop.

Cette trajectoire particulièrement volontariste implique pour la Bretagne **un effort de réduction correspondant à une division par 2 des émissions de GES à effectuer à l'horizon 2040 par rapport à 2015**. Elle fixe également un objectif de **réduction des consommations énergétiques du territoire en 2040 de 35% par rapport à 2015 et de 41% d'ici 2050**. Dans le secteur de la production d'énergie, il s'agit d'atteindre une production annuelle renouvelable d'environ 45 000 GWh soit une multiplication par 6 par rapport à 2016.



Engager le territoire régional dans la transition énergétique et climatique constitue une des priorités majeures de la Région Bretagne. Une nouvelle dynamique de transition énergétique et climatique est nécessaire et permettra de répondre aux enjeux majeurs à l'échelle de la Bretagne :

- **l'urgence climatique**, qui implique de limiter le prélèvement des ressources, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'adopter des solutions d'adaptation au changement climatique et de résilience des territoires;
- **l'autonomie énergétique** du territoire régional, qui ne produit aujourd'hui que 12% de l'énergie consommée ;
- **le développement économique** : les énergies renouvelables, les réseaux intelligents ou encore le bâtiment économe en énergie et en ressource constituent autant d'opportunités pour l'émergence de filières innovantes créatrices d'activités et d'emplois ;
- **la réduction des inégalités sociales** et l'amélioration de la santé des populations: l'accès à l'énergie est aujourd'hui source d'inégalités en termes de facture énergétique pour l'usager et la qualité médiocre des logements a des impacts non négligeables sur certaines populations.

La collectivité régionale, chef de file dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie, autorité de transport, maître d'ouvrage de grands équipements notamment les lycées et les ports, a un rôle clef à jouer pour la mise en œuvre de solutions opérationnelles. Elle agira sur ses compétences et souhaite également interpeller et mobiliser les citoyens, les acteurs économiques et les collectivités. Elle s'engage également à prendre en compte l'enjeu climatique de façon transversal pour l'ensemble de ses chantiers prioritaires et plus largement de son action.

1. La Région, une collectivité responsable

La Commission européenne définit le concept de Responsabilité Sociétale des Entreprises comme l'intégration volontaire par les entreprises et les organismes publics de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes. La RSE désigne en réalité la prise en compte par les entreprises, sur une base volontaire, des enjeux sociaux et éthiques dans leurs activités du quotidien.

Lorsqu'on parle d'entreprise ou de collectivité responsable, la composante environnementale est celle qui s'impose communément au premier rang des préoccupations. S'il s'agit bien de l'une des composantes importantes de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), ce n'est évidemment pas la seule. Les enjeux ne sont pas seulement « verts », ils sont aussi sociaux, économiques et sociétaux et s'organisent autour :

- de **l'environnement et du développement durable**, des actions en faveur des économies d'énergie, de la gestion des déchets, des chaînes de production propres, mais aussi former les salariés aux petits gestes quotidiens tels qu'éteindre les appareils électriques et ne pas abuser de la climatisation au bureau.
- de la notion de **diversité**, en luttant contre toute forme de discrimination sur des critères de sexe, d'âge, de handicap, de race...
- de **économie locale**, en favorisant l'emploi local ou en participant à l'économie en se fournissant auprès d'entreprises locales,
- de **bien-être au travail**, autour des notions de respect, bienveillance, écoute, mesures de réduction du stress, maladies professionnelles, surmenage, harcèlement, aménagement ergonomique des postes de travail, ...
- de **lutte contre la corruption et de respect des règles de déontologie**.

Depuis de nombreuses années déjà la Région Bretagne est engagée de manière très volontariste dans ces démarches. Elle produit, tous les ans, un Rapport d'Activités et de Développement Durable qui, outre un temps de bilan et de valorisation de ses activités et ses actions, fait le point sur ses engagements en la matière : actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, politiques de gestion des ressources humaines, action sociale en faveur des agents régionaux, gestion des situations de handicap, bien-être au travail, intégration des paramètres d'égalité au quotidien, ...

Ce document est l'occasion de mesurer l'ambition de la collectivité sur ces différents aspects.

La démarche de la Breizh Cop a permis de mesurer les attentes croissantes des citoyens et des acteurs régionaux sur ces différents aspects, et de proposer des dynamiques prioritaires, pour ce qui concerne la Région, sur la base desquelles le Conseil régional entend amplifier son action publique. Et il s'agit bien de porter ces dynamiques dans le cadre des politiques publiques qu'il met en œuvre, mais également de nous appliquer à nous-mêmes avec encore plus d'ambition ces principes.

Comme en témoigne la demande citoyenne, ce mouvement global concerne en premier lieu la réduction de nos consommations énergétiques et les actions en faveur de l'atténuation, de la lutte et de l'adaptation aux effets du changement climatique. C'est ce qui nous a conduit à initier ce chantier au sein de la feuille de route opérationnelle du même nom. Pour autant, il s'agit bien d'une approche plus systémique qui doit également englober toutes les questions de sensibilisation aux transitions, d'économies et de protection de nos ressources, de préservation de la biodiversité, de promotion et de recours aux produits éco-conçus et bio-sourcés, d'intégration des logiques d'économie circulaire, de réduction à la source et de tri des déchets, de compensation carbone, de mobilités durables, de bien-être au travail, d'équilibre des temps de vie, de respect des personnes et des biens, ...

Cette action aura vocation à coordonner une dynamique très transversale avec les cinq autres engagements prioritaires de la Région comme contribution et engagements de l'institution dans la Breizh Cop.

Et parce que l'ambition de modifier nos comportements pour tenir compte des impératifs énergétiques et climatiques passe avant tout par une adaptation de nos pratiques du quotidien, la Région, en tant que collectivité gestionnaire, organisatrice et exploitante de services publics, propriétaire d'un patrimoine immobilier important et employeur de plus de 4000 agents s'attachera aux priorités suivantes :

- une **action volontariste sur son patrimoine, ses bâtiments et les usages au sein de ces derniers** ; il s'agira notamment d'orienter les investissements de construction et de rénovation de son patrimoine et de ses bâtiments vers des solutions technologiques sobres d'un point de vue énergétique et respectueux des ressources et de la biodiversité, et favorisant les usages vertueux de ces infrastructures,
- **l'acquisition et le renouvellement de flottes de véhicules, de cars, de navires décarbonés**; la Région proposera d'adapter progressivement la flotte de ses véhicules, de ses cars, des navires sous sa propriété ou dont elle assure l'exploitation vers des solutions et technologies décarbonées - GNV, bioGNV, électrique et hydrogène, dans des conditions compatibles avec sa capacité à amortir ces nouveaux investissements et à adapter ses infrastructures portuaires,
- **la généralisation de pratiques d'achat public responsable**, en démultipliant les procédures d'achat public *ad hoc*, dans toutes les dimensions de ses achats publics, fournitures, approvisionnements ou prestations de toute nature,
- **l'adaptation de l'équipement et des pratiques professionnelles du quotidien des agents régionaux**, en favorisant la volonté et la capacité de ses agents régionaux, dans l'exercice de leurs fonctions, impliqués dans les transitions, à adapter leurs pratiques professionnelles du quotidien.

Lorsque la Région a fait le choix de déléguer la gestion de certaines activités (ex. ports ou aéroports), elle exige de ses délégataires que de tels engagements soient également pris sur chacun de ces volets.

Alors que la Région réfléchit parallèlement à territorialiser plus fortement son action publique au plus près des usagers et de ses partenaires, qu'elle s'engage dans un nouveau schéma d'implantation plus ambitieux des services régionaux dans les territoires, à Rennes comme ailleurs en Bretagne, l'intégration de ces enjeux est une nécessité et confortera le sens de l'action quotidienne des services régionaux.

Parallèlement, et parce qu'une action ne réussit que lorsque l'on se l'approprie, toutes ces démarches devront être connectées aux dynamiques de transformation en cours au sein de la collectivité, transformation des méthodes et des process mais également transformation numérique. A ce titre, le réseau « Région en transition » doit être notamment l'occasion de maintenir l'esprit de la dynamique de transformation, en favorisant le déploiement des propositions formulées par les agents eux-mêmes, dans la mesure où elles servent ces orientations et qu'elles concourent aux mêmes objectifs. Cette mobilisation des agents au sein de l'institution, sur des thématiques qui touchent leur quotidien de travail (gestion des déchets, mobilité durable, économie d'énergie, pratiques numériques responsables, ...) permettra d'accélérer les nécessaires changements de comportement à opérer.



Mise en œuvre opérationnelle

- La Région a présenté un « **Plan énergie dans les lycées** » particulièrement volontariste lors de la session de juin 2019. Par ce biais, la Région initiera la rénovation énergétique de 3 sites par an en moyenne et la réalisation d'audits énergétiques de 15 sites par an en moyenne. Elle lancera également une véritable stratégie de développement du photovoltaïque et plus généralement des énergies renouvelables sur son propre patrimoine, y compris sur le domaine portuaire qu'elle délègue. Elle engage une réflexion pour se doter des outils d'ingénierie adaptés, au besoin mutualisés avec d'autres collectivités (type SPL) et/ou acteurs économiques (GIE...) pour devenir ainsi un véritable acteur opérationnel du développement des énergies renouvelables dans les territoires (ex : le raccordement au réseau de chaleur d'un lycée améliore le modèle économique de l'ensemble d'un réseau).
- Elle engagera rapidement une réflexion de même nature pour l'engagement d'un plan énergie et biodiversité sur le patrimoine immobilier tertiaire, de manière à disposer d'un plan de mise en conformité progressive de sa stratégie immobilière avec sa stratégie énergétique et climatique.
- Des actions de formation à la maîtrise des consommations, à l'usage optimisé des bâtiments, à la diminution des impacts sur les ressources, ... seront proposées aux équipes de travail.
- Renouvellement des véhicules et autocars : à l'instar de la récente procédure de consultation dans le cadre du renouvellement de ses concessions qui prévoit la possible substitution de 50% de ses autocars vers des véhicules dotés de motorisations plus vertueuses (bioGNV, ...), la Région initiera des mouvements de même nature pour l'ensemble des procédures de renouvellement des unités de la flotte régionale, y compris les véhicules de société.
- Enfin, pour ce qui concerne les agents régionaux, à travers un plan « mobilités » négocié, elle proposera notamment d'organiser la mobilité de ses agents avec un objectif « carbone » plus ambitieux ; elle en initiera la mise en œuvre et la négociation en favorisant le recours au télétravail et à toute solution technique ou comportementale permettant de diminuer l'empreinte carbone de ses agents.
- Stratégies d'équipements numériques Green IT et d'équipements favorisant l'accès en mobilité
- Généralisation des pratiques d'achats alimentaires responsables sur les sites régionaux et lors des événements organisés ou parrainés par la Région (voir stratégie numérique)
- Un dispositif de compensation carbone des déplacements des agents régionaux sera proposé



Partenaires externes

- SEMBREIZH
- Bureaux d'études
- Prestataires
- Concessionnaires

2. Lutte et adaptation au changement climatique

Dans les années à venir, le changement climatique interroge sur la capacité à maintenir la qualité de vie en Bretagne, la santé des populations, la préservation des ressources, l'attractivité du territoire, tout en poursuivant les efforts de protection de l'environnement et des écosystèmes, offrant aux générations futures un avenir décent et serein.

Le changement à l'œuvre et les aléas à l'horizon 2050 sont déclinés ainsi :

- Un réchauffement en cours qui se poursuivra en toute saison avec une augmentation annuelle des températures moyennes comprise entre +1,2°C et +1,6°C.

- Des précipitations annuelles qui ont augmenté par le passé mais devraient rester constantes dans le futur.
- Un assèchement des sols de plus en plus marqué avec un allongement de la période sèche de juin à octobre, un doublement possible du nombre de jours de conditions favorables aux feux de forêt. Une tendance favorable à l'augmentation des mouvements de terrain (retrait-gonflement d'argiles, coulées de boues).
- Les projections futures indiquent une élévation probable du niveau moyen mondial de la mer comprise entre 45 et 82 cm à l'horizon 2100. Toutefois, des hypothèses plus pessimistes (1 mètre voire 2 mètres) ne peuvent plus être exclues. Corolaire de l'élévation de la mer, les aléas submersion et érosion seront très probablement favorisés, dans un contexte où la Bretagne est concernée par 2 700 km de côtes littorales.
- La probabilité pour que le changement climatique « pousse » les routes des tempêtes vers le Nord de la France n'est pas à exclure. L'élévation du niveau de la mer pourrait rendre plus impactant des tempêtes d'amplitude similaire.
- En dépit des incertitudes, la forte corrélation entre les inondations et les pluies laissent penser que les aléas d'inondation par crues et ruissellement devraient perdurer.

Face à ces évolutions, le territoire régional présente des vulnérabilités variables avec des différences marquées entre le secteur littoral et la Bretagne intérieure :

- Territoires urbains : îlots de chaleur et épisodes de pollution atmosphérique, risques d'inondations, risques sanitaires
- Territoires littoraux : menaces d'érosion et/ou de submersion, risques d'inondations et de dégradation des infrastructures, acidification des océans et modification des habitats naturels, pressions accrues sur les activités de pêche et aquacoles
- Territoires intérieurs : intensification des périodes de sécheresse, risques de conflits d'usage sur la ressource en eau, bouleversement des écosystèmes et migration des espèces, pression accrue sur les activités agricoles et forestières.

Du point de vue de la gestion, cela implique de se préparer à des contextes de plus en plus incertains. Ceci a une incidence majeure sur la compréhension de ce qu'est l'adaptation au changement climatique : l'adaptation n'est pas un processus statique, mais bien un processus dynamique, sous tendant une adaptation permanente.

La responsabilité de la Région dans ce domaine, sans se substituer aux actions territoriales déjà en place, est de permettre aux acteurs régionaux d'agir ensemble dans un cadre structuré. La Région se mobilise pour renforcer la résilience du territoire, développer ses capacités à anticiper et à encaisser les chocs, à retrouver son équilibre après les perturbations et les crises à venir et à réduire les risques, l'impact des effets néfastes du changement climatique.

En matière d'**adaptation aux effets du dérèglement climatique**, en appui notamment sur la démarche du programme européen LIFE Breizh Hin (dont la feuille de route est jointe en annexe) qui vise à proposer aux acteurs régionaux un cadre structuré pour l'action en faveur de l'adaptation, les actions de sensibilisation et d'amélioration de la connaissance générale de ces phénomènes et de leur impact sur les milieux constitueront la base de l'action régionale. Les actions permettant une meilleure cohésion territoriale et l'augmentation des capacités des acteurs du territoire seront encouragées. Toute proposition opérationnelle visant à accroître la résilience du patrimoine naturel vert et bleu et à protéger la population des futurs événements extrêmes sera accompagnée avec attention. Enfin, la réflexion visant à garantir l'accès à l'eau et aux ressources, à modifier le cadre de vie pour tenir compte de ces évolutions et d'en faire émerger des opportunités de développement, en particulier pour le domaine agricole, seront des pistes privilégiées.

En matière de **lutte contre le dérèglement climatique**, la priorité est à une réduction massive de l'empreinte carbone de l'ensemble des filières économiques, dans le sillage de la trajectoire portée par le scénario Transition Facteur 4 retenu dans le cadre de la Breizh Cop. Un regard particulier sera porté à l'agriculture, pour engager une réduction importante des émissions, y compris non énergétiques, en proposant aux acteurs de la filière une vraie politique partenariale pour agir sur les gaz à effet de serre et le stockage du carbone dans les sols et la biomasse.

A cette fin, il conviendra de mobiliser tous les outils européens pertinents, en réflexion étroite avec le projet plus global d'engager les exploitations vers une approche systémique intégrant environnement, qualité des produits, stockage du carbone, et impact sur les ressources. La dynamique engagée sur le « Bien Manger » constituera un support particulièrement opportun.

Enfin, la question du stockage du carbone, éminemment transversale, fera l'objet d'un suivi particulier et d'une réflexion pour initier les outils d'ingénierie financière permettant d'équilibrer les modèles économiques de son financement.



Mise en œuvre opérationnelle

→ Le programme Life Breizh Hin offre l'opportunité de mettre en œuvre un plan d'actions d'envergure autour des 6 axes suivants :

1. Améliorer la connaissance et le suivi, soutenir la recherche et l'innovation
2. Renforcer la gouvernance, la cohésion territoriale et les capacités des acteurs du territoire
3. Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation
4. Adapter les politiques d'aménagement du territoire, de prévention et de gestion des risques pour un territoire résilient
5. Gérer les ressources naturelles dans une perspective de changement climatique et garantir leurs services
6. Accompagner les secteurs économiques dans la transformation et l'adaptation

Les acteurs territoriaux, économiques, socio-professionnels sont attendus pour une possible contribution à ces démarches qui pourraient entraîner la Bretagne vers un grand plan stratégique d'adaptation à l'horizon des 10 prochaines années.

→ La première démarche est de développer la connaissance du changement climatique, y compris pour pouvoir s'adapter à ses effets. Le Comité Scientifique de la Breizh Cop pourra ainsi évoluer vers un Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC) et participer ainsi aux actions de préfiguration d'un Observatoire – nécessairement en réseau et s'appuyant sur l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne – du changement climatique.

→ La Région mobilisera tous les outils à sa disposition pour créer l'effet d'entraînement nécessaire vers cette dynamique.

→ La lutte contre le changement climatique nécessite d'agir principalement sur les émissions énergétiques et non énergétiques en appui sur trois chantiers majeurs : l'énergie dans l'habitat, les transports et l'agriculture.

→ Chacun de ces chantiers fera l'objet d'une vigilance et d'un appui particuliers, en croisement étroit avec les démarches sur les mobilités, les ressources, le bien manger et les programmes de (re)plantation (Breizh Bocage, Breizh Forêt Bois)

→ Un travail collaboratif sera mené avec les acteurs agricoles pour co-construire **un scénario prospectif de transition agricole et alimentaire en région Bretagne** permettant de limiter l'empreinte climatique de notre agriculture et d'en évaluer les impacts agronomiques, environnementaux et socio-économiques. L'objectif principal est de pouvoir produire des scénarios qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole pour atteindre les objectifs de la Breizh COP, soit une réduction des émissions agricoles de 34% à l'horizon 2040 et 49% à horizon 2050 par rapport à 2012, et d'amplifier le stockage de carbone des sols agricoles pour viser la neutralité carbone du secteur à horizon 2050.



Partenaires externes

- | | |
|--|--|
| - Universités (Rennes 1, Rennes 2 et Brest) | - ENEDIS |
| - Département du Finistère | - SDEF |
| - Observatoire de l'environnement de Bretagne | - Association des îles du Ponant |
| - Parc naturel régionaux du Golfe du Morbihan et d'Armorique | - CRAB, FRAB |
| - Eaux et rivières de Bretagne | - VALORIAL |
| - CLIMACTION | - Ifip-INRA |
| - SCHEME | - Idele |
| - CEREMA | - CRPF, ONF |
| - Collectivités volontaires, | - Services de l'Etat (ADEME, DRAAF, DREAL, SGAR) |
| - Eaux du bassin rennais, Eau du Morbihan /SMG35/SDAEP | |

3. Vers l'autonomie énergétique de la Bretagne

La Région Bretagne se caractérise par une croissance démographique soutenue, des consommations d'énergie stabilisées en baisse entre 2000 et 2015 (portée principalement par la baisse de consommation des produits pétroliers) et une consommation d'électricité en hausse entre 2000 et 2015 avec une stagnation sur la dernière période. Les pics de consommation électriques hivernaux sont élevés et ont une tendance à la hausse. La production locale électrique augmente grâce au développement de l'éolien terrestre mais la Bretagne reste fortement dépendante des imports d'électricité (85% de l'électricité importé en 2016). Du fait de son attractivité et de sa croissance économique et démographique supérieures aux moyennes nationales, la Bretagne peine à réduire sa consommation d'énergie.

Au regard du profil énergétique de notre région, il semble nécessaire d'agir d'ores et déjà en priorité :

- D'une part sur la réduction des consommations d'énergie dans le **bâtiment** (le renouvellement du parc étant de 1% par an, l'enjeu se situe sur la rénovation performante et massive du parc existant) et les **transports** (en particulier la promotion des modes doux, des transports collectifs et des transports massifiés pour la mobilité marchandise). La maîtrise des consommations d'énergie et l'efficacité énergétique sont des secteurs clefs pour agir sur la facture énergétique des territoires, des entreprises et des ménages.
- D'autre part sur l'augmentation de la **production d'énergie renouvelable** en exploitant tous les potentiels existants dans la région (avec une priorité au développement de l'éolien terrestre, des énergies marines, de l'énergie hydraulique et de la biomasse) et en impliquant davantage collectivités et citoyens pour le développement de ces projets.

Une **Bretagne plus sobre** se construit à partir d'une réduction plus ambitieuse des consommations d'énergie, en déployant un **service public de rénovation de l'habitat** encore plus efficient et accessible pour chaque Breton qui s'adapte à la demande d'accompagnement global des citoyens, et en impliquant les acteurs privés pour l'élaboration de stratégies des mobilités, des matériaux (biosourcés et/ou recyclés) et des techniques de la construction ou de process industriels plus vertueux.

Une **Bretagne renouvelable** implique une accélération marquée de la production d'énergies renouvelables sur notre territoire (production éolienne offshore et terrestre, photovoltaïque, biomasse) et le développement de vecteurs énergétiques innovants (biométhane, hydrogène...).

L'engagement de la collectivité régionale dans le scénario Transition F4 devra se traduire en 2040 par une évolution majeure du mix énergétique régional:

- Un territoire autonome en énergie et exportateur d'électricité, avec une forte prépondérance des énergies renouvelables et de récupération.
- Un territoire indépendant des importations de biomasse combustible
- Un territoire qui développe significativement le biogaz et réduit ses besoins d'importations de gaz.

Une **stratégie régionale d'équilibre des réseaux** reste indispensable, sur l'électricité comme sur l'ensemble des sources énergétiques, en matière de déploiement des solutions de réseaux intelligents, du stockage d'énergie, etc.

Avec le souhait renouvelé d'exercer un rôle de chef de file en matière de transition énergétique, le Conseil régional souhaite demeurer au cœur de la gouvernance énergétique régionale et de celle des territoires qui la font au quotidien. Une présence affirmée dans l'animation des réseaux, un renforcement des partenariats les plus pertinents et le pilotage d'appels à projets innovants sont les voies et moyens de rendre concrète cette ambition.

En s'appuyant sur quelques marqueurs de notre action en matière de transition énergétique et climatique, et à titre d'exemple,

- Le **Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat** sera déployé sur l'ensemble du territoire pour permettre à chaque Breton d'accéder à un service harmonisé de conseil et d'accompagnement dans ses travaux de rénovation de l'habitat. Ce service doit permettre de contribuer à l'objectif de rénovation fixé dans le SRADDET : 45 000 logements par an, visant un niveau basse consommation en 2050
- Le **Pacte Biogazier breton** signé en septembre 2019 vient sceller les nouveaux engagements de l'Etat, la Région, l'Ademe, GRDF, GRTgaz et du Pôle Energie Bretagne. L'enjeu : donner toute sa place au gaz, et en particulier au gaz renouvelable, dans le mix énergétique breton en s'appuyant sur 3 piliers :
 - Augmenter la production de gaz renouvelables à partir de ressources maîtrisées, en cohérence avec les recommandations du Schéma régional de la Biomasse, et ainsi multiplier par 6,4 la production de gaz renouvelables d'ici 2030 (soit 2 470 GWh).
 - Optimiser les valorisations du biogaz breton.
 - Structurer l'animation locale de la filière.

- Une nouvelle dynamique de déploiement des énergies renouvelables autour notamment de la **feuille de route régionale sur l'éolien terrestre** vise à faire progresser l'installation d'éoliennes sur le territoire breton et ainsi atteindre l'objectif de 4 GW installés en 2040. La feuille de route se décline en 3 axes principaux :
 - Axe 1 : l'éolien par et pour les citoyens (acceptabilité locale et accompagnement des élus)
 - Axe 2 : un modèle breton durable de l'éolien (planification, réglementation, exemplarité)
 - Axe 3 : une Bretagne innovante et industrielle (filière régionale, innovation technique)
- Le **déploiement de la feuille de route en faveur du développement des énergies marines renouvelables** maintient notre objectif de viser à l'horizon 2030 un taux de couverture de l'ordre de 25% des consommations électrique de la Bretagne par de la production électrique issue de sources renouvelables offshore et l'appui à la création d'une véritable dynamique industrielle créatrice d'emploi industriels représentant des relais de croissance importants ou des opportunités de diversification pour nos entreprises de l'industrie navale, du composite, de la chaudronnerie, ...
- Une **stratégie de déploiement des solutions hydrogène (H2) d'origine renouvelable** sera construite en 2020 et permettra :
 - De démultiplier les projets sur le territoire breton,
 - D'engager des dynamiques d'innovation fortement créatrices de valeur pour les entreprises du secteur,
 - D'optimiser et de mutualiser les réflexions sur les infrastructures en lien direct avec les diverses opportunités d'usages (industrielle et de mobilité par exemple)
 - D'offrir des opportunités de déploiement sur nos propres infrastructures techniques de transport, notamment maritime
- Le **Plan Bois Energie**, initié par la Région avec l'ADEME, renforcera son objectif de développer l'installation de chaufferies biomasse en substitution des énergies fossiles et de structurer la filière d'approvisionnement permettant de mobiliser les ressources du territoire régional (plaquettes forestières, bocagères, déchets verts, bois déchets).
- La **mise en œuvre des actions des Plans climat** des territoires sera appuyée par le biais d'**appels à projet** régionaux. Trois thématiques prioritaires sont ciblées : la mobilisation des citoyens dans les démarches de transition, la planification énergétique territoriale et l'adaptation au changement climatique.



Mise en œuvre opérationnelle

→ Pour le mettre en œuvre de manière opérationnelle, ce scénario implique que cette nouvelle stratégie régionale énergétique et climatique s'appuie :

1- **sur des partenariats forts**, notamment avec l'ADEME en région Bretagne pour une application différenciée des outils nationaux, tel que le prévoit le pacte pour l'action publique. La Région renforcera ses partenariats avec le Pôle Energie Breizh et le réseau Breizh ALEC. Elle mènera également des travaux pour structurer une offre d'ingénierie auprès des territoires pour la mise en œuvre de leur stratégie Air Énergie Climat et le montage de projets.

2- **sur des feuilles de route ambitieuses**, telles que les énergies marines, l'éolien terrestre, le pacte biogazier breton, le développement de l'hydrogène renouvelable en Bretagne ou la poursuite de notre action sur les réseaux intelligents, aux côtés des entreprises qui devront en saisir pleinement le pilotage. La Région impulsera une nouvelle dynamique partenariale sur chacun de ces domaines selon les quelques principes évoqués ci-dessus. Elle déploiera des dispositifs de soutien au développement de projets et soutiendra les ressources d'animation technique de niveau régional.

3- **sur une action particulière à déployer sur tous les sujets qui font la spécificité de notre carte d'identité énergétique et climatique**, aux premiers rangs desquels l'agriculture, l'énergie dans l'habitat et les mobilités.

4 – **sur un investissement affirmé dans le pilotage et l'animation du réseau régional des PCAET**, comme outils majeurs de la déclinaison territoriale des enjeux, en prenant en compte les spécificités locales.

5 – **sur le co-pilotage de la Conférence Bretonne de la Transition Énergétique** qui permettra de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la transition énergétique et climatique en Bretagne.



Partenaires externes

- Services de l'Etat (ADEME, DREAL)
- Partenaires territoriaux (EPCI, Pôle Energie Breizh, Breizh ALEC)
- Partenaires techniques (ABIBOIS, AILE, RBBD, OEB, SMILE, ...)
- BDI
- Fédérations professionnelles

C. S'engager en faveur de stratégies numériques responsables pour le territoire breton

Les effets de la révolution numérique sont majeurs, globaux, d'une puissance et d'une rapidité que l'on ne mesure sans doute pas encore pleinement. Elle oblige à faire face à de nombreux défis : démocratiques, éducatifs, sociaux, économiques, culturels, sanitaires, financiers, écologiques, ... qui impactent de nombreux secteurs de l'économie par les innovations technologiques, sociales et juridiques que le numérique induit : commerce en ligne, internet des objets, intelligence artificielle, économie de la donnée, droits d'auteurs, participation des citoyens à la gestion des affaires publiques, etc.

Le numérique transforme ainsi les habitudes des usagers, crée de nouveaux besoins, de nouvelles opportunités mais aussi de nouvelles contraintes et de nouveaux risques.

Opportunités d'une croissance maîtrisée et raisonnée, de modes d'organisation apportant des réponses efficaces à des enjeux anciens. **La Bretagne a toute sa part à y prendre.**

Risques et menaces de déstructurations profondes, territoriales et sociales, de ruptures générationnelles, de précarisation généralisée, du développement de la cybercriminalité et de mise en cause des libertés individuelles. **La Bretagne entend s'en préserver.**

La Région Bretagne entend contribuer à relever le défi.

De longue date, la Bretagne a fait du très haut débit pour tou·te·s une priorité d'aménagement de son territoire. L'horizon fixé par le Schéma de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN) en témoigne. Cette initiative publique inédite, choix de cohésion et de solidarité territoriale revendiqué, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat mixte Mégalis Bretagne, permet d'assurer le déploiement du très haut débit à travers la fibre optique à 100% des foyers bretons à l'horizon 2026.

Le projet breton, par son modèle, où le réseau demeure la propriété publique, est économiquement responsable et vertueux.

Fort de ces acquis, l'ambition de la Région Bretagne pour son territoire, s'inscrivant dans les orientations de la Breizh cop et en particulier de son objectif N°5 est de favoriser la transition numérique de la société, de l'économie et des territoires de Bretagne, afin d'accélérer les nécessaires transitions écologiques et de conforter la cohésion sociale. Elle veut pour cela concevoir un continuum de services numériques accessibles à tous les citoyens bretons disponibles au-delà des frontières administratives.

Une telle vision se construit en concertation avec les autres acteurs publics, les acteurs économiques, les associations, les citoyens et les chercheurs. Car, si le numérique est porteur de promesses par les transformations et les évolutions contemporaines qu'il permet, il est également porteur de risques au regard des changements qu'il induit sur nos modes de vies, sur nos territoires et les impacts majeurs visibles sur l'économie et sur la démocratie.

La Région Bretagne entend promouvoir un numérique responsable, ouvert et transparent, respectueux des principes de la vie publique et des libertés individuelles, susceptible d'apporter des réponses aux grands problèmes sociaux, sociétaux, économiques et environnementaux actuels mais aussi aux attentes légitimes de nos concitoyens. Elle considère pour sa part que les enjeux portent plus sur les questions de maîtrise de la vie publique, le défi de la protection de la vie privée étant par ailleurs traité par le règlement général à la protection des données (rgpd).

1. Promouvoir un numérique responsable

Qu'il s'agisse des usagers, des entreprises, des acteurs territoriaux, des représentants de la filière numérique, tous expriment des attentes qui convergent. Ils soulignent les risques : un partage de la valeur inéquitable, des phénomènes d'exclusion, des choix d'investissement facteurs de dépendances technologiques et stratégiques vis-à-vis des grandes "plateformes", une remise en cause des principes du service public (continuité, mutabilité, égalité), la prise en compte insuffisante de la transition écologique ...

Anticiper les changements culturels, économiques, sociaux et environnementaux qui émergent est une nécessité. Il s'agit de partager une vision d'ensemble pour poser les bases de nouveaux modes de gouvernance, protégeant la vie privée et les libertés fondamentales, promouvant la transparence des algorithmes et nous préservant des risques d'« ubérisation ». La puissance publique doit jouer un rôle de « tiers de confiance ». L'investissement de la Bretagne dans la Cyber et l'intelligence artificielle représente pour cela un atout.

Il convient aussi de mieux articuler entre elles les transitions écologiques et numériques. La seconde devant servir et permettre d'accélérer la première. Or si la révolution numérique est porteuse d'immenses opportunités pour la préservation de l'environnement, elle recèle aussi des menaces lourdes liées à l'impact écologique et carbone des pratiques nouvelles, de la fabrication des machines à leur consommation énergétique. On note en effet que le numérique représente 10 % de la consommation mondiale d'électricité et autant d'émissions de gaz à effet de serre que l'aviation civile.

Pistes de mise en œuvre opérationnelle :

- L'ambition de la Région pour son territoire et ses engagements porteront sur les axes et les actions suivantes :

S'engager vers un numérique ouvert et transparent

- Proposer des lieux et temps interdisciplinaires, innovants et ouverts pour « penser » le numérique, ses perspectives, ses évolutions, ses opportunités et menaces
- Développer une approche éthique du numérique
- Anticiper l'impact économique et écologique
- Mettre en place une déontologie des développeurs et des concepteurs de services numériques

Prioriser des produits et services numériques à faible impact environnemental

- Investir et faire le choix d'infrastructures ouvertes et écologiques
- Rationaliser la consommation des services et des infrastructures numériques de l'administration
- Concevoir un numérique écologique dès la conception et tout au long de la vie des produits

Valoriser la responsabilité sociale de l'employeur

- Développer la culture, la sensibilité et la responsabilité aux usages du numérique des employés, décideurs, élus
- Favoriser la diversité, la mixité sociale et l'égal accès aux métiers du numérique entre les femmes et les hommes
- Rendre accessibles les solutions numériques pour toutes et pour tous

2. Assurer un développement numérique inclusif

Le numérique et ses usages se développent. Il apparaît ainsi autant comme facteur d'inclusion que comme risque d'exclusion. En effet, à l'heure où s'engagent des mutations structurelles majeures, rendant la maîtrise de l'outil numérique indispensable, le risque de voir se creuser le fossé entre ceux qui savent et ceux qui en sont exclus s'accroît dangereusement.

Pistes de mise en œuvre opérationnelle

L'ambition de la Région pour son territoire et ses engagements porteront sur les axes et les actions suivantes :

Accompagner les citoyens/usagers dans la transition numérique

- Valoriser les tiers-lieux numériques du territoire breton, se situant aux carrefours des enjeux de culture numérique, dynamisme économique et innovation sociale
- Professionnaliser les médiateurs numériques pour leur permettre d'adapter leur pratique pédagogique et répondre aux besoins de tous les citoyens, en particulier des plus éloignés du numérique

Soutenir l'éducation et la formation au numérique et par le numérique

- Contribuer au développement des pratiques numériques et favoriser l'innovation pédagogique au sein des établissements publics locaux d'enseignement
- Favoriser l'acquisition de compétences clefs relatives au numérique tout au long de la vie et renforcer la lutte contre l'illectronisme
- Investir dans le développement du numérique au sein des filières d'enseignement supérieur et de recherche
- Soutenir les travaux de recherches et les actions collectives relatifs au numérique

3. Accompagner la numérisation de l'économie et la transition numérique des acteurs économiques

L'économie numérique ne se limite pas à un secteur d'activité en particulier mais traverse les chaînes de valeur pour renforcer le positionnement et la performance des entreprises. Il convient donc de prendre en compte cette dimension dans l'ensemble des secteurs, producteurs et utilisateurs (agriculture, santé, artisanat, automobile ...). Il convient de ne pas oublier les particuliers qui par leurs activités contribuent à l'économie numérique. C'est donc désormais toute l'économie qui devient numérique.

S'appuyant sur les analyses et préconisations du CESER dans son rapport « numérique et entreprises : urgence et opportunités », et la feuille de route du numérique de la SRDEII, la Région Bretagne entend conforter le positionnement de l'économie bretonne dans les technologies digitales et promouvoir en parallèle la numérisation de son tissu d'entreprises. La Bretagne entend ainsi se positionner au regard des priorités européennes et pour cela être reconnue comme un « digital innovation hub » (DIH).

Pistes de mise en œuvre opérationnelle

L'ambition de la Région pour son territoire et ses engagements porteront sur les axes et les actions suivantes :

Soutenir les actions en faveur de la transition numérique des entreprises

- De manière transversale, mobiliser les contrats d'objectifs « Emploi-Compétence-Formation-Orientation » avec les Branches professionnelles afin de sensibiliser et accompagner les TPE/PME aux enjeux de la transition numérique responsable et à leur impact sur les compétences et les organisations
- Déployer une contractualisation avec la filière numérique afin de répondre à ses enjeux spécifiques en matière d'emploi-compétences
- Conforter l'intégration des technologies et usages numériques dans l'industrie, dans le cadre du dispositif Breizh Fab
- Développer des partenariats et des alliances avec de l'écosystème digital pour co-créeer des services numériques

Soutenir la croissance des filières innovantes

- Faciliter l'émergence des innovations bretonnes
- Œuvrer pour la souveraineté numérique et la cybersécurité

4. Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration

Concevoir des services publics numériques de proximité

Les transformations à l'œuvre sur nos territoires impactent le positionnement, le rôle et les missions des collectivités.

Dans ce contexte, les collectivités disposent de nombreux atouts : capital confiance vis-à-vis du citoyen/usager, rôle d'aménageur du territoire, propriétaire du domaine public, productrices de données publiques. Face à la reconfiguration permanente de l'écosystème territorial, les collectivités se doivent de maintenir et d'assurer la lisibilité et la permanence de l'offre de services publics, elles se doivent de sortir des postures traditionnelles du donneur d'ordre pour réguler les effets pervers des offres foisonnantes de services privés tout en créant les conditions de l'émergence d'offres de services innovantes en complémentarité. Elles doivent finalement repenser la chaîne de valeur du service public et des services aux usagers et reprendre la « maîtrise » de l'espace public numérique.

Pistes de mise en œuvre opérationnelle :

L'ambition de la Région Bretagne pour son territoire et ses engagements porteront sur les axes et les actions suivantes :

Développer en marque blanche/grise une plateforme de services numériques fondée sur une infrastructure ouverte de données partagées

- Des services accessibles à tous simples, plus personnalisés et simple d'utilisation
- Des services innovants qui associent usagers et innovateurs à leur conception et production
- Une architecture technique fondée sur un mode d'identification unifié et un système de gestion et d'échanges de données entre administrations

Co-construire à l'échelle régionale un mode de gouvernance et de régulation adapté aux nouvelles chaînes de valeur des services aux usagers (Etude Modèles économiques urbains financée par Ademe & Banque des territoires).

- Le territoire, l'infrastructure partagée, la donnée, et la tarification des services comme outil de régulation

Réussir la transformation numérique de l'administration

La Région Bretagne a entrepris une vaste transformation numérique de son administration autour de 3 orientations : un service public tourné vers l'utilisateur, une territorialisation aboutie et une transversalité organisée, le plan de transformation numérique de l'administration s'est structuré autour de 3 programmes : administration numérique, gouvernance de la donnée et développement des compétences numériques.

Pistes de mise en œuvre opérationnelle :

L'ambition de la Région Bretagne pour son territoire et ses engagements porteront sur les axes et les actions suivantes :

Accélérer la dématérialisation des services et aides publics régionaux et digitaliser les fonctions ressources

- Dématérialisation des procédures administratives
- Dématérialisation des aides et subventions
- Digitalisation des fonctions ressources (Finances, achats, ressources humaines, assemblées)

Contribuer au service public de la donnée et adopter une stratégie régionale de la donnée

- Agir sur le cycle de vie de la donnée : produire de la donnée de référence et documenter les méta-données associées, mettre à disposition des données avec un fort niveau de qualité, favoriser la réutilisation des données de référence pour produire de nouveaux services et créer de la valeur économique et sociale
- Mettre la donnée au cœur de la conception et de l'évaluation des politiques publiques

Favoriser une culture et des compétences numériques

- Qualifier la nature des usages du numérique des agents publics pour adapter les environnements de travail
- Mesurer et développer les compétences numériques des agents pour développer des parcours de formation adaptés

D. S'engager pour la cohésion des territoires

Face au défi des déséquilibres territoriaux, le Conseil régional s'appuie sur trois principes constamment rappelés :

- **la différenciation** consistant à mettre en valeur et prendre en compte la diversité des territoires et des situations en Bretagne. Il s'agit de tenir compte des différences de capacités à faire des territoires, en proposant des solutions différenciées selon les situations et en mettant en œuvre des politiques adaptées aux réalités locales ; entraînant, de fait, une plus grande territorialisation des politiques publiques, notamment du Conseil régional ;
- **la subsidiarité** consistant à toujours privilégier, pour assumer les responsabilités, l'échelon d'action le plus proche, le plus en prise avec la connaissance des réalités locales ;
- **La solidarité** qui est le pendant naturel mais essentiel de la différenciation. Elle est par ailleurs d'autant plus importante dans une période de grandes transformations, exigeantes pour tou-te-s, mais jamais de la même manière.

Ils inspirent la mise en œuvre de nos engagements formalisés dans les Accords de Bretagne pour le climat et la planète qui sont de :

- Favoriser la **reconnaissance, à la maille pertinente, voulue par les territoires eux-mêmes, des bons espaces** pour penser le développement et les projets dans le respect des cinq principes de la Breizh COP (performance, solidarité, prise en compte de la vie quotidienne, efficacité et démocratie locale) ;
- Favoriser **l'égalité des chances de développement** par un renforcement très différencié des capacités d'ingénierie des territoires les moins dotés ;
- Assurer une forte **différenciation/péréquation des soutiens régionaux, sur le plus grand nombre de politiques régionales**. Des mécanismes d'encouragement différencié, de bonification, de ciblage de certains dispositifs seront étudiés et complétés par des mécanismes de conditionnalité des aides de la Région, sur le plus grand nombre de ses politiques de développement, en particulier dans le cadre des contractualisations, permettant de passer les soutiens au crible des priorités de la Breizh COP ;
- Des mécanismes de soutien privilégiés et d'encouragement spécifiques aux actions de **solidarités interterritoriales** notamment au bénéfice des territoires les moins bien dotés (fonds de solidarité permettant de favoriser l'échange d'expertises...) ;
- Le renforcement de l'action en faveur des **centralités**, en recherchant la convergence des financements avec l'Etat et les Départements volontaires (sur la base des expérimentations déjà engagées).

1. Penser à la bonne échelle le défi des transitions

Les territoires institutionnels ne se superposent pas toujours aux bassins de vie des populations et des acteurs qui en font le développement. De fait, ils ne sont parfois pas à la bonne échelle pour penser le développement sur un horizon de long terme.

C'est pourquoi, afin de bien appréhender les **territoires pertinents pour s'engager collectivement et efficacement dans les transitions**, la Région a proposé, début 2019, aux Pays, structures porteuses de SCOT, EPCI, communes... de réfléchir sur la bonne maille pour répondre aux enjeux posés dans la Breizh Cop et s'engager ; considérant qu'il ne lui appartenait pas de dessiner cette carte des territoires d'engagement.

Les territoires (Pays, structures porteuses de SCOT, EPCI, communes...) ont donc été invités à dessiner la maille territoriale à partir de laquelle il serait pertinent de **penser leur projet stratégique** permettant d'assurer le respect des cinq principes posés dans le cadre de l'objectif 32 de la Breizh Cop :

- La performance
- La prise en compte des attentes des habitant-e-s
- La solidarité
- L'efficacité
- La participation démocratique

Cette échelle des territoires d'engagement sera retenue pour dialoguer avec les acteurs locaux, publics comme privés, sur leur stratégie et leur contribution à la Breizh Cop et viendra, soit conforter les SCOT existants, soit réinterroger leur échelle et préfigurer de futurs SCOT.

L'échelle de SCoT, assis sur des **bassins de vie**, apparaît comme pertinente pour « parler » avec le **SRADET** et les **objectifs de la Breizh COP**.

Pour faire vivre cet échange stratégique, à l'échelle de chacun de ces territoires d'engagement et de dialogue, il est proposé que chaque année, à l'invitation de la Région les représentant-e-s des forces vives du territoire (EPCI, communes, acteurs privés via les Conseils de développement...) soient réunis dans un format de conférence locale.

Les réunions de cette instance permettront à la Région et aux acteurs locaux d'identifier les grands enjeux à traiter ensemble et les engagements de chacun-e pour répondre aux objectifs de la Breizh Cop. Les représentant-e-s de l'Etat et des Départements y seront conviés afin de croiser les enjeux stratégiques pour le territoire.

Chacune de ces conférences locales aura vocation à travailler à l'élaboration d'un document de type « **pacte d'engagement territorial** » qui viendra identifier les enjeux prioritaires pour le territoire et la manière dont les acteurs locaux et la Région se mobilisent et s'engagent, à leur niveau, pour y répondre.

Ces pactes élaborés entre la Région et les EPCI du territoire, seront partagés avec le ou les conseil(s) de développement. En y associant également l'Etat et les Conseils départementaux qui le souhaiteraient, ces pactes pourraient permettre de mettre en œuvre le **principe de convergence des contractualisations** inscrit dans le Contrat d'action publique pour la Bretagne.

2. Différencier l'action régionale selon les territoires dans des contrats avec les EPCI

Si, sur les dernières années, les contrats de partenariat Europe/Région/pays constituaient l'outil privilégié pour répondre de manière fine aux demandes différenciées des territoires, c'est à présent **l'action régionale prise plus globalement, mobilisant une plus large partie de ses politiques, qui sera en capacité de le faire sur la base des enjeux prioritaires formalisés dans le pacte d'engagement territorial**.

Dans un engagement contractuel, l'accompagnement régional sur les priorités locales, devra s'appuyer à la fois sur **la mobilisation différenciée des politiques thématiques** du Conseil régional **et sur des moyens préfléchés** notamment sur deux objectifs :

- « **conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines et rurales** » (objectif 18 de la Breizh Cop) dans la continuité de l'esprit des deux appels à candidatures partenariaux, pour accompagner de manière spécifique des programmes globaux ;
- « **réinventer l'offre de services à la population** et son organisation pour garantir l'égalité des chances » (objectif 37 de la Breizh Cop)

Chaque contrat intercommunal, construit en cohérence avec le Pacte d'engagement territorial, tenant compte de la réalité des compétences respectives de la Région et des EPCI, pourra notamment comporter un volet développement économique attractivité, un volet transitions environnementales et un volet mobilités.

Pour assurer une cohérence d'intervention, la Région posera les bases de nouvelles conditionnalités de ses aides qui viseront à appliquer les objectifs de la Breizh Cop, repris et portés par les SCoT, une fois mis en compatibilité. Ainsi, les projets accompagnés par la Région ne pourront participer à l'artificialisation croissante des sols et devront être particulièrement vertueux en matière écologique et énergétique.

3. Aider plus les territoires les plus fragiles

La différenciation de l'action régionale passe aussi par une différenciation de moyens que la Région peut allouer pour la mise en œuvre de ces projets.

La solidarité financière qui est la marque de fabrique de la politique territoriale bretonne depuis plusieurs années pourrait, demain, être calculée et mise en œuvre à l'échelle des 59 EPCI sur la base de critères qui seront travaillés en 2020, en lien avec les indicateurs du SRADET et les objectifs de la Breizh Cop. Elle consisterait, comme sur les précédentes générations, à positionner les EPCI sur la base de leurs **situations respectives en termes de dynamiques et capacités de développement, mais aussi de leurs engagements pour la Breizh Cop**.

Pour **aider proportionnellement plus les territoires en ayant le plus besoin**, la solidarité financière nouvelle génération pourrait permettre à la fois de :

- **définir si un territoire peut accéder à un dispositif ;**
- **définir des montants de moyens dédiés** lorsqu'il en existe ;
- **moduler les conditions et montants d'intervention** régionale de dispositifs soumis à des taux et planchers/plafonds d'intervention.

La solidarité soulève aussi la question de l'ingénierie qui recouvre plusieurs dimensions : ingénierie stratégique, ingénierie de projets, ingénierie financière.

Face à une multiplicité d'offres de services, l'enjeu posé est bien de **s'assurer que tous les acteurs, dans tous les territoires, puissent bénéficier d'une offre d'ingénierie lisible, adaptée et simples d'accès.**

Pour permettre aux territoires de s'engager encore plus vite dans les chantiers liés aux transitions et à la mise en œuvre de la Breizh Cop, la Région réfléchira à **l'accompagnement** qu'elle pourra apporter à des **démarches particulièrement innovantes, thématiques, transposables et permettant d'accélérer la mise en œuvre d'un ou plusieurs objectifs de la Breizh Cop** au plus proche du terrain. Sur la question de la consommation du foncier ou des centralités, les besoins sont nombreux (référentiels fonciers à généraliser, démarches innovantes favorisant le renouvellement urbain...).

4. Encourager et développer la solidarité et la coopération entre territoires

Les échanges conduits avec les territoires font apparaître que les intercommunalités ne disposent pas toujours de la taille pertinente pour traiter certaines problématiques et, même si c'est le cas, gagnent à coopérer avec leurs pairs ou d'autres acteurs afin d'enrichir leurs projets et leurs pratiques. Cette coopération et ces rapports de réciprocité entre territoires sont par ailleurs essentiels à la mise en pratique du **principe de solidarité**, qui implique des interdépendances à une échelle autre que celle des seuls EPCI.

En cohérence avec l'armature territoriale spécifique de la Bretagne, dans un esprit de solidarité et d'interdépendance entre territoires, une plus grande mutualisation et partage de moyens, d'expertises et d'expériences est possible. La **Région entend favoriser les coopérations entre acteurs du développement territorial.**

Le rôle de la région peut être **d'inciter et d'aider à l'impulsion de démarches de coopérations entre intercommunalités « à la carte » et « au fil de l'eau » en fonction des thématiques ou sur des projets concrets.** Il convient, à l'image de quelques expériences engagées entre les métropoles et des territoires qui leur sont proches de favoriser le développement des mécanismes de réciprocité. Le renforcement de réseaux de collectivités va également dans ce sens.

Cette coopération « agile », qui correspond à un besoin exprimé par les territoires, pourrait être soutenue par la Région, notamment pour accompagner les dynamiques et projets particulièrement innovants et exemplaires. Le soutien régional pourra tenir compte, dans son intensité, de l'indice de fragilité des territoires concernés tel qu'évoqué précédemment.

La Région, renforcera par ailleurs son rôle de mise en réseau des acteurs du développement à l'échelle de la Bretagne, mais également avec d'autres acteurs nationaux et européens. L'enjeu est de développer un **réseau Breizh Cop**, adapté aux besoins et lisible, afin d'accélérer notre capacité collective à faire face aux transitions et à mettre en œuvre les 38 objectifs, toujours mobilisateur de nouveaux engagements.

Enfin, la **Région entend développer de nouveaux outils de solidarité régionale.**

À l'instar du syndicat mixte Megalis qui fédère les collectivités pour la couverture de la Bretagne en fibre optique, de SEMBreizh qui déploie ses actions pour équiper la Bretagne, développer des opérations complexes, investir pour la croissance économique, ou de l'Etablissement public foncier créé il y a 10 ans, il s'agit d'initier et/ou accompagner de nouveaux outils régionaux qui auront vocation à accompagner les acteurs, notamment les communes et EPCI, dans la réalisation de projets qui, à leur échelle, ne verraient sans doute que difficilement le jour.

- La mise en place d'un **outil régional de portage immobilier en centralités** (dit « société foncière régionale ») dont le besoin s'est avéré particulièrement prégnant pour contribuer à la dynamique des centralités en investissant et en favorisant l'investissement privé poursuit cet objectif. Ainsi, avec la participation de la Région, l'EPF, la Banque des territoires et SEMBreizh travaillent à l'analyse de la pertinence et du dimensionnement d'un tel outil.
- Par ailleurs, des mécanismes **et outils régionaux de compensation foncière** permettant aux collectivités d'atteindre l'objectif posé dans la Breizh Cop de mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels à l'horizon 2040 seront mis en chantier dès 2020. Ce travail s'appuiera notamment sur les travaux menés par l'EPF.

5. Renforcer l'action en faveur des centralités

L'objectif 18 de la Breizh Cop rappelle l'importance de « conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales » et le rôle qu'exercent des pôles d'activité structurés et organisés au cœur des territoires.

La prise de conscience de la fragilisation de ces centralités (centralités de bourg dans le milieu rural ou centralités urbaines au cœur d'agglomérations) est aujourd'hui partagée, tout comme la volonté de les préserver ou de les restaurer.

De façon transversale, les stratégies visant à renforcer l'attractivité des centres s'inscrivent pleinement dans les objectifs de transition écologique et énergétique, notamment ceux de préservation du foncier et des paysages et de réduction de la consommation d'énergie (habitat, déplacements). Ces multiples enjeux gagnent à être croisés pour aboutir à des projets originaux de dynamisation du centre, qui soient le reflet d'usages discutés et choisis dans un cadre de débat partagé.

Enfin, mener un projet de centralité demande aussi de faire preuve d'innovation en matière sociale, économique, d'animation et de conduite de projet, de participation citoyenne.

Pour mener à bien un projet de centralité, une commune a besoin que des réponses globales lui soient apportées. Face à ce constat, l'Etat, la Région, l'Etablissement public foncier de Bretagne et la Banque des Territoires ont uni leurs forces en 2017 et 2019 pour initier un appel à candidatures visant à accompagner des projets de reconquête des centralités.

Il convient de démultiplier cette dynamique, sans doute en affirmant davantage les centres-bourgs et les centres-villes comme des espaces décisifs, centraux, prioritaires au sein des politiques intercommunales, comme l'évoque l'étude du CESER sur la question.

Nous aurons, dans les prochains mois, à faire évoluer nos modes de soutien aux dynamiques de centralités. Aussi, des moyens dédiés à la réinvention des centralités pourrait être affichée dans le contrat signé entre la Région et l'EPCI. Ces moyens seront calibrés en tenant compte de la péréquation évoquée précédemment.

6. Assurer une plus grande proximité et présence de la Région dans les territoires

En juin 2017, au regard des évolutions liées aux différentes lois de décentralisation, MAPTAM et NOTRe qui ont positionné la Région comme acteur pivot sur trois principaux blocs de compétences : le développement économique, la formation, et l'aménagement du territoire, recouvrant transports et environnement, la Région affichait son ambition de devenir une collectivité plus proche de ses partenaires, de ses usager·e·s et des territoires.

Les orientations posées pour assurer une présence et un lien avec tous les territoires de Bretagne visaient, dès juin 2017, à :

- **Faciliter la rencontre des partenaires et usager·e·s en proximité**
- **Coordonner la mise en œuvre territorialisée des politiques régionales**
- **Développer l'expertise territoriale pour mieux agir.**

Les implantations territoriales participent à ces objectifs. Elles constituent ainsi des sites relais pour les élu·e·s et les services (en interne comme en externe) et participent à cette proximité attendue de la part des acteurs dans les territoires.

La collectivité bénéficie déjà aujourd'hui d'une forte implantation de ses agent·e·s sur trente sites partout en Bretagne. Cette force doit être mise pleinement au service des orientations précitées et des objectifs de la Breizh Cop. C'est pourquoi la Région s'organise pour être, dès le printemps 2020, en capacité de développer une nouvelle offre de services et de déployer la force de ce collectif d'agent·e·s au bénéfice des territoires et de la mise en œuvre territorialisée de nos politiques.

E. S'engager pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources

La préservation de la biodiversité et des ressources est une priorité forte de la Breizh cop au travers notamment de l'objectif 24 « **atteindre le zéro enfouissement puis viser le zéro déchets** » et de l'objectif 29 « **préserver la biodiversité en l'intégrant comme priorité des projets de développement et d'aménagement** ». La contribution régionale peut être mise en œuvre par différents canaux :

- via son rôle de chef file stratégique, en tant que porteur de compétences
- via son rôle de financeur
- via la prise d'inflexion sur l'activité propre de l'institution régionale, son fonctionnement, sa gestion. C'est la Région responsable

Plutôt que des approches sectorielles, l'engagement de la Région passe par des actions transversales visant à sensibiliser l'ensemble des acteurs pour ériger ces sujets au rang de priorité politique partagée, puis à décliner son action sur les territoires.

1. Sensibiliser l'ensemble des acteurs pour favoriser la mobilisation collective

Les transitions climatiques, énergétiques et, de manière générale, écologiques, demandent une modification profonde de nos modes de vie, de production et de consommations. Ces évolutions ne peuvent s'opérer sans une bonne culture partagée des enjeux, qui passe par la sensibilisation, l'éducation à la nature, aux transitions et au développement durable ; elles s'appuient sur une mobilisation autour d'actions concrètes.

Le portage de ces actions d'éducation et la sensibilisation aux transitions a évolué ces dernières années. En effet, principalement portées auparavant par les associations d'éducation populaire, cette thématique de l'éducation aux transitions a pris tout son sens dans les entreprises notamment grâce à l'ouverture des champs d'actions qui ne se rapportent plus uniquement à la nature mais aborde également l'énergie, l'alimentation, la santé...

La première phase de la Breizh Cop a montré qu'une action de niveau régional ne peut toucher les habitant.e.s – pour en faire des « citoyen.ne.s » qu'en passant par les acteurs présents au plus près des territoires

La réussite de cette mobilisation passe nécessairement par les territoires et par les déclinaisons, dans chaque bassin de vie, d'une alliance entre les collectivités et les associations, notamment environnementales, associant et mobilisant également les acteurs scientifiques, économiques et, surtout, les citoyen.ne.s. Aujourd'hui, la sensibilisation passe de plus en plus par des actions opérationnelles, au plus près des acteurs de terrain.

La priorité pour la Région est de **mettre en cohérence ses propres financements et logiques d'intervention** —, et également de **mieux mobiliser les financements publics** (l'Etat et ses agences – ADEME/AELB/AFB/ARS...) **et privés**. Cela pourra passer par le fait de tester de nouvelles modalités de soutien (par exemple, des appels à projets communs et transversaux s'appuyant sur les territoires)

L'esprit n'est pas uniquement de transmettre des connaissances mais de favoriser la prise de conscience et la mobilisation citoyenne dans les territoires, en lien avec les EPCI, les communes, et les associations environnementales qui exercent l'essentiel des compétences environnementales de proximité, mais également les communautés scientifiques et économiques. Les citoyens ont besoin, pour agir, d'une information individualisée et adaptée pour connaître l'impact de leurs choix, les solutions et pratiques à adopter, mais également d'émulation collective. La Région, avec sa connaissance des bonnes pratiques dans les territoires, favorisera ces dynamiques. Elle accompagnera les acteurs bretons, publics, privés, associatifs, dans l'analyse des impacts positifs des projets qu'ils déploient en faveur des transitions.

Pistes de mise en œuvre opérationnelle

→ La Région mettra en place un pilotage régional transversal et multi acteurs. Sensibilisation massive, pour faire en sorte que ce soit ensuite des priorités partagées par tous les décideurs mais aussi les citoyens, et mise en œuvre au plus près des territoires avec l'appui d'une Région qui s'attachera elle-même à être de plus en plus en adéquation avec les priorités partagées sur ces sujets. Des lycées-tests permettront d'accroître le niveau d'appropriation de ces enjeux eau, déchets, biodiversité par les agents, les lycéens et les personnels pédagogiques, pour ce qui relève du patrimoine et des responsabilités de la Région.

→ L'idée d'une alliance entre les collectivités et les associations sur ces sujets sera travaillée aux côtés des acteurs territoriaux et associatifs, dans la continuité des travaux menés en juin lors du temps fort Breizh cop. La Région favorisera enfin toute initiative visant à inciter aux comportements vertueux, dans les territoires, par l'émulation et l'accompagnement sur les sujets eau, énergie, déchets, biodiversité

→ La Région, en partenariat avec l'Etat (et ses agences) s'engage à tester de nouvelles façons d'accompagner les transitions dans les territoires en partant en particulier de la richesse du tissu associatif breton, qui gagnera de son côté à bien se structurer en fonction de la montée en puissance des territoires sur ces enjeux (en particulier en fonction des compétences des EPCI, sachant que le lien à la population passe également par l'association des maires).

Ces mobilisations pourront prendre la forme d'appels à projet partagés et/ou de contractualisations spécifiques, permettant de décroisonner et de rendre plus palpables et concrets les sujets (ex : climat et biodiversité/eau, déchet et mer, énergie et mobilités...) qui pour les bretonnes et les bretons forment un tout et font de plus en plus leur quotidien.

Plus précisément, une forme innovante d'appel à projet pour accélérer la mobilisation citoyenne autour des thématiques des transitions sera testée dès 2020. Sa mise en œuvre nécessitera de renforcer la transversalité en interne Région et l'association des partenaires régionaux (agences, Etat...) pour aller vers une stratégie opérationnelle sur la sensibilisation et l'éducation aux transitions. L'ambition, si les partenaires adhèrent à cette dynamique est de doter cet appel à projet d'une enveloppe d'un million d'euros dès 2020.

Enfin il conviendra d'inscrire le principe de l'alliance collectivités/association dans la future politique contractuelle de la Région.

→ Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agence bretonne de la biodiversité (ABB), des actions de sensibilisation, de mobilisation et de valorisation des acteurs s'engageant en faveur de la biodiversité seront développées à compter de début 2020.

L'Agence appuiera notamment le développement des projets d'aires marines éducatives (AME) en Bretagne, en lien avec les différents intervenants au niveau régional et dans les territoires.

La Région poursuivra par ailleurs son soutien aux initiatives locales d'animation des AME

→ Les lycées seront un lieu particulièrement propice à la mobilisation sur ces sujets environnementaux. Le partenariat avec le rectorat sera développé en ce sens.

2. Partager les priorités politiques à l'échelle régionale grâce à une gouvernance adaptée

Les sujets de l'eau, de la biodiversité terrestre mais aussi des paysages, des déchets, de l'énergie et des ressources sont aujourd'hui bien documentés de façon mutualisée au sein de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne. Néanmoins, des approches plus transversales et des connaissances approfondies sont nécessaires sur des sujets tels que l'adaptation au dérèglement climatique ou l'économie circulaire, ou encore la biodiversité marine.

Les connaissances développées à l'échelle régionale doivent être croisées et mieux partagées. Les ponts avec la recherche doivent être multipliés, à l'instar de ce qui est déjà effectué pour l'eau au sein du CRESEB. **La dimension de la science participative** (ex : sentinelles du climat) **doit être développée**. La stratégie de spécialisation intelligente (S3), le centre culturel scientifique et technique et industrielle (CCST) et le Conseil scientifique de la Breizh COP et son évolution vers un groupe d'expert ou le futur groupe multi acteurs sur le sujet des produits phytosanitaires, ont vocation à incarner dans le temps cette meilleure articulation. Enfin les scientifiques, associés aux instances de gouvernance régionale (Conférence Bretonne de la biodiversité, conférence bretonne de la transition énergétique, conférence des ressources, Assemblée bretonne de l'eau, Conférence Régionale Mer et Littoral...), permettent d'enrichir et objectiver les débats.

La Région s'engage à porter aux échelles infrarégionales les dynamiques engagées au sein des Conférences environnementales de connaissance mutuelle, de partage d'expériences, d'échanges de bonnes pratiques entre l'ensemble des acteurs, publics, privés, associatifs, en les impliquant dans l'organisation de ces rencontres. Ce **déploiement s'inscrit en cohérence avec la politique de territorialisation des services de la Région.**

La Région s'engage également à **faciliter la mutualisation de l'ingénierie sur ces sujets**, en fonction des besoins exprimés par les EPCI. Elle pourra se positionner comme intermédiaire et porteur de messages entre le niveau régional et national. Elle facilitera la consolidation de ses moyens pour peser (ex : sur le sujet des éco-organismes) sur les sujets qui font sens pour l'avenir de la Bretagne.

Pistes de mise en œuvre opérationnelle

→ La Région accompagnera la montée en puissance des EPCI et s'engage ainsi à leur donner toute leur place dans la gouvernance et l'animation régionale de l'Assemblée bretonne de l'Eau, de la Conférence Bretonne de la Biodiversité et de la nouvelle Agence Bretonne de la Biodiversité qui sera créée fin 2019, ou encore dans l'animation du Plan Déchets et de la future feuille de route pour l'économie circulaire

→ La Région pourra faire de la connaissance environnementale, et en particulier de la biodiversité – qui nécessite une véritable stratégie partagée de la connaissance en lien avec tous les acteurs compétents - une priorité d'une stratégie de spécialisation intelligente (S3) prescriptive pour assurer des convergences de financements (en lien avec le comité des financeurs de l'Agence Bretonne de la Biodiversité concernant ce champs).

→ La Région organisera des rencontres inter-réseaux visant à décloisonner les approches de ces sujets.

→ La Région pilotera un comité scientifique et un groupe multi-acteurs pour la mise en œuvre opérationnelle de la réduction des produits phytosanitaires. Ce travail permettra d'alimenter les réflexions de l'assemblée bretonne de l'eau: tendre vers le zéro phyto à l'horizon 2040 en lien avec la politique agricole, les solidarités à l'œuvre autour de l'eau, Eau et changement climatique....

→ La Région accompagnera l'évolution du comité scientifique Breizh COP vers un groupe d'expert Régional sur le climat pour accompagner les transitions.

3. Mettre en œuvre les transitions sur les territoires

Si l'observation, la gouvernance et l'animation des sujets environnementaux ont du sens à l'échelle régionale, c'est bien dans les territoires que se mettent en œuvre les mesures et innovations. Il conviendra de favoriser l'innovation territoriale par un appui technique et une ingénierie financière adaptés.

Certains projets particulièrement structurants, dans les domaines de l'eau ou des déchets par exemple, peuvent nécessiter un appui technique, une ingénierie financière pour laquelle la Région pourra apporter ses réseaux et son appui, par exemple en lien avec les Banques, dont la BPI ou la Banque des Territoires. Son expertise technique pourra également être mise à disposition des territoires, ainsi que sa capacité à mobiliser des réseaux d'entreprises « porteuses de solution » sur ces sujets. La méthodologie utilisée dans le domaine de l'énergie, notamment avec SMILE et BDI, pourrait être transposée dans d'autres logiques de réseaux (ex : l'eau, l'économie circulaire...) ou parfois l'innovation technologique peut éviter de coûteux renforcements et travaux lourds d'infrastructures.

La Région s'appuiera notamment sur les nombreux territoires insulaires dont elle a la chance de bénéficier pour déployer de manière opérationnelle l'articulation et la cohérence entre ses différentes politiques.

Avec l'objectif d'accroître les mécanismes de solidarité interterritoriale, la Région développera une ingénierie financière, en particulier sur le sujet de l'eau et de la biodiversité. Elle interrogera également la capacité à mobiliser des financements y compris privés, dans la logique des paiements pour services environnementaux. Enfin la Région participera aux réflexions sur le dispositif des éco-schemes, rattaché au 1^{er} pilier de la PAC post 2020. Ce dispositif peut en effet s'avérer un levier intéressant pour renforcer le volet environnemental des exploitations agricoles.

Une nouvelle génération de contractualisation « post 2020 » pourra être engagée.

- Avec les territoires
- Avec les entreprises, et en particuliers les exploitations agricoles (idées de « contrats environnementaux ») mais aussi les filières industrielles (travail sur le biomimétisme, l'éco-conception, la lutte contre gaspillage notamment alimentaire...)
- Avec les associations, notamment environnementales, pour l'éducation à l'environnement et plus largement aux transitions notamment, ainsi que pour le développement des connaissances et l'accompagnement des projets de préservation et de restauration de la biodiversité dans les territoires (démarches trames verte et bleue, atlas de la biodiversité communale, gestion des espaces naturels)

Les conditionnalités et bonus environnementaux (climat/énergie, eau, biodiversité...) devront y trouver une place innovante, autour de quelques critères simples mais puissants, cohérents et anticipant les futures réglementations nationales et européennes.

Un lien fort devra être opéré entre le chantier « ressources » et les chantiers « cohésion territoriale », pour assurer une vision simple et cohérente de l'accompagnement régional aux transitions dans les territoires.

Par ailleurs, il est important de pouvoir accompagner les logiques les plus innovantes par des appels à projets adaptés, si possible menés conjointement avec d'autres financeurs dans des logiques de « guichet unique » au bénéfice des porteurs de projets.

Pistes de mise en œuvre opérationnelle

→ *De nouvelles modalités de contractualisations et de soutien aux acteurs territoriaux prenant pleinement en compte l'importance des enjeux de ressources et de biodiversité, au même titre que le climat.*

→ *Dans le même état d'esprit, il apparaît utile d'étudier des engagements biodiversité dans les contrats d'objectifs avec les branches professionnelles.*

→ *Il apparaît opportun d'inscrire des thématiques biodiversité et économie circulaire dans les priorités du travail à engager pour la mobilisation de l'engagement des entreprises dans la Breizh COP avec groupes de travail dédié.*

→ *Le travail devra par exemple être poursuivi avec des acteurs majeurs comme « Produit en Bretagne » pour développer des actions de sensibilisation, d'éco conception. De manière plus large, le partenariat engagé avec Produit en Bretagne autour des enjeux de l'économie circulaire, du gaspillage alimentaire, de l'emballage, en lien avec les thématiques du « bien manger » mais également des produits de consommation courant hors alimentaire, devra permettre de traiter cet enjeu majeur pour la Bretagne. Des acteurs de la « marque Bretagne » tels que BDI et le CRT pourront également se mobiliser sur ce sujet.*

→ *Des appels à projets ciblés*

> *commun avec l'Ademe sur l'économie circulaire,*

> *pour procéder à une extension du réseau des Réserves Naturelles Régionales.*

→ *Des appels à projets, éventuellement sous l'égide de l'Agence Bretonne de la Biodiversité, sur la restauration/renaturation des milieux (y compris des friches, en lien avec les réflexions de l'EPF), de travailler sur les trames noires...*

→ *Un accompagnement technique et une animation régionale par l'Agence Bretonne de la Biodiversité des compétences au sein des territoires pour développer les projets en faveur de la biodiversité, mobiliser et former les élus et les techniciens, mettre en relation les porteurs de projets et les acteurs publics, scientifiques, associatifs, les citoyens.*

→ *Un programme opérationnel, avec l'Association des Îles du Ponant de mise en œuvre des conclusions de l'étude 2018 et des actions identifiées pour chacune des îles sur la gestion des déchets et des ressources*

F. S'engager pour des mobilités solidaires et décarbonées

Les transformations à l'œuvre depuis plusieurs décennies, ont complètement bouleversé les modes de vie, l'organisation des territoires et les pratiques de mobilités. Il convient d'y répondre dans un double objectif d'équité sociale et de sobriété des déplacements en tenant compte des réalités vécues par nos concitoyens.

Il s'agit notamment de prendre en compte :

- Les effets mécaniques de la croissance démographique en Bretagne,
- La réalité des pratiques et des besoins de mobilité, la place des déplacements domicile travail, le poids des déplacements de longue distance, la place spécifique de l'automobile en Bretagne, l'importance des « navetteurs » quotidiens, le lien entre enjeux de mobilités et arbitrages de vie de nos concitoyens ;
- Les questions sociales et les fortes inégalités devant les transports et les mobilités,
- Les questions d'aménagement et les très grandes disparités entre territoires denses et territoires ruraux en termes de l'offre de transports publics notamment, et la situation spécifique des territoires périurbains en constante croissance,
- L'émergence de nouvelles offres, de nouveaux acteurs et de nouvelles pratiques de mobilité, comme le covoiturage, notamment en appui sur la révolution numérique,
- L'enjeu de l'accompagnement des personnes pour lesquelles la mobilité est compliquée : les personnes handicapées, certaines personnes âgées, la jeunesse aussi parfois, certains ménages modestes.
- La réalité du bilan écologique des différents modes de transports.

Il convient aussi de le faire en tenant compte des profondes évolutions organisationnelles en cours et non achevées puisque la loi LOM n'est pas encore entrée en vigueur. Ce calendrier justifie que la présentation de cette feuille de route soit reportée à une future session afin de s'appuyer sur un paysage institutionnel stabilisé.

L'enjeu étant de confirmer une forte ambition publique et en même de tenir compte des évolutions de toute nature intervenant sur le champ des mobilités et des déplacements.

Si le paysage institutionnel ne cesse d'évoluer, il ressort comme constante que **les Régions et les Intercommunalités sont renforcées dans leurs compétences pour porter les politiques de mobilités et ainsi « invitées » à articuler ces politiques.**

Dans ce contexte, il est nécessaire de réfléchir au développement d'offres de mobilités pensées le plus globalement possible et s'affranchissant au besoin des limites géographiques ou institutionnelles. **La Région Bretagne souhaite travailler avec toutes les intercommunalités, mais aussi avec les acteurs privés, les branches professionnelles et les usagers, pour construire ensemble des offres de service dépassant le morcellement des territoires de compétence, reposant sur une plus forte complémentarité et une mutualisation des moyens de production.**

Dans ce paysage incertain, **les efforts doivent être maintenus dans le développement de nos offres de transport public mais il faut réfléchir à des bouquets de solutions qui mêlent le transport collectif et l'usage de la voiture, qui mêlent les offres publiques et privées, qui favorisent un meilleur partage des véhicules.**

Le poids très important des transports dans la production des gaz à effets de serre engage les acteurs publics à accompagner la transition énergétique des modes de déplacements. Ce n'est plus un choix c'est une obligation qui a largement été mise en évidence dans la concertation de la Breizh COP.

S'agissant des services de transports et de mobilités, il faut donc conjuguer deux ambitions : celle de la satisfaction des besoins de mobilité des populations et celle de la transition vers des transports plus propres. Cela suppose d'articuler les enjeux environnementaux et sociaux, la performance et la solidarité.

La prise en compte du poids des transports dans le budget des ménages et la recherche de solutions pour le réduire, particulièrement pour les ménages les plus modestes, est une composante essentielle à la réussite de la transition écologique qui se doit aussi d'être solidaire.

L'engagement du Conseil régional en ce domaine retiendra les grandes orientations synthétiquement présentées ci-dessous. Elles intègrent pleinement l'ambition partagée par l'Etat et les collectivités de Bretagne pour le développement de son accessibilité et l'amélioration des mobilités du quotidien inscrite dans le **pacte d'accessibilité et de mobilité** pour la Bretagne signé entre l'Etat et la Région en février 2019. Celui-ci fixe en effet le cadre de l'action publique à court, moyen et long termes

visant notamment à prolonger les engagements pris pour l'accessibilité ferroviaire de la Bretagne, l'amélioration de la desserte routière du centre Bretagne et de la pointe bretonne, le renforcement de l'attractivité aéroportuaire, l'accompagnement de la mobilité du quotidien et la transition écologique et solidaire. Il rappelle notamment l'objectif pour l'équilibre des territoires, de placer la pointe bretonne à 3 heures de Paris et à 1h30 de Rennes.

1. Répondre au plus près aux besoins de mobilité des bretonnes et des bretons avec le réseau unifié BreizhGo (TER, cars, bateaux)

Adapter et développer l'offre BreizhGo de façon volontariste pour offrir une alternative pertinente à la voiture et respectueuse de l'environnement

Les adaptations et les développements d'offre doivent répondre prioritairement à 2 objectifs :

D'une part, il convient de remettre à niveau l'offre car BreizhGo à l'échelle régionale pour réduire l'hétérogénéité actuelle entre les départements (offre, amplitude) et offrir un service régulier, adapté aux typologies de besoins ;

D'autre part le réseau TER BreizhGo doit pouvoir se développer de manière équilibrée sur le territoire en répondant à la fois aux besoins croissants de déplacement intervilles, et aux besoins de déplacements des territoires peu denses et/ou périurbains.

Faciliter l'achat des titres de transport du réseau

Associée à l'information des voyageurs, la vente des titres de transport constitue l'interface principale entre le voyageur et le réseau. Le rôle de la Région est développer un dispositif de distribution cohérent entre les modes, performant et adapté au territoire, proposant des services modernes, simples et agiles pour les usagers. Il s'agit de donner une cohérence à l'échelle du réseau BreizhGo, pour plus de lisibilité et d'efficacité pour les usagers, dans une logique de maîtrise des coûts et de développement des recettes.

Rendre l'offre BreizhGo plus accessible, plus inclusive

- En mettant en œuvre le schéma directeur d'accessibilité programmée (SDAP) sur l'ensemble du réseau BreizhGo en faveur des Personnes à Mobilité Réduite
- En développant les tarifications solidaires

La gamme tarifaire BreizhGo se doit d'être inclusive, juste et équitable. De nombreux tarifs existent déjà pour faciliter l'accès de tous au réseau, et en particulier le tarif Actuel, à destination des bénéficiaires des minima sociaux et des apprentis, mais aussi les tarifications sociales qui étaient proposées par les Départements. Il s'agit de mieux faire connaître ces tarifications sociales, et d'homogénéiser les conditions d'éligibilité, ce qui permettra aussi d'assurer une fluidité dans l'instruction des demandes d'aides. Notons également qu'il existe des aides à la mobilité proposées par d'autres collectivités qui peuvent venir compléter les tarifs proposés par BreizhGo.

Renforcer l'attractivité et la visibilité du réseau BreizhGo

- En poursuivant la modernisation des mobiles (trains, cars, navires)
- En aménageant les gares de façon concertée

Il s'agit de renforcer les capacités d'accueil des gares et/ou leur attractivité en concertation avec les collectivités concernées. Ces aménagements visent aussi à réinterroger les attentes et besoins des usagers, les conséquences en termes de services à apporter, à mutualiser, et les articulations nécessaires avec les outils numériques.

- En faisant connaître l'offre BreizhGo et en valorisant le réseau par une communication adaptée

2. Proposer des services de mobilité sans rupture pour l'utilisateur

Poursuivre le développement de KorriGo et KorriGo services

KorriGo, la carte bretonne des déplacements et des services, permet de charger les titres de 6 réseaux de transports urbains et d'une partie du réseau régional, ainsi que l'accès à de nombreux services de la vie quotidienne (piscines, médiathèques, vie universitaire, parkings...). Au-delà de la carte, des dispositifs communs sont mis en œuvre pour améliorer le parcours usager (tarifs multimodaux, Espaces KorriGo, « plateforme multiservices ») et mutualiser les moyens (groupement de commande, centrale d'achat).

Cette interopérabilité au niveau régional a été rendue possible par un travail collectif qui a permis la définition d'un référentiel fonctionnel et technique commun, et la création d'une marque commune. C'est une vraie force bretonne pour poursuivre le développement de services mutualisés, dans une logique de MaaS (Mobility as a Service). De nouveaux réseaux de transport et services de la vie quotidienne sont en réflexion ou en projet pour déployer KorriGo, et le projet de service régional est appelé à évoluer pour intégrer les défis et opportunités amenés par le numérique (supports NFC, plateforme de services...).

Poursuivre le développement de Mobibreizh

Le site d'information multimodale Mobibreizh donne toutes les informations pour se déplacer en transport publics en Bretagne (itinéraires, horaires en temps réel, infos trafic...) et continue de se développer pour intégrer notamment les tarifs et les liens vers la vente en ligne. Au-delà du site internet, Mobibreizh est la base de données transports publics qui fait référence, avec une offre multimodale transports publics quasi complète, des données de qualité et régulièrement mises à jour (forte dynamique partenariale autour de l'outil), et une diffusion des données via transport.data.gouv.fr. Ainsi, les services de Mobibreizh se diffusent dans les outils des partenaires et de tiers (SNCF, offices du tourisme...) pour proposer une information de qualité à un public le plus large possible.

Développer la mobilité servicielle (« Mobility as a service »)

En tant que cheffe de file de l'intermodalité, la Région engage le développement de services numériques intégrés dans une vision Maas (Mobility as a Service). La réalisation des 1ers ou derniers km est souvent un frein important à l'usage des transports collectifs. L'objectif du Maas est de s'appuyer sur un « bouquet de mobilités » pour offrir des services de porte à porte. Les applications numériques permettent notamment d'intégrer tous les modes et services disponibles pour réaliser un déplacement personnalisé de bout en bout, en intégrant les transports collectifs, les vélos, les voitures etc. Il s'agit de mettre tous les modes en synergie pour proposer une offre complète et fluide. Le rôle de la Région sera d'impulser une dynamique collective pour travailler le modèle de développement du MaaS en Bretagne, en s'appuyant sur l'existant solide que constitue KorriGo, Mobibreizh et OuestGo, et en cohérence avec les stratégies numériques de plateforme.

Aménager les Pôles d'Echanges Multimodaux, les gares et points d'arrêts multimodaux

La Région soutient l'intermodalité et la multimodalité sur son réseau BreizhGo. Pour cela elle contractualise avec les EPCI et/ou les communes pour l'aménagement des gares ferroviaires, routières et maritimes, de façon à coordonner projets urbains et projet de mobilités, et à bien intégrer les accès par tous les modes de transport au projet (transports collectifs, modes actifs, voiture). La Région subventionne par ailleurs de manière incitative l'aménagement des points d'arrêts routiers, revêtant une dimension multimodale, desservis par le réseau interurbain régional.

Favoriser le lien avec les modes doux, en particulier avec l'usage du vélo, en intégrant les enjeux de sécurité.

3. Développer le réseau ferroviaire breton pour faire face aux enjeux de croissance de mobilité longue distance et de mobilité quotidienne

Identifier, préciser dans le CPER en cours les opérations à engager en priorité pour développer le réseau ferroviaire breton

Négocier dans le prochain CPER les opérations de développement du réseau ferroviaire breton répondant à la fois aux besoins de mobilité longue distance et de mobilité du quotidien.

4. Permettre aux territoires d'utiliser la route de façon plus partagée

Le développement de la plate-forme OuestGo

OuestGo est la plateforme publique de covoiturage de proximité et solidaire qui permet de développer l'usage du covoiturage en Bretagne, non seulement grâce à une offre mutualisée, donc plus complète et mieux connue, mais aussi grâce à des outils d'animation du covoiturage sur les territoires. Pour les publics en retour vers l'emploi, une déclinaison de "covoiturage solidaire" est également proposée.

Cet outil mis en place au printemps 2018, fait déjà référence, avec une progression constante du nombre d'inscrit, une forte adhésion des collectivités locales bretonne et ligérienne, et un intérêt marqué des entreprises. Il a été développé en libre pour favoriser sa diffusion et son amélioration constante.

Le rôle de la Région est de poursuivre la dynamique engagée pour favoriser une appropriation de cet outil par tous les territoires, et continuer de le développer avec de nouvelles fonctionnalités à destination des usagers (application mobile, système de preuve de covoiturage permettant de développer des incitatifs, accès aux biens et services...) et en backoffice pour faciliter l'animation du covoiturage par les collectivités adhérentes et les entreprises.

L'expérimentation d'un projet de « Mobilité partagée » en concertation avec les entreprises

La loi d'organisation des mobilités (LOM) doit instaurer une prime mobilité non obligatoire, permettant aux employeurs de verser jusqu'à 400 €/an sans charges ni fiscalité aux salariés se rendant au travail en covoiturage ou à vélo. La loi prévoit surtout l'obligation de mettre à l'ordre du jour de l'agenda social des entreprises la thématique mobilités. Les partenaires sociaux et les employeurs devront donc installer un dialogue pour essayer d'améliorer les déplacements. Il s'agit donc de profiter à plein de ce levier du dialogue social pour venir contribuer par une action régionale à la concrétisation de mesures directes.

Face à l'urgence environnementale, face aux tensions sur le pouvoir d'achat des bretons les moins favorisés, face aux difficultés de recrutement de bon nombre d'entreprises, la Région prévoit de mettre en place un dispositif de soutien financier à la mobilité quotidienne domicile-travail en covoiturage des salariés via un abondement à la « prime mobilité loi LOM » versée par les employeurs.

Le levier financier est donc utilisé pour être un coup de pouce vers un changement durable d'une mobilité individuelle vers une mobilité davantage partagée. Subventionner le covoiturage domicile-travail est également une réponse efficace, à un coût raisonné pour la collectivité régionale, à l'impossibilité de mettre en place une offre de transports publics dans les zones peu denses.

5. Développer les coopérations et les échanges entre les acteurs de la mobilité au service des usagers

Initier des contractualisations Régions/EPCI

La Région, en tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilités (AOM), est aujourd'hui chef de file de l'intermodalité des transports en Bretagne, et travaille par ailleurs avec les Agglomérations et Métropoles également AOM. C'est le sens du déploiement actuel de BreizhGo, et des biens communs mis à disposition de toutes les collectivités bretonnes, à l'instar du système d'information multimodale MobiBreizh.

Or, dans un avenir proche avec une Loi d'Orientation des Mobilités sur le point d'aboutir, toute intercommunalité pourra décider de devenir Autorité Organisatrice de Mobilités, au motif de ne laisser aucune zone blanche sur le territoire. La vision régionale est plus nuancée, mais surtout l'ambition régionale est d'éviter certains risques de morcellement et d'enclencher les plus fortes dynamiques de mutualisation possibles. Car la fourniture sans coutures et sans accrocs de ces services aux citoyens est un enjeu central afin de lever les freins à la mobilité, tout comme l'est la nécessaire transition vers une mobilité décarbonée.

A ce titre, la Région porte une ambition, celle de contractualiser, dans un mode de faire à la bretonne, avec chaque EPCI sur le thème des mobilités, et que soit portée ensemble une vision stratégique partagée, en partant des besoins précis du territoire. Il doit pouvoir s'agir d'un contrat social de mobilités accompagnant les transitions, qui s'attaque au « déterminisme mobilités » et qui offre une lisibilité pour des parcours de mobilité facilités et sobres. Il doit pouvoir s'agir d'un partenariat qui couvre l'intégralité des composantes qui font les mobilités, dans une approche d'optimisation – les financements publics ne sont pas extensibles –, de convergence – pour des réponses différenciées selon les territoires –, et d'audace eu égard aux attendus de la BreizhCop. Ce cadre partenarial constituera d'ailleurs un levier d'action à plusieurs objectifs, ciblés, de cette stratégie.

S'appuyer sur le « GART Breizh » pour faire émerger de nouveaux projets communs à l'échelle régionale

Le GART Breizh est une instance d'information et de concertation sur les mobilités associant toutes les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) de Bretagne et l'Etat et pouvant mener des actions communes, par exemple la mise en place d'outils d'information ou de vente de titres interopérables. Sur certains projets, le GART Breizh pourra être amené à associer des acteurs privés.

6. Viser l'exemplarité de la Région Bretagne dans l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050

Vers une flotte terrestre et maritime régionale exemplaire

La transition énergétique de la flotte d'autocars de la Région est lancée : la première phase (opérationnelle 1er semestre 2021) consiste à convertir au GNV une vingtaine d'autocars de la régie Illevia et de construire une station de charge lente GNV de nuit sur le site de la Régie. La phase 2 consistera à convertir, au fil de l'eau en fonction de l'ouverture de stations GNV publiques, le reste de la flotte d'autocars de la régie.

Un encouragement à l'usage des modes actifs (marche, vélo) sur les sites de compétence régionale accueillant du public

La Région souhaite offrir une alternative attractive et sécurisée aux déplacements motorisés et/ou en relais des transports collectifs.

Dans un premier temps, la Région vise l'exemplarité sur les sites de la Région accueillant du public, en proposant des aménagements et des équipements adaptés dans les gares (routières, ferroviaires, maritimes), mais aussi dans les lycées ou sur les voies navigables. Il s'agit par ailleurs de coordonner ces aménagements avec les schémas vélo et les aménagements réalisés par les territoires.

Un nouveau plan de mobilité pour les agents de la Région

A la suite d'un appel à projet lancé par la délégation à la transformation qu'un groupe d'agent.e.s volontaires s'est formé pour actualiser l'ancien plan de mobilité de la Région, Plinder.

Ce nouveau plan de mobilité a pour objectif de faciliter les déplacements des agents et d'acter des objectifs pour réduire les émissions de CO₂ de l'administration. Cela passera notamment par un état des lieux avec un volet social et comportemental des agents (bilan social, part modale...) et un volet équipements/infrastructures pour analyser ce qui est mis à la disposition des agent.e.s en faveur de la mobilité durable (équipement vélo, accès des sites en transport en commun...) sur l'ensemble du territoire.

Ensuite, ce plan de mobilité sera animé par des actions concrètes : sensibilisation en faveur de la mobilité durable, initiation au vélo, un challenge covoiturage en faisant la promotion de OuestGo, maintenance de vélo ou tout simplement un accompagnement à l'usage des transports en commun en faisant connaître le réseau BreizhGo et l'outil Mobibreizh.

Aujourd'hui ce travail a déjà permis de mettre 11 vélos à assistance électrique à disposition des agent.e.s sur l'ensemble des sites rennais pour les déplacements professionnels, l'organisation d'un challenge mobilité, qui a regroupé une centaine d'agent.e.s sur tout le territoire breton et des animations vélos (initiation, maintenance et marquage bicycode) lors de la semaine européenne de la mobilité qui s'est tenu du 16 au 22 septembre dernier.

L'ensemble de ce travail a pour objectif de rendre l'action pérenne dans le temps afin d'atteindre les objectifs forts de réduction des émissions de gaz à effet de serre que la Région s'est fixé à l'horizon 2030-2040.

Une évaluation de la progression de la politique régionale des mobilités vers l'objectif de neutralité carbone (objectif 20)

La Région Bretagne s'engage à améliorer ses connaissances sur les émissions de gaz à effet de serre de tous les transports régionaux de voyageurs et plus largement de la politique transport menée. Ces connaissances doivent lui permettre de définir et d'évaluer sa trajectoire vers la neutralité carbone et d'adapter sa politique régionale en conséquence.

Adopter une stratégie de déploiement des solutions hydrogène (H2) d'origine renouvelable permettant

- De démultiplier les projets sur le territoire breton,
- D'engager des dynamiques d'innovation fortement créatrices de valeur pour les entreprises du secteur,
- D'optimiser et de mutualiser les réflexions sur les infrastructures en lien direct avec les diverses opportunités d'usages (industrielle et de mobilité par exemple)
- D'offrir des opportunités de déploiement sur nos propres infrastructures techniques de transport, notamment maritime

G. Annexe au chantier prioritaire « *s'engager pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique* » Feuille de route régionale pour l'adaptation de la Bretagne au changement climatique

1. Face au défi climatique, une Région engagée

L'humanité est secouée par les défis que pose le changement climatique : nous vivons un tournant historique où la finitude des ressources vitales de notre planète n'est plus un concept théorique mais devient une réalité concrète. Par ressources, il faut entendre ici non pas seulement les ressources énergétiques, minérales ou océaniques, mais aussi le climat, le sol et la biodiversité, c'est-à-dire tout ce qui conditionne l'habitabilité de la Terre. Certes, les mutations climatiques pourraient se révéler, en Bretagne, moins brutales qu'ailleurs, certes, les transitions sont aussi porteuses d'opportunités, mais les menaces sont réelles et ne peuvent être sous-estimées, et ce d'autant plus que le solde migratoire de la Bretagne ne cesse d'augmenter. Au 1er janvier 2013, 3,3 millions de personnes habitent en Bretagne. Suivant les différentes hypothèses retenues pour les projections de population¹, la Bretagne pourrait compter en 2050 entre 3,6 et 4,2 millions d'habitants.

Les premières conséquences du changement climatique sont visibles en Bretagne, mais les impacts majeurs, dont ceux liés aux migrations climatiques, sont à venir. Ceux qui toucheront la dimension maritime et les activités agricoles seront particulièrement forts. La cohésion sociale pourrait en être fragilisée. La Bretagne est donc confrontée à un impératif catégorique : celui de freiner ses émissions de gaz à effet de serre d'une part et de s'adapter d'autre part. Les citoyens, et notamment les plus jeunes, l'exigent. Ces changements impliquent d'agir sans délais et de transformer, parfois fondamentalement, nos manières de vivre, de travailler, de produire, de consommer, mais aussi de décider et de conduire l'action publique.

Face à ces défis, la Région inscrit son action dans le cadre des Accords de Paris. S'inspirant de la méthode fructueuse de cet accord, à savoir la Cop 21, la Région a initié en 2017 la **Breizh Cop**, qui consiste à construire, de manière partenariale, un projet d'avenir pour le territoire breton et le bien-être de ses habitant-e-s, fondé sur les transitions qu'elles soient climatique, économique, écologique ou méthodologique. Tous les partenaires institutionnels, les acteurs socio-économiques, les citoyen-ne-s ont été associés au processus inédit pour élaborer ce projet. Cette démarche intègre le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui structure les contours normatifs du projet, dans le cadre d'un schéma intégrateur, global et stratégique.

En décembre 2018, le Conseil régional a voté 38 objectifs issus de la concertation territoriale et citoyenne. Depuis, les acteurs bretons de tous horizons sont venus enrichir le projet avec des engagements forts, abondant 5 500 propositions à même de transformer la Bretagne dans le sens du progrès écologique, économique, social et territorial. À l'occasion de la semaine « *la Bretagne s'engage pour le climat* » du 3 au 7 juin 2019 à Saint-Brieuc, point d'orgue de la Breizh Cop, *les Accords de la Bretagne pour le climat et la planète* ont permis d'affirmer les valeurs communes de ce mouvement, les défis à relever, les objectifs partagés et chiffrés.

Comme l'une des premières déclinaisons opérationnelles de la Breizh Cop, la Région engage une stratégie d'adaptation au changement climatique à l'échelle du territoire régional. L'objectif général de la démarche consiste à inventer une Bretagne qui, dans le contexte du changement climatique contre lequel elle contribue à lutter mais qui adviendra néanmoins de manière plus ou moins intense, préserve et même retrouve ce qui a toujours fait sa force, et notamment la qualité de son environnement, les conditions de vie et la santé des populations, garants du maintien de l'attractivité de la région et de sa qualité de vie.

2. Face à des vulnérabilités spécifiques, l'exigence de la résilience

La Bretagne est une région attractive sur plusieurs plans :

- Sur le plan démographique ; à la fois du point de vue des migrations de populations permanentes, notamment des retraités, et de populations touristiques
- Sur le plan économique, la Région a un taux de chômage des plus faibles en Métropole (7,2% contre 8,4% en métropole au 1^{er} trimestre 2019²) et connaît un taux favorable de créations d'entreprises ces dernières années.

1 Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2868091>

2 Source : <http://bretagne.direccte.gouv.fr/Taux-de-chomage-en-Bretagne>

Parmi les facteurs qui expliquent cette attractivité on peut mettre en avant la qualité de vie, associée à une façade maritime importante et climat tempéré, permettant à la fois le développement des activités primaires, mais aussi le développement du secteur touristique. Des infrastructures de transport et le déploiement du numérique ont permis de désenclaver la Bretagne.

Toutefois, le développement de la Bretagne avec les modèles économiques du 20^e siècle s'est traduit par une forte pression sur les ressources naturelles et l'environnement (la Bretagne est la première région agricole française). Alors que le problème de la qualité de l'eau continue à se poser, en dépit des nombreux efforts entrepris et des premiers résultats encourageants atteints, c'est aujourd'hui celui des quantités d'eau disponibles qui va advenir. La pression urbanistique est forte également ; elle consomme de l'espace et accroît la pression sur les milieux naturels et agricoles.

Dans les années à venir, le changement climatique interroge sur la capacité à maintenir la qualité de vie en Bretagne, la santé des populations, la préservation des ressources, l'attractivité du territoire, tout en poursuivant les efforts de protection de l'environnement et des écosystèmes, offrant aux générations futures un avenir décent et serein. Comment garantir la résilience du territoire, sa capacité à retrouver son équilibre après une perturbation, sa capacité à anticiper et à encaisser les crises et à réduire l'impact des effets néfastes du changement climatique ?

Les effets du changement climatique en Bretagne

Les aspects climatologiques du changement climatique en Bretagne ont été documentés par Météo France dans une étude réalisée pour le Conseil régional en 2012. Consolidés dans le cadre du projet Breizh'hin, le changement à l'œuvre et les aléas à l'horizon 2050 sont déclinés ainsi :

- Un réchauffement en cours qui se poursuivra en toute saison avec une augmentation annuelle des températures moyennes comprise entre +1,2°C et +1,6°C.
- Des précipitations annuelles qui ont augmenté par le passé mais devraient rester constantes dans le futur.
- Un assèchement des sols de plus en plus marqué avec un allongement de la période sèche de juin à octobre, un doublement possible du nombre de jours de conditions favorables aux feux de forêt. Une tendance favorable à l'augmentation des mouvements de terrain (retrait-gonflement d'argiles, coulées de boues).
- Les projections futures indiquent une élévation probable du niveau moyen mondial de la mer comprise entre 45 et 82 cm à l'horizon 2100. Toutefois, des hypothèses plus pessimistes (1 mètre voire 2 mètres) ne peuvent plus être exclues. Corolaire de l'élévation de la mer, les aléas submersion et érosion seront très probablement favorisés, dans un contexte où la Bretagne est concernée par 2 700 km de côtes littorales.
- La probabilité pour que le changement climatique « pousse » les routes des tempêtes vers le Nord de la France n'est pas à exclure. L'élévation du niveau de la mer pourrait rendre plus impactant des tempêtes d'amplitude similaire.
- En dépit des incertitudes, la forte corrélation entre les inondations et les pluies laissent penser que les aléas d'inondation par crues et ruissellement devraient perdurer.

Face à ces évolutions, le territoire régional présente des vulnérabilités variables avec des différences marquées entre le secteur littoral et la Bretagne intérieure (source : Observatoire de l'environnement en Bretagne – L'environnement en Bretagne, Cartes et chiffres clés 2018) :

- **Territoires urbains** → îlots de chaleur et épisodes de pollution atmosphérique, risques d'inondations, risques sanitaires
- **Territoires littoraux** → menaces d'érosion et/ou de submersion, risques d'inondations et de dégradation des infrastructures, acidification des océans et modification des habitats naturels, pressions accrues sur les activités de pêche et aquacoles
- **Territoires intérieurs** : intensification des périodes de sécheresse, risques de conflits d'usage sur la ressource en eau, bouleversement des écosystèmes et migration des espèces, pression accrue sur les activités agricoles et forestières³.

L'adaptabilité et la résilience comme remparts aux impacts de phénomènes complexes

Du point de vue de la gestion, cela implique de se préparer à des contextes de plus en plus incertains. Ceci a une incidence majeure sur la compréhension de ce qu'est l'adaptation au changement climatique : l'adaptation n'est pas un processus statique (comment s'adapte-t-on du climat de type A au climat de type B), mais bien un processus dynamique, sous tendant une adaptation permanente, plutôt qualifiée d'adaptabilité.

³ Observatoire de l'environnement en Bretagne – L'environnement en Bretagne, Cartes et chiffres clés 2018

En outre, il est important de comprendre l'impact de ces changements de paramètres climatiques en cascade sur les écosystèmes et les boucles de rétroaction sur l'ensemble du système économique, social et environnemental. Des changements apparaissant comme anecdotiques peuvent en réalité avoir des effets importants. Prenons l'exemple du nombre de jours de gel, dont la baisse peut apparaître, a priori, négligeable : selon certains travaux de recherche, quelques jours de gel peuvent suffire à réguler des populations de ravageurs. Si ces jours de gel disparaissent, les agriculteurs seront amenés, pour préserver leurs récoltes, à utiliser des pesticides, dont une partie pourra se retrouver dans l'environnement, et accentuer par exemple des problèmes de qualité d'une eau par ailleurs de plus en plus rare.

Face à ces phénomènes, la Région se mobilise pour renforcer la résilience du territoire, développer ses capacités à anticiper et à encaisser les chocs, à retrouver son équilibre après les perturbations et les crises à venir et à réduire les risques, l'impact des effets néfastes du changement climatique. Cette adaptation appelle la mobilisation de tous et l'implication de chacun. Fort de la dynamique impulsée par la Breizh Cop, la Région poursuit la concertation, le travail collectif avec les acteurs, autour d'enjeux partagés.

3. Une stratégie d'adaptation en six axes

Sur la base des travaux concertés menée par la Région, les enjeux régionaux se structurent autour de **6 axes** :

1. **Améliorer la connaissance et le suivi, soutenir la recherche et l'innovation**
2. **Renforcer la gouvernance, la cohésion territoriale et les capacités des acteurs du territoire**
3. **Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'adaptation**
4. **Adapter les politiques d'aménagement du territoire, de prévention et de gestion des risques pour un territoire résilient**
5. **Gérer les ressources naturelles dans une perspective de changement climatique et garantir leurs services**
6. **Accompagner les secteurs économiques dans la transformation et l'adaptation**

Ces axes relèvent de deux **catégories** :

A) **Les objectifs transversaux** : ils correspondent à des moyens pour que les acteurs du territoire puissent mettre en œuvre les actions d'adaptation : la connaissance, la gouvernance, la formation, l'éducation et la sensibilisation (axes 1, 2 et 3).

B) **Les objectifs thématiques** spécifiques à la Bretagne et à ses acteurs : ils correspondent aux axes thématiques couvrant les enjeux principaux en Bretagne, dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la gestion des risques, des ressources naturelles et pour les secteurs économiques (axes 4, 5 et 6).

A) Les objectifs transversaux

Pour à la fois accompagner les acteurs économiques, accompagner l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles dans la transformation vers l'adaptation au changement climatique, l'allocation d'un certain nombre de moyens « transversaux » sont des pré requis, c'est-à-dire qu'ils sont indispensables à la réalisation de chacun des objectifs.

1- La connaissance

La connaissance est un pilier indispensable à la construction d'une stratégie d'adaptation. Il s'agit de mieux comprendre les phénomènes afin de préciser la nature des actions d'adaptation qui peuvent être mises en place, et ainsi mieux en gérer les effets.

Pour ce faire, la constitution de chroniques de données est essentielle, mais insuffisante. Il convient aussi de les analyser et d'identifier, au sein de ces données, la présence (ou l'absence) d'un « signal » climatique. D'anciens jeux de données pourraient aussi être ré-interrogés.

Ces chroniques de données peuvent être mobilisées dans des travaux de modélisation afin de disposer d'une dimension prospective. Cependant, le changement climatique peut aussi remettre en cause les modèles et les relations utilisées dans ces modèles. Les phénomènes physiques vont changer. Les modèles doivent aussi évoluer et faire l'objet d'évaluations afin de déterminer leur robustesse dans le contexte du changement climatique.

Par ailleurs, une analyse de la connaissance nécessaire ne saurait faire l'impasse sur l'analyse du niveau d'adaptation de la société et du territoire. Autrement dit, la connaissance sur le changement climatique ne se résume pas à la compréhension des phénomènes « biophysiques ». L'adaptation comporte une composante économique et sociale que les sciences humaines et sociales peuvent permettre d'aborder. Comment qualifier le niveau de l'adaptation du territoire ? Quels sont les freins et leviers à la transformation vers la prise en compte du changement climatique ? Quelle perception du changement climatique par les habitants et acteurs du territoire, et quelle prise en compte ?

2- La gouvernance et la formation

Gouvernance : la question de l'adaptation au changement climatique est une question relativement nouvelle. Elle suscite des besoins nouveaux en termes de gouvernance, appelant l'adaptation des formes de gouvernance actuelles. En outre comme toutes les questions complexes, elle appelle la mise au point de nouvelles formes de dialogues entre les acteurs, notamment en ce qui concerne les relations entre scientifiques et les décideurs. Sur ce point particulier, des approches novatrices sont proposées. Le Conseil scientifique de la démarche Breizh Cop évoquait les sciences de la soutenabilité comme un vecteur de rapprochement possible entre scientifiques et décideurs. Les postulats des sciences de la soutenabilité sont liés à la promotion de la transdisciplinarité (les problèmes rencontrés dans la vie réelle ne sont pas structurés autour de disciplines scientifiques) et à la promotion de la co-construction de solutions (l'approche scientifique est mobilisée non pas pour analyser les impacts, mais pour trouver, avec les acteurs de terrain, des solutions). Des modèles de collaboration entre scientifiques et acteurs de terrain ont été mis en place à l'initiative de la Région, via la mise en place d'un centre d'Expertise Scientifique et de Ressources sur l'Eau en Bretagne (Creseb) et ont fait preuve de leur intérêt.

Formation : la formation est à entendre ici au sens large ; il ne s'agit pas simplement de « former » les acteurs dans une approche descendante, en se limitant à la question de la transmission de la connaissance sur les effets du changement climatique. Au-delà de la mise à disposition de socles de connaissances de base, on vise ici à mutualiser les réflexions, partager les expériences, dans le cadre de l'animation de réseaux d'acteurs notamment.

3- La sensibilisation et l'éducation

L'adaptation au changement climatique est un sujet qui ne concerne pas uniquement les acteurs de la gestion de l'eau, de la gestion des milieux naturels ou des acteurs économiques. Il s'agit bien d'un sujet concernant l'ensemble de la société. Des actions de sensibilisation sont nécessaires à l'appropriation du sujet par tous permettant de construire une culture commune sur l'adaptation.

Ces actions peuvent se concrétiser par des actions d'éducation à l'environnement et aux transitions, des campagnes de sciences participatives, par la mise à disposition des équipes pédagogiques scolaires d'éléments de connaissances sur le sujet. Il s'agit ici de penser les meilleurs moyens et outils pour sensibiliser les divers publics qui forment la société : la jeunesse, les élus, les acteurs économiques et institutionnels, le grand public.

B) Les objectifs thématiques

L'analyse des vulnérabilités du territoire face aux effets du changement climatique conduit à identifier trois grands enjeux thématiques pour la Bretagne. La Région souhaite se positionner en impulseur et accompagnateur des transformations qu'implique l'adaptation au changement climatique. Son rôle pour chacun des enjeux peut se formaliser comme suit :

- Comment accompagner **la transformation de l'aménagement du territoire** ?
- Comment accompagner **la transformation de la gestion des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement** ?
- Comment accompagner **la transformation des secteurs d'activité économique** ?

4- Comment accompagner l'aménagement du territoire et la gestion des risques vers l'adaptation au changement climatique

Le changement climatique soulève de nombreuses questions du point de vue de l'aménagement du territoire. Lorsque l'on évoque l'aménagement du territoire et les effets du changement climatique on pense souvent à la question du risque, en lien avec les phénomènes d'inondations, de submersions marines (élévation du niveau de la mer) ou encore aux feux de forêt. L'irruption du changement climatique dans les préoccupations de la société nous rappelle la vulnérabilité de nos sociétés face aux aléas climatique. L'aménagement du territoire doit tenir compte des effets de l'élévation du niveau de la mer, des risques urbains liés aux inondations et aux épisodes de canicules notamment, en anticipant ces risques et en aménageant le territoire de façon à ne plus exposer les populations à ces risques.

La question du changement climatique repose aussi sur d'autres approches : celles de l'adéquation entre le développement des territoires et les ressources (espaces, eau, énergie...) dont ils disposent ; celles de la gestion des eaux pluviales, de la conciliation entre enjeux environnementaux, économiques et sociaux par exemple.

Objectif : Le changement climatique repose les questions de l'adéquation du développement des territoires aux ressources dont ils disposent ainsi que celle du risque. L'aménagement du territoire constitue un levier pour traiter ces questions. La Région, via le SRADDET peut jouer un rôle important sur cet enjeu.

5- Comment accompagner la transformation de la gestion des ressources naturelles en tenant compte des effets du changement climatique ?

Eau : les actions de protection de la ressource en eau reposent sur plusieurs piliers :

- Maîtrise des pollutions diffuses (nutriments, pesticides) issues de l'agriculture
- Travaux de restauration hydro morphologiques
- Travaux de restauration des continuités écologiques
- Instances de concertation et de débat sur les usages de l'eau (Commissions Locales de l'Eau)

Or, le cycle de l'eau sera affecté. C'est ce qu'a montré le programme explore 2070⁴. Les débits des rivières et des cours d'eau souterrains ont été modélisés (à partir de plusieurs modèles et sur plusieurs scénarios de réchauffement) sur de très nombreux points du territoire, y compris en Bretagne. Globalement, ce sont des débits à la baisse qui sont attendus et des recharges de nappes plus lentes. Ces baisses de débit sont susceptibles d'influencer la qualité de l'eau, tant du point de vue physico-chimique, que du point de vue écologique. En outre, des étiages plus longs et plus prononcés seraient également à attendre. Les effets sur les surfaces de zones humides sont également attendus. Les conséquences portent donc aussi sur la capacité épuratrice des zones humides, ainsi que sur leur capacité à servir de tampon en période d'étiage, ou en période de crue. Le changement climatique est susceptible d'aggraver l'eutrophisation et d'en amplifier les symptômes.

En 2016, le Creseb a transmis lors de l'élaboration d'un plan d'adaptation par le Comité de bassin Loire Bretagne⁵, un avis rédigé par les scientifiques. Parmi les éléments marquants, cet avis soulignait l'existence de rétroactions importantes entre agriculture, protection de la qualité de l'eau et changement climatique. Par exemple, les politiques de préservation de la ressource en eau mettent en avant les systèmes herbagers comme étant les plus favorables à la maîtrise des flux de nutriments. Or ces systèmes herbagers pourraient souffrir des conséquences du changement climatique avec notamment des modifications des régimes de précipitations, qui viendraient changer la saisonnalité de la production d'herbe. Sans remettre en cause l'intérêt de ces systèmes, il pourrait être intéressant de s'interroger sur les conditions qui font que ces systèmes restent favorables à la protection de la ressource en eau, y compris dans un contexte de changement climatique.

En outre, l'avis soulignait l'intérêt de poursuivre les suivis en matière environnementale afin de constituer de longues séries de données qui permettraient l'identification d'un signal climatique ; de mieux comprendre les manifestations du changement climatique. Cette compréhension constitue un préalable nécessaire à la mise en place des actions de gestion.

Biodiversité : les actions de protection de la biodiversité reposent sur :

- La protection des habitats
- La protection de certaines espèces
- L'identification et la maîtrise des pressions sur les espèces et les habitats.

⁴ <https://professionnels.afbiodiversite.fr/node/44>

⁵ https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/files/live/sites/sdage-sage/files/Planification-gestion%20des%20eaux/Plan%20d'adaptation%20changement%20climatique/PACC-LB_26042018.pdf

Les effets du changement climatique sur la biodiversité seront de différents ordres :

- Effets en termes d'écophysiologie : le changement climatique ajoutera un stress aux espèces en subissant d'autres. Il est probable que la capacité adaptative des espèces soit réduite ;
- Les aires de répartition des espèces vont être modifiées, ce qui pourra être critique à des espèces se trouvant aux limites de leurs aires de répartition ;
- Il est probable qu'également des interactions entre espèces interdépendantes soient remises en cause en raison des modifications phénologiques ou des aires de répartition.

On retrouve la description de ces effets dans une analyse spécifique aux poissons d'eau douce (REF) et dans la synthèse réalisée par le Conseil scientifique de l'environnement de Bretagne sur les aspects marins. Le document rappelait également les conséquences de la hausse de la concentration atmosphérique en CO₂ se traduisant par l'acidification des océans, ce qui peut représenter un problème pour organismes à coquille.

Objectif : Les stratégies de gestion des ressources naturelles et de protection des espaces et de l'environnement doivent intégrer les effets du changement climatique. L'objectif pour le Conseil régional consiste donc à accompagner les gestionnaires des ressources naturelles dans une transformation vers la prise en compte du changement climatique.

6- Comment accompagner la transformation de l'économie vers l'adaptation au changement climatique ?

Le programme de recherche *Climator*⁶ montrait la nature des effets sur les principales cultures aujourd'hui implantées en Bretagne. Le Programme *Climaster*⁷ s'appuyait sur les résultats de *Climator* mais allait plus loin en analysant les perceptions des agriculteurs quant à la question climatique. Il montrait ainsi que le changement climatique supposerait des adaptations de type spontanée, internes aux exploitations dans des hypothèses de réchauffement intermédiaire à des adaptations plus drastiques, supposant des évolutions systémiques. Le projet Climsec et la thèse de Chloé Lamy concluaient tous les deux au fait que les risques de sécheresse augmenteraient dans le futur, notamment les sécheresses agricoles (sécheresse des sols ; à distinguer des sécheresses météorologiques, c'est-à-dire de l'absence de pluies ; et des sécheresses hydrologiques qui elles font référence aux étiages des cours d'eau et des aquifères). Les conclusions du projet Climsec mettaient en avant le fait que des sécheresses sévères du type de celles connues en 2003 ou 1976 deviendraient fréquentes, y compris dans des régions où les sociétés n'y sont pas accoutumées.

En ce qui concerne la forêt, deux types d'effets ont été documentés. Une étude nationale⁸ a montré que la Bretagne serait de plus en plus exposée à des feux de forêt. Une autre étude⁹ s'est intéressée aux aires de répartition des espèces d'arbres. Elle a montré que les forestiers devraient tenir compte de ces futures aires de répartition lors de leurs actions de plantation et de régénération des peuplements forestiers. Cela pose par ailleurs question lorsque l'on cherche à travailler sur le rôle des forêt en tant que puits de carbone ou de ressource d'énergie renouvelable, substitut à des combustibles fossiles.

Mais ce ne sont pas uniquement les activités primaires qui sont concernées. L'ensemble des activités économiques est concerné. De nombreuses activités sont dites « météo sensibles ». Les ventes d'un produit sont directement influencées par la météo. Cela conditionne les stratégies de production, de constitutions des stocks. Le tourisme est lui aussi concerné : des questions se posent sur le risque ou par rapport aux ressources en eau ; au regard également de certaines évolutions structurelles envisagées (déplacement des flux touristiques vers le nord de la France ?).

Objectif : Le changement climatique remet en cause les contextes dans lesquels les activités économiques se développent. Si la relation au changement climatique est évidente pour les activités touristiques, agricoles, forestières, ou de pêche, il ne faut pas oublier le fait que d'autres activités économiques sont météo-dépendantes, ce qui implique de renforcer leur capacité d'adaptabilité aux aléas climatiques. Le Conseil régional souhaite accompagner les acteurs économiques dans la transformation. Il s'agit de construire une économie résiliente face aux chocs climatiques que ne manque pas de faire apparaître le changement climatique.

⁶https://www.researchgate.net/profile/Christian_Page/publication/296701247_Synthese_Climator/links/56d94dc908aeb4638baac05/Synthese-Climator.pdf?origin=publication_list

⁷ <https://www6.rennes.inra.fr/climaster/>

⁸ REF

⁹ <http://www.gip-ecofor.org/doc/drupal/gicc/7-01LousteauCraboforRF.pdf>

Regards sur les engagements des partenaires

I. Regard sur les engagements des collectivités et établissements publics... 2

I - 1	Accessibilité et mobilité	2
	<i>Objectif 4 : Atteindre une multi modalité performante pour le transport de marchandises</i>	2
	<i>Objectif 15 : mieux intégrer la mobilité dans les projets d'aménagement pour limiter les déplacements contraints.</i>	3
	<i>Objectif 16 : Améliorer collectivement l'offre de transports publics.</i>	5
	<i>Objectif 17 : Inventer les nouvelles mobilités de demain pour une réelle proximité d'usages et réduire le parc automobile breton.</i>	7
I - 2	Transition écologique et énergétique	9
	<i>Objectif 24 : Atteindre le 0 enfouissement puis viser le 0 déchets à l'horizon 2040.</i>	9
	<i>Objectif 26 : Intégrer les enjeux de l'eau dans tous les projets de développement et d'Aménagement.</i>	14
	<i>Objectif 27 : Accélérer la transition énergétique en Bretagne.</i>	17
	<i>Objectif 29 : Préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développement et d'aménagement.</i>	20
	<i>Objectif 34 : Lutter contre la précarité énergétique.</i>	23
I - 3	Cohésion et aménagement solidaire du territoire.	25
	<i>Objectif 18 : Conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales.</i>	25
	<i>Objectif 19 : Favoriser une nouvelle occupation des espaces rapprochant activités économiques et lieux de vie et de résidence.</i>	28
	<i>Objectif 31 : Mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels.</i>	30
	<i>Objectif 32 : conforter une armature territoriale au service d'un double enjeu d'attractivité et de solidarité.</i>	32
	<i>Objectif 33 : Favoriser la mixité sociale et la fluidité des parcours individuels et collectifs par le logement.</i>	34
	<i>Objectif 35 : Favoriser l'égalité des chances entre les territoires.</i>	36
	<i>Objectif 36 : Renouveler l'action publique, sa conception et sa mise en œuvre en réponse aux usages réels de nos concitoyens.ne.s.</i>	37
	<i>Objectif 37 : Réinventer l'offre de services à la population et son organisation pour garantir l'égalité des chances.</i>	39
I - 4	Economie et attractivité	41
	<i>Objectif 8 : Faire de la mer un levier de développement durable pour l'économie et l'emploi à l'échelle régionale.</i>	41
	<i>Objectif 11 : Faire de la Bretagne la Région par excellence de l'agro-écologie et du « bien-manger »</i>	43
	<i>Objectif 1 : Amplifier le rayonnement de la Bretagne.</i>	46
	<i>Objectif 2 : Développer les alliances territoriales et assurer la place européenne de la Bretagne.</i>	48
	<i>Objectif 3 : Assurer le meilleur raccordement de la Bretagne au reste du monde.</i>	50
	<i>Objectif 10 : Faire de la Bretagne la Région du tourisme durable.</i>	51

II. Regard sur les engagements des acteurs économiques53

II - 1	Les thématiques d'engagement	54
II - 2	Les sous-thématiques d'engagement	56
	<i>La production de biens et de services plus respectueux de l'environnement, du territoire, des femmes et des hommes</i>	56
	<i>La transition énergétique et climatique</i>	57
	<i>La préservation des ressources naturelles et de la biodiversité</i>	59
	<i>La qualité de vie au travail</i>	61
	<i>L'égalité des chances et l'ouverture du monde du travail</i>	62
	<i>Le rayonnement de la Bretagne</i>	63
II - 3	Degré de maturité des engagements	63

III. Regard sur les engagements des associations.....64

III - 1	Les thématiques d'engagement.....	65
III - 2	Les sous-thématiques d'engagement.....	67
	<i>L'égalité des chances</i>	67
	<i>La consommation responsable</i>	67
	<i>La protection de la nature et la gestion réfléchie des ressources (eau, déchets...)</i>	69
	<i>Le vivre ensemble</i> 70	
	<i>Contribuer à la transition énergétique et climatique</i>	70
	<i>Le rayonnement de la Bretagne en transition</i>	71
III - 3	Degré de maturité des engagements	72

I. REGARD SUR LES ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

I - 1 Accessibilité et mobilité

Objectif 4 : Atteindre une multi modalité performante pour le transport de marchandises

37 engagements sur 4977

Maturité 1 : 19 // Maturité 2 : 14 // Maturité 3 : 4

Com : 3/ Epci : 28 /Pays : 6

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
51%	38%	11%

Ambitions :

- Atteindre un développement significatif du transport maritime conteneurisé au départ/arrivée de Bretagne.
- Atteindre un développement logistique de 3 lignes de transport combiné rail-route au départ/arrivée de Bretagne.
- Développer de nouvelles chaînes logistiques maritimes innovantes et vertueuses.

I) Je suis déjà engagé dans une action exemplaire.

Dans les engagements proposés, une collectivité sur deux s'est déjà engagée dans une action exemplaire. Le transport de marchandises étant essentiel pour alimenter les territoires, une mise en place multimodale permettrait d'obtenir une meilleure efficacité dans la gestion des flux de marchandises. Outre cet aspect logistique, la question de la durabilité est également importante. Cela se traduit par l'apport d'une énergie écoresponsable : le bio GNV, un carburant local et 100 % renouvelable.

Le bio GNV, ou bio méthane carburant, est produit à partir de déchets organiques issus de l'industrie agro-alimentaire, de la restauration collective, d'exploitations agricoles, d'ordures ménagères, ou encore de boues de stations d'épuration. Une fois collectés, ces déchets fermentent dans un espace sans oxygène : c'est le processus de méthanisation qui permet d'obtenir du digestat et du biogaz. Ce dernier est ensuite épuré afin de générer une énergie renouvelable essentiellement composée de méthane : le bio méthane. Ce gaz vert possède les mêmes propriétés que le gaz naturel, même si leur traitement est différent. Il peut donc être directement injecté dans le réseau de distribution pour le chauffage et la cuisson, ou bien être utilisé en biocarburant !

Plusieurs engagements évoquent ces critères :

- Garder une présence de **plateforme multimodale** en leur permettant de s'approvisionner en biognv
- **Développer le biognv dans les transports** : développer les stations de biognv et informer les colloques et entreprises.

II) Je voudrais faire mais c'est encore au stade de projet et j'aurais besoin d'être aidé.

Des idées de projets à court et moyen termes sont en gestation au sein des collectivités. L'apport positif des plateformes multimodales est démontré à maintes reprises. De plus, nous pouvons observer une forte mobilisation concernant l'utilisation du fret ferroviaire pour le transport de marchandises. Ces dynamiques visent à limiter le transport de marchandises par camion, dans une perspective de lutte contre les GES, afin de rentrer dans les critères européens et dans l'ambition du Grenelle de l'Environnement de 2007 (la part du fret ferroviaire à hauteur de 25%). Des engagements illustrent clairement ce propos :

- Préserver la capacité de création d'une gare de fret/marchandises sur les aires économiques
- Etude sur les déplacements sur le territoire communautaire ;
- Valoriser des sites à proximité des gares pour y développer des activités utilisant le fret ferroviaire : dans une perspective de lutte contre les émissions de GES causés notamment par le transport de marchandises par camion, le fret ferroviaire est une alternative plus économique et moins polluante pour le transport de marchandises.

Objectif 15 : mieux intégrer la mobilité dans les projets d'aménagement pour limiter les déplacements contraints.

141 engagements sur 4977

Maturité 1 : 70 ; Maturité 2 : 58 ; Maturité 3 : 13 - Com : 22/ Epci : 100 /Pays : 19

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
50%	41%	9%

Ambition :

- Mettre en cohérence les projets urbains et les solutions de mobilités sur mesure à l'échelle des EPCI, en cohérence avec les espaces de vie.

I) Je suis déjà engagé dans une action exemplaire.

Avec la moitié des engagements dans la case des actions exemplaires, le sujet des mobilités démontre que l'engagement des collectivités pour une transition en la matière est déjà en œuvre sur les territoires

A) Exemples de politiques d'intervention :

- **Promouvoir l'offre de transport collectif** : co-construire avec les entreprises des plans de mobilité à l'échelle des parcs d'activité ; améliorer l'offre de transport en commun en milieu urbain et rural (TAD) ; promouvoir la multi modalité, le covoiturage et les modes doux ;
- Réaliser et mettre en œuvre un **schéma d'aménagement des aires de covoiturage**.
- **Penser la mobilité comme partie intégrante d'un projet d'aménagement**.
- **Prévoir des liaisons douces** pour faciliter l'accès des quartiers aux équipements publics ou au centre-bourg
- **Covoiturage solidaire** : site de covoiturage Ouest go

B) Mise en place des financements et des partenariats :

- **Financer les équipements d'attente voyageurs** dans les communes et développer l'accessibilité de l'offre de transports
- Partenariat avec entreprise pour déploiement d'une flotte de vélo électrique

II) **Je voudrais faire mais c'est encore au stade de projet et j'aurais besoin d'être aidé.**

Limitier les déplacements contraints peut se faire sous différentes formes. Le nombre d'engagements en taux de maturité-2 atteste de la dynamique des collectivités bretonnes. Un coup de pouce financier ou technique des collectivités est en effet souvent considéré comme indispensable. Plusieurs exemples :

A) Des actions en tant que collectivité employeur :

- Promouvoir le co-voiturage entre les agents de la collectivité
- Accompagner le développement du covoiturage et de l'autopartage pour les usagers et pour les agents de la collectivité
- Déploiement du **télé travail** pour les agents de la collectivité
- Acquisition de **véhicule électriques**

B) Modifier l'offre sur le territoire :

- **Problématique des mobilités intégrées dans le PLUi**
- Expérimenter des solutions innovantes de **co-voiturage de proximité**
- Connecter les espaces urbains avec des liaisons de mobilités douces et actives
- Favoriser les **aires de co-voiturations** en interconnexion avec les cheminements doux et les transports collectifs – SCOT et PLU
- Mise à disposition de **véhicules électriques** dans le cadre de la **DSP Transport** de la collectivité
- Développement du **Gaz Naturel Véhicule (GNV)**
- Achat de **scooters électriques** pour les missions de saisonnalité

C) Créer des partenariats pour plus d'efficacité :

- Réflexion sur un **accompagnement financier privé/public fléché vers les mobilités douces et électriques**

III) **Je m'engage à faire plus, mieux, plus vite ou quelque chose de totalement nouveau.**

- Généraliser les sites de co-working
- **Adopter des règles d'urbanisme en faveur de la plurifonctionnalité des espaces :** intégration des fonctions commerciales
- **Connecter des solutions futures de mobilité :** simplifier l'accès au transport en commun par le biais de communication adaptée et des avancées numériques liées au NTIC ; Développer des outils de connectivité, solutions embarquées...
- Développer le co-voiturage et expérimenter l'autopartage « interne ».

Objectif 16 : Améliorer collectivement l'offre de transports publics.

140 engagements sur 4977

Maturité 1 : 67 // Maturité 2 : 53 // Maturité 3 : 20

Com : 23 / Epci : 91 / Pays : 25

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
48%	37%	15%

Ambitions :

- Rendre les transports publics plus performants (service, coût, impact environnemental, sécurité) en impliquant tous les acteurs concernés.
- Assurer la bonne lisibilité des offres de mobilité (publiques et privées).

I) **Je suis déjà engagé dans une action exemplaire :**

A) **Par la mise en place d'une nouvelle offre:**

- Promouvoir l'ensemble des **transports collectifs et services de mobilité** partagée qui desservent mon territoire.
- Mettre en place un **taxi municipal collectif** pour les PMR et la livraison de marchandises
- Promouvoir l'ensemble des transports publics collectifs et services de mobilité partagée : mise en place d'une stratégie dynamique et ambitieuse des transports publics (nouvelle gare routière)

B) **Par la planification:**

- **Schéma des mobilités**
- Encourager les **actions en faveur de la multi modalité** : décliner les **OAP** du **PLUI** en intégrant les règles favorisant les nouveaux modes de déplacements

II) **Je voudrais faire mais c'est encore au stade de projet et j'aurais besoin d'être aidé.**

- Mise en place d'un **outil de billettique légère** pour le réseau de transport urbain.
- Mieux répondre aux besoins de mobilité des habitants et des visiteurs
- **Fluidifier les déplacements sur le territoire** :
- Faciliter l'accès au transport en commun

III) **Je m'engage à faire plus, mieux, plus vite ou quelque chose de totalement nouveau.**

- **Accompagner le développement du covoiturage**
- Promouvoir le covoiturage pour les agents
- Promouvoir le transport collectif
- Accompagner le développement des aires de covoiturage pour les petits trajets

Objectif 17 : Inventer les nouvelles mobilités de demain pour une réelle proximité d'usages et réduire le parc automobile breton.

171 engagements sur 4977

Maturité 1 : 98 // Maturité 2 : 55 // Maturité 3 : 18

Com : 19 / Epci : 106 / Pays : 46

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
57%	32%	11%

Ambitions :

- Atteindre un taux de remplissage moyen de 1.5 personnes par véhicule à l'horizon 2040.
- Atteindre une part des modes actifs (vélo, marche à pied) de 15% à l'échelle régionale pour les déplacements domicile-travail.
- Développer des solutions de mobilité innovantes et sur mesure pour les territoires peu denses et/ou à saisonnalité marquée.
- Garantir la mobilité pour tou.te.s en tenant compte des spécificités des publics (jeunes, seniors, personnes en difficulté sociale, personnes en situation de handicap, femmes, ...) et des territoires. .

I) Je suis déjà engagé dans une action exemplaire.

A) En développant une offre nouvelle :

- Autopartage : mise en place de bornes pour véhicules électriques.
- **Appel à projet Mobilités alternatives à la voiture**
- Plateforme multimodale sous maîtrise d'ouvrage communautaire
- Suivre et atteindre les objectifs fixés par le plan global de déplacement
- Mettre en place une flotte de véhicule partagés

B) Par la contrainte :

- Assurer pleinement les compétences en matière de mobilité
- **Limitier et contrôler l'utilisation des véhicules** : par arrêté municipal, interdire la venue de véhicule à moteur pour les non-professionnels ou personnes ne justifiant pas la nécessité (handicap) d'avoir un véhicule pour se déplacer.

II) **Je voudrais faire mais c'est encore au stade de projet et j'aurais besoin d'être aidé.**

A) **En développant des alternatives :**

- **Développer des alternatives à l'automobile sur le territoire** : élaboration du Plan de Mobilité rural, a permis de faire le constat de la grande prédominance de la part modale de l'automobile dans les déplacements sur le territoire et de la mise à l'écart de certaines populations non motorisées.
- **Favoriser une mobilité respectueuse de l'environnement** : développer le transport en commun ou à la demande pour certains publics ;
- **Créer des points stop ou un réseau en ligne de co-voiturages locaux**
- **Soutenir les projets expérimentaux de mobilité vertueuse** : développement de l'auto partage avec des véhicules électriques alimentés en Energie renouvelable ET diminution du nombre de véhicules thermiques

B) **Par la planification et les politiques d'intervention**

- **S'inscrire dans les schémas des nouvelles mobilités** : proposer aux habitants des prêts de VAE sur le territoire ; Accompagner et subventionner les communes dans des expérimentations de flottes partagées de véhicules ; contribuer collectivement aux plateformes de co-voiturages types OuestGo ; Ambitionner la remise en service d'une ligne ferroviaire de voyageurs
- **Développer un plan vélo** : création du schéma directeur vélo et de la stratégie vélo pour mettre en place des pistes cyclables, repenser les itinéraires vélos, faire un plan d'actions opérationnelles et développer les services associés.

III) **Je m'engage à faire plus, mieux, plus vite ou quelque chose de totalement nouveau.**

- Mettre en place **une campagne de sensibilisation**

I - 2 Transition écologique et énergétique

Objectif 24 : Atteindre le 0 enfouissement puis viser le 0 déchets à l'horizon 2040.

143 engagements sur 4977

Maturité 1 : 86 // Maturité 2 : 40 // Maturité 3 : 17

Com : 22 / Epci : 102 / Pays : 19

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
60%	28%	12%

Ambition :

- Atteindre le « zéro » enfouissement des déchets à 2030 en priorisant la prévention et la réduction des déchets à la source.
- Consolider et développer les capacités de recyclage et traitement des déchets au plus près des territoires. 100% emballages (plastiques, métaux, cartons, ...) triés et recyclés d'ici 2040.
- Gérer efficacement les déchets de crises (marées noires, évènements météorologiques exceptionnels, épizooties, incendies, ...).
- Prévenir la production de déchets, inciter au respect de la hiérarchie des modes de traitement par des mécanismes de type "producteur-payeur".

I) La gestion des déchets, un enjeu déjà pris en compte par les collectivités.

Le taux de maturité 1 à hauteur de 60% des engagements, nous exprime l'implication des collectivités concernant la gestion des déchets. Cette implication peut se concrétiser en plusieurs actions

A) Par la planification

Avant la mise en place de projets, il est important pour les collectivités **d'intégrer la gestion des déchets dans leurs documents d'urbanisme et de planification**. Ce processus par notamment par les SCOT, pour un certain nombre d'engagements

- En y intégrant la **réduction et la valorisation des déchets ménagers** ;
- En anticipant les **besoins pour la gestion des déchets de la construction et développer le recyclage des matériaux** ;
- En Inscrivant les **outils de valorisations dans la planification urbaine et intégrant dans les documents d'urbanisme et de planification le développement du réseau de déchèteries**.

En somme, les **SCoT** intègrent la notion de gestion des déchets des particuliers, mais également des entreprises. Peu importe la provenance, le déchet doit être recyclé autour de sa zone de production. Cette gestion locale est importante pour les collectivités engagées, dans un principe de proximité et d'autosuffisance, pour limiter l'impact carbone du déchet et toute exportation.

B. Les politiques d'intervention

Au-delà de cette étape réglementaire, une grande partie des engagements passe par l'instauration de politiques publiques d'intervention. L'autre levier restant l'amélioration du réseau de déchets dont les collectivités et établissements publics ont la gestion.

1) Un accompagnement administratif.

Cette mesure d'accompagnement s'est souvent mise en place d'une manière descendante. De l'intercommunalité vers les communes membres, ou de la commune vers des réseaux œuvrant dans le domaine du tri ou du zéro déchet. Plusieurs exemples ci-dessous :

- Accompagner le **réseau d'acteurs locaux** dans le domaine du zéro déchet et du tri.
- Accompagner les communes dans la **gestion de leur déchet de crise** (manifestation, tempête).
- Accompagner le développement de **poubelles de tri sur les lieux non dotés par de tels services** ;
- Appliquer des **politiques de réemploi**.

Ici est notamment abordé le **déchet dans un cadre exceptionnel**. En effet, certains aléas climatiques ou certains lieux non pourvus d'aménités urbaines facilitant la récupération de déchets, nécessitent un investissement conséquent de la part des collectivités. Cet investissement participe également d'une sensibilisation à la cause du déchet, sur le long terme.

2) Accompagnement des citoyen.n.es

Des projets en place pour sensibiliser et informer tous les citoyen.n.e.s :

- **Apprentissage du zéro déchet**, au niveau des services scolaires ;
- Mettre en place des ateliers de récoltes de déchets ;
- Sensibiliser auprès des habitants, des scolaires, des professionnels pour réduire leurs déchets.

Et agir sur le quotidien :

- En déployant des **équipements de collecte et de tri adaptés** ;
- Création d'une **déchetterie** ;
- **Optimiser le recyclage en circuit fermé** ;
- Déployer des équipements de collectes et de tri adaptés ;
- **Projet de chaufferie bois déchets** à destination des industriels et des bâtiments publics, permettant de valoriser la totalité du bois collecté par le syndicat de traitement des déchets

Ainsi, ces projets sont facteurs de **transformation de l'usage du déchet sur le territoire**. Une nouvelle forme de gouvernance peut être constatée dans l'utilisation des déchets. La **politique d'appel à projet** et la mise en place de **partenariats publics-privés** participent de cette dynamique constatée :

- Avec des candidature **TER** (Territoire Econome en Ressource), permet de solliciter les acteurs du territoire ;
- Les **"territoires zéro Gaspi"** : objectif de sensibiliser des entreprises à l'économie circulaire.

A noter, 60% des engagements de maturité-1, s'inscrivent dans l'idée de la transformation du déchet.

II) Je voudrais faire mais c'est encore au stade de projet et j'aurais besoin d'être aidé.

Ce type d'engagements nous offrent un panorama de l'ambition des collectivités à plus ou moins court terme. Cela nécessite un accompagnement réglementaire et financier des collectivités en concertation avec les entreprises et associations compétentes en la matière, pour plus d'efficacité.

A) La planification

Pour certaines collectivités, la gestion des déchets doit s'accompagner d'une politique ambitieuse, s'inscrivant dans un **Plan Local de prévention des déchets ménagers et assimilés** ou un **schéma de Gestion des déchets et de la valorisation des ressources**. Des documents qui favorisent la sensibilisation des publics, l'instauration d'actions d'évitement, et permettent notamment :

- Développement des **ambassadeurs du tri** ;
- Augmentation de la **réutilisation** et du **réemploi** ;
- Création de **ressourceries-recycleries** ;

- Développer de la **valorisation énergétique des déchets** dans des équipements de combustion ou de méthanisation ;
- **Optimiser les équipements de collecte et de tri des déchets** : pour avoir le moins de tonnage à enfouir et ne pas augmenter la capacité d'enfouissement.
- **Restructurer la déchetterie** pour faciliter le tri ;
- **Achats en commun** de broyeurs végétaux : pour diminuer la quantité de déchets verts ;
- Mise en place d'une **co-organisation pour l'implantation de recyclerie**.

Ces engagements nombreux en faveur de l'économie circulaire démontrent encore une fois que valoriser l'usage du déchet est devenu une nécessité. Optimiser, améliorer, voir construire des centres de tris efficaces, telles sont les démarches des collectivités et établissements publics engagés.

C) Les appels à projet, sources d'innovation concernant la gestion des déchets :

Sur la question des déchets, **l'innovation permet de faire ressortir le potentiel de cette « ressource »**. Des idées citoyennes germent et sont mises à en avant par l'intermédiaire d'évènements émanant de la puissance publique (appels à projet, labels ...). Quelques exemples ci-dessous :

- Une production de déchets maîtrisée, favorisée par leur valorisation : AQTA lauréat de l'appel à projet « territoire économe en ressource » de l'ADEME ;
- Territoires zéro déchet, zéro gaspillage.

Ainsi, certaines collectivités ciblent un changement sous le prisme de la **labellisation**. Une transformation, pouvant s'appuyer sur un outil important : **l'appel à projet**.

D) Des procédures d'accompagnement pour les collectivités et les usagers :

- Sensibiliser l'implication des habitants au tri et à la réduction des déchets

III) Je m'engage à faire plus, mieux, plus vite ou quelque chose de totalement nouveau.

Dans la continuité des **appels à projets** et des **politiques de labellisation**, les engagements de taux maturité-3 expriment les nouvelles ambitions des collectivités. Une vision à moyen et long terme, s'inscrivant dans plusieurs domaines :

A) La mise en place d'études, pour plus d'efficience des politiques de gestion de déchets.

- Réaliser une **étude de faisabilité sur la production de biomasse énergie** ;
- A partir d'un **diagnostic fait sur les déchets** : accompagner les îles pour les actions de réduction des déchets la réutilisations locale (économie circulaire) des ressources dégagées.

B) Additionner à des projets et des mesures d'accompagnements :

- Mise en place d'une **redevance incitative à l'horizon 2021** sur l'ensemble du territoire (déploiement du système en cours depuis 2017)
- Accompagner le **développement d'unités de recyclage** au plus près des sources de production des déchets grâce à des partenariats avec les organismes écoemballages.

A noter : la notion de **déchet électronique** et la question des **métaux rares** n'est pas abordée

Objectif 26 : Intégrer les enjeux de l'eau dans tous les projets de développement et d'Aménagement.

194 engagements sur 4977

Maturité 1 : 138 // Maturité 2 : 41 // Maturité 3 : 15

Com : 48/ Epci : 116 /Pays : 30

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
71%	21%	8%

Ambitions :

- Assurer une réelle solidarité entre territoires dans la gestion de l'eau.
- Améliorer la perméabilité du sol en zone urbaine.
- Maintenir des réseaux d'eau performants en Bretagne.
- Parvenir au classement en catégorie A de 100% des zones de production conchylicole.
- Déterminer les capacités de développement de l'urbanisation et des activités économiques en fonction de la ressource disponible actuelle et à venir ainsi qu'en fonction de la capacité du milieu à recevoir des rejets.
- Assurer le respect d'un débit minimum biologique et ainsi veiller à la double performance de la gestion des cours d'eau : production d'eau potable et protection de la biodiversité.

I) Je suis déjà engagé dans une action exemplaire.

Au regard du taux de maturité 1, à hauteur de 71%, la plupart des collectivités se sont déjà engagées dans des actions exemplaires. Des actions pouvant être classées en plusieurs types :

A) Actions prises dans le domaine de la planification (ou règlementaires)

Suite aux nombreuses réformes en place concernant la gestion de l'eau, des outils ont été fournis aux collectivités. Ainsi, les collectivités ont adopté ou modifié des schémas, plans ..., afin de bien mieux prendre en compte les enjeux relatifs à l'eau. Plusieurs exemples :

- Dans le **PLUi** : mise en valeur de la **TVB** comme socle de l'Aménagement d'un territoire ;
- Dans le **PLUi** : réaliser pour les communes un zonage communal des eaux pluviales
- Réalisation des **schémas directeurs eau et assainissement** ;
- Gestion alternative de l'eau, via le **PLUi**, à travers des zones tests faisant objet d'OAP (préconiser l'écoulement de surface des eaux de pluie, installation de cuves de récupérations des eaux de pluie ...).
- Elaborer et mettre en œuvre un **Plan de continuité écologique** pour assurer la libre circulation des poissons dans les cours d'eau avec aide financière aux propriétaires d'ouvrages privés.
- **Arrêté municipal** pour interdire l'usage d'insecticides sur une île.

Elles prennent plusieurs formes : les investissements, les procédures d'accompagnement, la sensibilisation et l'interdiction, ainsi que des financements incitatifs. Ils ont pour but de réhabiliter et de pousser les citoyens et les gestionnaires des espaces publics, à participer aux enjeux englobant la question de l'eau. Les collectivités bretonnes se sont déjà engagées en ce sens à :

- **Développer des parkings végétalisés et filtrants** (vision globale d'aménagement d'un bourg).
- Développer et entretenir les périmètres de protection et assurer le suivi des périmètres de protection ;
- **Augmenter le réseau de distribution d'eau potable ;**
- **Création d'usine de traitement de l'eau** (objectif : baisser les taux de fuites et augmenter la qualité de traitement).
- **Sensibilisation à l'environnement** : poursuivre les engagements via les syndicats de bassins
- **Inciter à installer des cuves pour récupérer les eaux de pluie** (dans la construction d'un lotissement, écoles ...)
- Interdire l'artificialisation des parcelles de plus de 400m², à hauteur de 50% pour favoriser la pénétration des eaux pluviales ;
- Investir pour la **réhabilitation des équipements de distribution et traitement des eaux ;**
- Soutien au maintien d'une bonne qualité des eaux (baignade, nautisme, activités conchylicoles ...)

II) Je voudrais faire mais c'est encore au stade de projet et j'aurais besoin d'être aidé.

Comme exprimé précédemment, de nombreux engagements ont déjà été pris concernant la thématique de l'eau, utilisant le levier réglementaire, afin de normaliser cette problématique. Le levier réglementaire est moins évoqué dans les engagements de types maturité-2. Les engagements majoritaires relèvent plutôt ici de :

A) La politique d'intervention:

- Afin de récupérer les eaux pluviales : lors de construction neuve ou de rénovations d'anciennes maisons, il est nécessaire de mettre en place un réseau de récupération des eaux pluviales afin de réduire la consommation d'eau ;
- Prendre des mesures de protection de captage d'eau
- Favoriser l'intégration de produits biologiques dans la restauration collective : installation d'un maraîcher ayant pour projet de fournir les légumes pour la restauration scolaire et la restauration rapide.

B) Les procédures d'accompagnement et la responsabilité des collectivités:

- Adopter une **pratique administrative écoresponsable** ;
- **Accompagner les citoyens dans l'installation d'assainissement non collectif** : mutualiser avec plusieurs citoyens le projet d'installation de phytoépuration soit par partage entre citoyens soit par la mutualisation de plusieurs installations de l'assainissement non collectif ;
- Inciter (via des subventions) les particuliers désireux de rénover et d'améliorer leur système de récupération d'eau de pluie.

III) Je m'engage à faire plus, mieux, plus vite ou quelque chose de totalement nouveau.

- **Sensibilisation des jeunes sur ces sujets**
- Mettre en conformité les **outils épuratoires** : renouveler les réseaux d'eau usée, les STEPS, définir l'acceptabilité du milieu sur le territoire à l'échelle du bassin versant pour mettre en adéquation les capacités épuratoires et le développement urbain ; participation à étude l'échelle du SAGE (Hydrologie Milieux, usages, Climat) pour identifier les besoins et les ressources en eau pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en prenant compte des adaptations au changement climatique.

Objectif 27 : Accélérer la transition énergétique en Bretagne.

200 engagements sur 4977

Maturité 1 : 114 // Maturité 2 : 65 // Maturité 3 : 21

Com : 44/ Epci : 121 / Pays : 35

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
57%	32.5%	10.5%

Ambitions:

- Multiplier par 5 à 6 la production d'énergie renouvelable entre 2012 et 2040, objectif retenu par la Région Bretagne dans la trajectoire Transition de son scénario prospectif d'énergie-climat.
- Diminuer les consommations d'énergie bretonne d'environ 30% dans tous les secteurs (habitat, tertiaire, transport ...) entre 2012 et 2040, objectif retenu par la Région Bretagne dans la trajectoire Transition de son scénario prospectif énergie-climat.
- Poursuivre la construction et le déploiement d'un système énergétique breton fondé sur des infrastructures de production plus décentralisées, et des réseaux de pilotage et de distribution plus sécurisés et plus numérisés.

I) Je suis déjà engagé dans une action exemplaire.

Le taux d'engagement de type maturité 1 est élevé (57%). Ces engagements illustrent les l'avancée bretonne dans le domaine de la transition énergétique. Une transformation démontrée par plusieurs exemples :

A) La planification :

Des outils réglementaires sont à dispositions des collectivités afin d'effectuer une transition énergétique efficiente. C'est notamment le cas du **PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial), un document de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique. Outre le fait qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air, sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants à l'horizon du 1er janvier 2019, et dès 2017 pour les intercommunalités de plus de 50.000 habitants. Plusieurs orientations des PCAET bretons sont valorisées comme engagements:

- ➔ Mieux connaître le potentiel géothermique du territoire et développer la ressource à hauteur de 36 Gwh en 2030 ;
- ➔ Structurer l'offre de service énergie climat et transition énergétique ;
- ➔ Sensibiliser les habitants à leurs consommations énergétiques et les mobiliser sur leur réduction : défi familles à énergie positive, partenariat avec l'association. Clim'actions pour le développement d'action d'information, de sensibilisation, de vulgarisation.
- ➔ Développer la filière en bois énergie avec des objectifs chiffrés
- ➔ Développer les unités de méthanisation avec des objectifs chiffrés

- **Développer l'usage de la biomasse l'énergie**
- Installer des équipements de production d'énergie renouvelable
- Installer des **équipements de production d'énergie renouvelable sur patrimoine bâti.**
- Développement l'usage de la biomasse (combustion, méthanisation) ;
- **Développer les ENR** : installation de systèmes de production d'énergie renouvelable : PV, méthanisation, hydroélectricité, éolien ;

C) Par des procédures d'accompagnement et de financements incitatifs :

- Promouvoir la transition énergétique en **redistribuant les produits de fiscalité sur les entreprises** – Création d'un dispositif de fonds de concours indexé sur les produits d'imposition forfaitaire avec les entreprises en réseaux – 2 millions d'euros d'investissement en faveur de la transition énergétique visés à l'horizon 2021, dont 50% pris en charge par l'EPCI;
- Accompagnement des communes sur la **rénovation thermique et la consommation d'énergie primaire** ;
- **Adapter l'offre de transports collectifs** : définir et adapter l'offre de transports collectifs du territoire en complémentarité à l'offre de transport régional.
- **Mixer les politiques conduites par la collectivité** pour permettre d'agir au niveau local dans ce domaine ;
- **Aider les habitants à investir dans la rénovation** de leurs habitations.
- **Autoriser les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments**

II) **Je voudrais faire, mais c'est encore au stade de projet et j'aurais besoin d'être aidé.**

Des projets sont en réflexion, en atteste le taux d'engagements de maturité 3 à hauteur de **32,5%**. Cette réflexion portée sur le court terme symbolise la nécessité partagée d'une transition énergétique pour la Région Bretagne. Les collectivités bretonnes engagées mettent en avant plusieurs types d'actions :

A) Dans la mise en place de projets et d'appels à projets :

- **Favoriser l'urbanisme bioclimatique** (réalisation d'un guide, des formations, auprès des élus communautaires et communaux)
- Réponse à **l'appel à projets Mobilisation et participation des citoyen.ne.s** dans les démarches de transition écologique et énergétique avec une proposition de projet visant à permettre la structuration à la fois des services en transversalité et des acteurs du territoire, relais d'action.
- Installation de photovoltaïque sur les nouveaux équipements et plus largement intégrer dans les marchés publics une cause obligeant les architectes à prévoir un bâtiment à même de recevoir du photovoltaïque sur sa toiture.

- **Accompagner les citoyens dans des systèmes d'installations photovoltaïques et l'environnement.**

C) Via des financements incitatifs :

- **Fiscalité vertueuse** : les produits générés par les installations photovoltaïques par exemple pourraient intégralement alimenter une enveloppe destinée à financer les projets liés à la préservation de l'environnement (rénovation-réhabilitation thermique, énergies renouvelables ...).

III) Je m'engage à faire plus, mieux, plus vite ou quelque chose de totalement nouveau.

De nouvelles idées peuvent sortir des engagements de maturité-3. Ils représentent environ 10% des engagements totaux. Ces engagements sont teintés d'une vision portée sur l'avenir. Ils se séparent en plusieurs domaines :

A) La planification:

- **Planifier localement la production d'énergie renouvelable** en estimant le potentiel de mon territoire et en associant les acteurs concernés par la mise en place d'un plan d'action
- **inciter les propriétaires et les citoyens à investir dans l'énergie renouvelable dans les documents d'urbanisme – SCOT et PLU**
- fixer dans le **PCAET** une part significative de production en énergie renouvelable apportée à la consommation totale du territoire

B) Politiques d'intervention :

- **Lutter contre l'éclairage de nuit**
- **Réduire la consommation énergétique des îles** : développer l'usage de la biomasse énergie afin de valoriser les déchets biodégradables de l'île et alimenter les entreprises grosillonnes qui importent du gaz.

C) De nouvelles expérimentations :

- **Expérimentation sur l'hydrolien.**

Objectif 29 : Préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développement et d'aménagement.

159 engagements sur 4977

Maturité 1 : 107 // Maturité 2 : 36 // Maturité 3 : 16

Com : 29/ Epci : 90 /Pays : 40

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
67%	23%	10%

Ambitions :

- Identifier les espaces de nature ordinaire et leur rôle dans le fonctionnement écologique du territoire dans les documents d'urbanisme et de planification.
- Transcrire la trame verte et bleue régionale, à l'échelle du territoire pour intégration dans les documents d'urbanisme et élaborer une OAP biodiversité et/ou Trame verte et bleue.
- Mettre en place un diagnostic des enjeux de la biodiversité puis un Plan d'action adapté, au moins à l'échelle intercommunale.
- Identifier les zones à enjeu de reconquête de la biodiversité, le cas échéant pour mise à disposition d'opération de compensation. Développer dans tous les documents d'urbanisme, la lutte contre la pollution lumineuse, en y intégrant la notion de "trame noire".

1) Je suis déjà engagé dans une action exemplaire.

Au regard du taux de maturité 1 à hauteur de 67%, les collectivités sont déjà engagées :

A) En matière de planification

Deux documents d'urbanisme ressortent dans la plupart des engagements des collectivités :

Le **PCAET** : avec un engagement de collectivités dans des **conventions de partenariat** avec les associations locales, régionales pour sensibiliser les acteurs du territoire à la protection de la biodiversité ; un **appel à projets pour valoriser les friches** comme sources de biodiversité.

Le **PLUi** : objectif de faire de la **Trame verte et bleue** une exigence de ce document intercommunal, en renforçant les identités paysagères ; préservant le patrimoine naturel reconnu du territoire ; protégeant les continuités écologiques par des zonages et des prescriptions au PLUi, pour protéger strictement des espaces naturels ;

Document d'objectif Terre et Mer : création d'un document unique de gestion pour croiser les objectifs du Conservatoire du Littoral et ceux de Natura 2000 ;

Partenariat via le PNR avec l'association Bretagne vivante pour sensibiliser les populations à la biodiversité.

Mettre en place une **réglementation vélo** dans des zones naturelles (dunes ...).

Développer une **politique ambitieuse sur la Biodiversité** (conservatoire du littoral, Natura 2000).

Avoir des **mesures d'accompagnement des communes** dans la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Mise en réseau des acteurs œuvrant pour la préservation et la renaturation de la Biodiversité.

Mise en place de la gestion différenciée des espaces verts communaux, intégrant de l'écopâturage, un plan de gestion des haies ...

C) Un soutien financier et technique pour les communes et associations investies est nécessaire :

S'engager à soutenir les associations engagées en faveur de la biodiversité ;

Transmettre une ingénierie technique aux collectivités souhaitant avancer dans ce domaine.

II) Je voudrais faire, mais c'est encore au stade de projet et j'aurais besoin d'être aidé.

Avec un taux de maturité-2 à hauteur de 23% du nombre d'engagements totaux, ces projets des collectivités s'inscrivent dans plusieurs domaines :

A) Le volet planification :

Via le **PCAET** : redonner place à la nature et à l'eau dans l'espace urbain, en créant une « boîte à outils » pour la conception et la programmation des espaces publics et des bâtiments, la préparation et le suivi des travaux, l'entretien et la maintenance ;

B) En développant des stratégies collaboratives :

L'ambition de mettre en place des projets :

Sous forme de **programme ambitieux et multi-partenarial** (pour lutter contre les invasives ?) ;

Les "**stratégies sur les prairies à haute valeur écologique**", en coopération avec la Région Bretagne et la Dreal ;

Stratégie Breizh Bocage sur un territoire ;

Mettre en place des **programmes d'action agricole** (diagnostic de faisabilité, animation agricole sur l'érosion des sols et alternatives aux pesticides – Breizh Bocage) ;

Faire un **état des lieux des espaces remarquables et espaces de biodiversité plus ordinaire**, pour ensuite définir une **stratégie à l'échelle d'une agglomération** en matière de biodiversité ordinaire et remarquable ;

Partenariat collectivité-associations pour mettre en place des événements liés à l'environnement et sensibiliser à la cause.

Par des **financements incitatifs** : soutenir des acteurs locaux engagés pour la préservation de la biodiversité.

III) **Je m'engage à faire plus, mieux, plus vite ou quelque chose de totalement nouveau.**

Nous pouvons en décompter environ 10% : ces engagements sont minoritaires. La priorité est donc plutôt la consolidation des démarches en cours.

Projets d'éducation à l'environnement avec tous les publics, comme un atlas de la biodiversité (outil de participation citoyenne et de sensibilisation) ;

Développer des suivis naturalistes scientifiques ;

Développer des projets locaux de tourisme vert.

Limites : La protection de la faune nocturne est peu traitée. La pollution lumineuse est le deuxième facteur d'érosion de la biodiversité, derrière l'agriculture intensive. L'instauration de trame noire est peu présente dans les engagements collectés.

Objectif 34 : Lutter contre la précarité énergétique.

108 engagements sur 4977

Maturité 1 : 73 // Maturité 2 : 31 // Maturité 3 : 4

Com : 12/ Epci : 76 /Pays : 20

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
67%	29%	4%

Ambition :

- Augmenter significativement le rythme de la rénovation des logements pour tendre vers un objectif de 45 000 logements par an, pour viser notamment la haute performance énergétique, en priorité en direction du parc dit social et des logements des ménages modestes.

I) Je suis déjà engagé dans une action exemplaire.

Le taux de maturité-1 de 67% atteste de l'engagement immédiat des collectivités, afin de lutter contre la **précarité énergétique**. Diverses actions sont en mises en place et se divisent en plusieurs domaines :

A) Planification :

- **SCOT-PCAET** : vise à l'amélioration du parc existant et de sa performance énergétique, à la lutte contre la précarité énergétique ((SCOT/PLH/PCAET).
- Lancement d'une **OPAH RU** avec un volet précarité énergétique et habitat indigne.
- Lutter contre la précarité énergétique : **PIG énergie et PLRH** : subvention apportée pour la réalisation de diagnostic énergétique et la réalisation des travaux performants.

B) Politiques d'intervention :

- **Logement locatif social à faible consommation d'énergie ;**
- Favoriser la réhabilitation des logements : **inciter les propriétaires à rénover énergétiquement leur logement via le déploiement des actions en faveur des actions du Point info Habitat** (PLRH : conseils, diagnostics, informations, communications ...)
- Soutenir **l'auto-réhabilitation accompagnée ;**
- Apporter des **subventions aux bailleurs réhabilitant thermiquement leur parc ;**
- Apporter des **subventions aux propriétaires privés** réalisant des travaux d'économie via l'OPAH RU
- Mener des opérations de rénovation thermique dans les projets de revitalisation et d'aménagement : opération de revitalisation du centre-bourg (avec rénovation énergétique de bâtiments publics en utilisant des produits biosourcés).

Le nombre d'engagements sur des projets en cours ou nécessitant une aide pécuniaire sont autour de 30%. Ces actions se font notamment dans la continuité des politiques en place, avec l'assistance **d'outils réglementaires** :

- Instaurer un **corpus de règles dans les documents d'urbanisme** (PLUI et SCOT) incitant la rénovation thermique et ne s'opposant pas à la mise en œuvre des dispositifs (matériaux, implantations, etc ...)
- Adopter une **gestion des ressources énergétiques qui prépare le territoire aux évolutions climatiques** : en étant coordinateur d'une des premières filière bois de Bretagne, accompagner dans une démarche de maîtrise de l'énergie dans les équipements publics : chaufferie bois et conseiller en énergie partagée, Poursuivre des actions innovantes à travers le PCAET
- **Accompagner des projets et soutien financier pour la rénovation thermique des bâtiments** dans les programmes d'actions du PLH ou du PCAET
- Etablir une **programmation Energétique de l'Energie**

Des projets se mettant en place par le biais de **financement incitatif**, de **partenariats** et des **procédures d'accompagnement** de la part des collectivités :

- Déployer une **plateforme locale de rénovation de l'habitat** pour accélérer la rénovation énergétique.
- Nouer des **partenariats avec les acteurs locaux** pour promouvoir la réhabilitation énergétique des logements (compagnons bâtisseurs, fondation abbé pierre)
- Inciter les propriétaires occupants et bailleurs à améliorer les performances thermiques de leur logement à travers des **aides financières majorées (PIG)** et un **accompagnement**
- Mener des **opérations de rénovation thermique** dans les projets de revitalisation et d'aménagement
- **Maison du logement, plateforme locale de rénovation de l'habitat** membre de Reno'V Bretagne

I - 3 Cohésion et aménagement solidaire du territoire.

Objectif 18 : Conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales.

195 engagements

Maturité 1 : 120 ; Maturité 2 : 61 ; Maturité 3 : 14 -- Communes : 43 / Epci : 116 / Pays : 36

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
62%	31%	7%

Ambitions :

En lien avec l'armature territoriale bretonne, promouvoir le dynamisme (l'attractivité, la convivialité) des centralités à chaque échelle territoriale pour renforcer les fonctions spécifiques au service de son territoire et dans les logiques de réseaux solidaires (jouer les complémentarités entre centralités et entre périphéries, limiter les concurrences territoriales).

A) Déroulement de l'analyse des engagements:

Malgré les profils territoriaux distincts des collectivités engagées, une revendication semble unanime : **réviser les documents d'urbanisme réglementaire**, pour intégrer, définir, voir modifier la place des centralités dans les territoires. Les propositions les plus récurrentes concernent des actions globales sur une zone délimitée, tels que :

- Renforcer la place des centralités au sein des communes.
- Engager des études, notamment sur les **Quartiers Prioritaires des politiques de la Ville** et les **Centres-Villes**.

De plus, d'autres alternatives sont répétées à plusieurs reprises :

- Réviser le SCoT ; en définissant une **nouvelle armature territoriale**.
- Déployer une **trame urbaine d'équilibre et de proximité**.
- Porter la thématique de la centralité au travers des missions AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).
- **Définir la centralité** : prévoir une nouvelle forme de gouvernance pour la définition et le suivi de ces critères.

Des **engagements "normatifs"** dont nous pouvons tirer des enseignements. Tout d'abord, l'existence de plusieurs centralités au sein du territoire est importante à comprendre. Le territoire s'est transformé depuis quelques années. Le couple traditionnel centre-périphérie disparaît face à l'émergence de multiples points de centralité organisés autour de commerces, de logements et de services.

Ainsi, de nouveaux **bassins de vie** réorganisent l'armature urbaine. Mais cette transformation n'est pas sans conséquence. Au regard des taux de vacance commerciale et de désertification

des centres-villes/centres-bourgs), nous pouvons en conclure que cela porte un préjudice au dynamisme local.

Cependant, s'appuyer sur le registre normatif ne semble pas suffire. La « mort des centres-villes » est une « conséquence directe de l'implantation de commerces dans la périphérie ». Réglementer cet aspect est nécessaire, mais insuffisant. Par conséquent, un **apport financier est obligatoire**, pour les communes et intercommunalités touchées. Les engagements recensés vont en ce sens que ce soit via des financements d'appels à projet régionaux ou nationaux :

- Revitalisation des centres-bourgs ;
- Cœur de ville.

Voir des **financements incitatifs locaux** :

- Pass Commerce et artisanat
- Subvention reconquête vacance commerciale
- Fonds d'intervention économique en faveur des communes – pour les commerces s'appuyant sur l'armature territoriale.

Autres moyens faisant participer **le volet opérationnel : les projets territoriaux**. Avec des projets différenciés selon l'armature urbaine du territoire. Les grands centres urbains n'auront pas les mêmes moyens que les polarités de niveau local comment en attestent les engagements recensés. Une fracture territoriale est visible entre les villes moyennes (moins de 200 000 habitants selon ...) et les autres :

- Villes petites et moyennes : il se pose la question de **l'implantation des services** (maisons médicales, pharmacies, ...); de la **mise en place de logement de taille moyenne sur le marché** (F3, F4) pour ré-attirer un public familial dans les centres-villes ; de mettre aux normes l'habitat en place (mobilité réduite, personnes âgées ...) et **d'agir sur les mobilités** (création d'un TAD pour les personnes âgées, de lignes de bus spécifiques vers les hypermarchés/supermarchés de communes avoisinantes, d'un pôle d'échange multimodal ...).
- Pôle métropolitain et centre urbain : ici les problématiques semblent différentes. La transition des centralités repose surtout sur une **capacité de collaboration et de co-construction** entre les acteurs du territoire. Concernant les projets de territoires, l'idée serait de **mobiliser l'ensemble des acteurs de l'aménagement, des documents de planification et des opérateurs immobiliers** pour plus de transparence et d'efficacité. De plus, au sein des engagements est également abordée la question de la **mixité fonctionnelle des centralités**. En ajoutant qu'il est nécessaire d'avoir une pluralité de fonctions (économiques, culturelles, sociales, transports ...) sur un même espace (quartier, îlot, lotissement ou immeuble).

B) Les centralités : quels enjeux ?

Au regard du panel d'engagements, ces solutions peuvent être classées en quatre types d'enjeux :

1) Adapter le parc de Logement.

- **Densifier** pour limiter l'extension urbaine ;
- **Diversifier le parc de logement** pour s'adapter aux nouvelles structures familiales ;
- **Valoriser** et ajouter des espaces verts en ville ;

2) Maintenir les flux de centralité.

- Par le **Renouvellement Urbain** (aménagement d'anciennes friches, levier de réponse aux besoins en logements et d'attractivité des centralités, OPAH RU) => dynamise les centralités ;
- **Mobiliser le parc existant** comme levier de réponse aux besoins en logements et d'attractivité des centralités.

3) Affirmation d'une identité

- Aménagement la centralité face aux nuisances et l'insécurité liée aux flux de transit routier ;
- Prendre conscience de l'existence de plusieurs centralités du centre-ville/bourg ;
- Créer des liaisons parfois peu lisibles vers les équipements et les espaces publics ;
- Mettre en évidence le lien entre l'environnement naturel et le patrimoine ;
- Étudier l'ambivalence des stationnements : certains parasites, d'autres sont manquants pour animer les centralités.

- Sauvegarder et implanter des commerces locaux en centre-ville ;
- Créer et garder lieux de sociabilité.

Quelques limites soulevées : Plusieurs collectivités continuent à implanter des zones commerciales dans leur périphérie, tout en œuvrant pour le maintien ou le développement de la centralité qui continue à perdre des commerces et services. Les CV perdent donc de leur attractivité pour les ménages, qui face à la **dégradation du cadre de vie et de la sécurité**, préfèrent emménager en périphérie, par exemple en lotissement.

Objectif 19 : Favoriser une nouvelle occupation des espaces rapprochant activités économiques et lieux de vie et de résidence.

125 engagements

Maturité 1 : 78 // Maturité 2 : 32 // Maturité 3 : 15 -- Com : 28 / Epci : 81 / Pays : 16

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
62%	26%	12%

Ambitions :

Accroître l'ancrage de proximité des entreprises dans leur territoire : lien avec l'écosystème, espace de recrutement de compétences, circuits courts intégrant dans les prix les enjeux d'empreinte carbone...

Viser la production de près de 25 000 logements à vocation de résidence principale par an, et privilégier leur positionnement en vue de raccourcir les distances logements/emploi.

Profiter de la priorité au renouvellement urbain pour inventer des nouveaux quartiers (conjuguant mixités sociale, architecturale, fonctionnelle, urbaine).

Les engagements :

Ici, le taux de maturité des engagements n'a pas été pris en compte. Les différents engagements ont été classés selon le niveau de polarité de la collectivité ou de l'EPCI engagé, selon sa place dans le projet de territoire (SCOT).

I) Pôle métropolitain et grand centre urbain.

Pour les deux pôles métropolitains du territoire de Bretagne un des enjeux principaux se trouve dans le **Renouvellement Urbain**, afin de maintenir les équilibres démographiques et sociaux et de répondre à la forte demande, notamment en matière de logement social ou abordable. Une démarche renforcée par la création d'outils tels que les **OAP** (Orientations d'Aménagement et de Programmation) issues de la **loi Grenelle II** et renforcé par la **loi Elan**.

Diverses actions sont décrites afin de favoriser une nouvelle occupation des espaces rapprochant activités économiques et lieux de vie et de résidence. Avec tout d'abord une **vision planificatrice** où certaines collectivités prônent le travail partenarial entre différents documents de planification compétents. Plusieurs exemples :

- Avoir une entente politique entre les SCoT sur les ZAE et les zones commerciales pour intégrer les porteurs de projet à intégrer des solutions durables afin de produire des **ENR** (panneaux photovoltaïques sur toiture/parkings) et **améliorer la performance énergétique globale** de ces zones ;
- Guider par un document de planification la répartition des logements destinés aux personnes âgées ;
- Poursuivre le travail partenarial en matière de Renouvellement Urbain sur d'anciens sites ;
- Dimensionner des ZAE par le PLU fondé sur une étude d'analyse des besoins.

- Ecrire une **politique locale du commerce** ;
- Animer une **politique de Tiers-Lieux** ;
- Animer la **politique de la ville (QPV)**.

II) **Polarités structurantes des projets de territoire**

A) **De prime abord, sous le volet de la planification :**

- **Dans le Scot** : cherche à privilégier le **développement des principales centralités de communes** pour la création de nouveaux logements par des objectifs de densité, d'intensité du développement et sans étendre la consommation foncière.
- **Dans le PLH** : besoin de définition d'une production **de logement ambitieuse, avec une typologie adaptée aux besoins et profils socio-économiques des actifs résidents** sur le territoire.
- Développer des activités et commerces au sein de l'enveloppe urbaine.

B) **Par le biais de financements incitatifs publics :**

- Accompagner financièrement des **réhabilitations des logements en Centre-Ville** ;
- Aides financières pour **l'implantation des commerces, de l'artisanat, des activités tertiaires et médicales** en CV ;
- **Majorer les aides à l'acquisition/amélioration et à la réhabilitation des logements privés et publics en centralités** (zone U du PLUi) ;

C) **Et enfin, via les politiques d'intervention:**

- Diversification de logement pour l'adapter aux besoins des ménages et aux évolutions sociétales ;
- Accompagner le maintien et le développement d'activités économiques en communes rurales (numérique, cadre de vie) ;
- Réimplantation de commerces.
- Rapprocher activités économiques et lieux de vie.

III) **Polarité de proximité :**

D) **Planification**

- Construire une stratégie de développement de l'habitat, des transports, des services et des équipements ;
- Outil PLH ;
- Ecrire une politique locale du commerce ;

E) Politiques d'intervention :

- Création de logements réservés aux actifs en zone touristique ;
- Intégrer dans un projet urbain de la **mixité intergénérationnelle** et des formes urbaines et sociales, de fonction et respectueuse de la biodiversité ;
- Rééquilibrer **l'implantation de commerces de proximité** ;
- Conseils à l'installation de jardins partagés (conseils, animation), à la gestion des pelouses et espaces verts dans le respect de la biodiversité.

Objectif 31 : Mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels.

136 engagements sur 4977

Maturité 1 : 84 ; Maturité 2 : 36 ; Maturité 3 : 16 -- Com : 24/ Epci : 78 /Pays : 34

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
62%	26%	12%

Ambitions :

- Faire du renouvellement urbain la première ressource foncière de Bretagne, pour tous les usages du sol.
- Encourager la densification par les habitant.e.s (Bimby) et les acteurs économiques
- Mettre en place le "tiers sauvage littoral".

I) **Je suis déjà engagé dans une action exemplaire.**

Au regard du taux de maturité des engagements pris par les collectivités, l'enjeu du foncier est une priorité pour les collectivités bretonnes. En effet, environ 62% des collectivités et EPCI engagés sur cette thématique estiment être dans une action exemplaire (M-1). Des engagements se regroupant en plusieurs actions :

A) Accompagnement Technique : une démarche d'accompagnement des collectivités.

L'assistance technique est considérée comme indispensable pour prendre la pleine mesure de l'enjeu et de la complexité qu'engendre la gestion du foncier. Par exemple, sur la question de l'instruction du droit des sols ou lors de la mise en place d'études sur les risques et potentiels d'utilisation d'un foncier, un regard professionnel est nécessaire. En attestent les engagements pris par les collectivités :

- Dotation d'architectes conseils au sein du **service d'instruction du droit des sols** de communes, pour accompagner les habitants dans la conception de leur projet (réhabilitation, construction neuve).
- Mettre en place des **études de potentiel foncier**, en matière de logement, de ZAE, ...

B) Levier réglementaire :

Pour limiter le phénomène d'étalement urbain, conséquence d'une extension massive du foncier artificialisé, les documents d'urbanisme doivent appliquer des règles et des orientations. Les PLU et PLUi sont les outils les plus opérationnels, tandis que les SCOT orientent les choix d'aménagement. Plusieurs exemples ci-dessous :

- Encourager les opérations de BIMBY dans le **PLH** ;
- Prévoir dans le **PLUi** une production de nouveaux logements en densification ;
- Imposer dans les **OAP** du **PLUi** des densités minimales de logement ;
- Inclure dans le **PLU** (en révision) : la reconstitution d'une zone agricole ;
- **SCOT** : optimisation de tissus urbains en tenant compte des spécificités locales et la qualité des sites ; conservation des lieux de vie dans l'espace rural, sans consommation de surfaces en extension.

Concernant l'utilisation du foncier, des outils sont mis à disposition des collectivités. Les principaux enjeux se trouvent dans la limitation de consommation foncière et la lutte contre l'artificialisation des sols. Avec comme enjeu principal la stratégie de **renouvellement urbain**, permettant de répertorier et d'utiliser les friches urbaines (industrielles, économiques, ...) présentes sur le territoire. Plusieurs exemples de politiques publiques allant en ce sens :

- Lancer une **Opération de Restauration Immobilière (OPI)** : permet de faciliter les mutations foncières et immobilières, tout en résorbant la vacance commerciale en remettant sur le marché des logements inoccupés.
- **Reconstruction d'anciens bâtis** : démolition d'anciens bâtis communaux pour y construire des logements

II) « Je voudrais faire mais c'est encore au stade de projet ».

Les engagements s'inscrivant dans le taux de maturité-2, nous offrent un panorama des projets appliqués à court et moyen termes. Ils participent notamment à la démarche de limitation de consommation de foncier par une **politique de densification**. Ces projets sont comptabilisés de plusieurs façons :

F) Sous le volet réglementaire :

Les documents d'urbanismes compétents doivent être révisés. Ils devraient fixer des règles et des orientations contraignantes pour remplir les objectifs initiaux. C'est notamment le cas des :

- **SCOT** : fixer des objectifs de sobriété foncière ; prohiber tout changement de destination des zones agricoles et naturelles ;
- **PLU** : éviter la consommation d'espaces agricoles ;
- Etablir des **partenariats** pour éviter la consommation de fonciers agricoles et naturels.

G) Au niveau des politiques d'intervention et financements incitatifs :

Que ce soit via des **actions directes** (projets) ou **indirectes** (financements), les collectivités sont toujours à la manœuvre des actions de limitation de consommation de fonciers naturels ou agricoles. Une ambition traduite par certaines mesures :

- En développant une **stratégie d'acquisition de zones humides prioritaires** ; en déclarant des zones stratégiques inconstructibles ;
- Par des **politiques de dynamisation de centre-bourg** : en densifiant l'habitat, ce qui engendre des cellules commerciales, sans consommer de nouvelles surfaces agricoles ;
- Réaffirmer le **rôle des communes en tant que régulateur de la consommation foncière** ;
- Résorber une grande partie de la vacance de logement en **réhabilitant l'existant**.

III) Je m'engage à faire plus, mieux, plus vite ou quelque chose de totalement nouveau.

Sur la rénovation/réhabilitation du parc de logement existant (PIG, OPAH, Co-pro, aide à l'accession ...); accompagnement technique des communes dans leurs opérations d'aménagement et de RU ; ...

Objectif 32 : conforter une armature territoriale au service d'un double enjeu d'attractivité et de solidarité.

77 engagements sur 4977

Maturité 1 : 56 // Maturité 2 : 14 // Maturité 3 : 7

Com : 14/ Epci : 42 /Pays : 18

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
78%	18%	4%

Ambitions :

- Parvenir à une couverture intégrale de la Bretagne en territoires de projets à l'échelle des bassins de vie.
- Mettre en œuvre les droits et devoirs afférents à l'armature territoriale.
- Améliorer les connexions et les dessertes entre les différents pôles de l'armature territoriale.

I) **Je suis déjà engagé dans une action exemplaire.**

- **Prescription du SCOT en faveur de l'activité commerciale en centralité**
- Appui financier des EPCI pour le déploiement du **Pass commerce sur le territoire**
- **Ingénierie et financement** pour conforter les centres bourgs (recyclage immobilier, réhabilitation, acquisition, amélioration)
- Déploiement du **PLH**
- **Armature territoriale** : développer un interSCoT
- Développer un territoire de projet au niveau d'un pays
- Rendre attractif le territoire et **conforter la solidarité territoriale** : affirmer l'attractivité territoriale de l'intercommunalité ; structurer le maillage du territoire pour maintenir la vie locale ; veiller à l'équilibre de la production de logements sur le territoire.
- Faire prendre en compte **la spécificité de l'insularité dans les politiques publiques** Européennes, nationales, régionales, départementales et EPCI :
- Des **centralités et polarités attractives** qui favorisent la proximité des fonctions urbaines :

II) **Je voudrais faire mais c'est encore au stade de projet et j'aurais besoin d'être aidé.**

- **Consolider les projets territoriaux** : associer les réflexions de l'intercommunalité dans les projets communaux ; accompagner les communes grâce à un partenariat formaliser

III) **Je m'engage à faire plus, mieux, plus vite ou quelque chose de totalement nouveau.**

- **Développer des projets et actions structurantes pour le territoire** : développer des projets d'envergure régionale. Mailler le territoire par des services à la population permettant de renforcer son armature.

Objectif 33 : Favoriser la mixité sociale et la fluidité des parcours individuels et collectifs par le logement.

116 engagements sur 4977

Maturité 1 : 77 // Maturité 2 : 26 // Maturité 3 : 13

Com : 24/ Epci : 80 /Pays : 12

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
66%	22%	12%

Ambitions :

- Adapter la taille des logements aux besoins des ménages pour favoriser les parcours résidentiels, tout en évitant les situations de mal-logement (surpeuplement, logement d'abord)
- Parvenir dans tous les territoires à un parc de 30% de logement social ou abordable (neuf ou rénovation).

I) Je suis déjà engagé dans une action exemplaire.

Sur les 116 engagements recensés concernant cet objectif 33 « Favoriser la mixité sociale et la fluidité des parcours individuels et collectifs par logement », pas moins de **66%** ont été déjà effectués. Ces engagements rentrent dans une démarche précise : adapter les villes à ses usagers, en prônant une **mixité dans les usages**. Le logement est la préoccupation première des citoyens.

A) La planification

- **SCOT et PLH : Intégrer une diversification des logements** dans les programmes en tenant compte des capacités d'investissement, des orientations des politiques publiques et des coûts du marché (locatifs sociaux, accession abordable, accession libre, locatifs privés) =
- **SCOT et PLH : Produire des logements sociaux** pour répondre aux besoins des ménages avec un minimum de 30% de PLAI par opération =
- Prendre en compte les orientations du document cadre et des objectifs de la **Convention intercommunale** d'attribution en faveur d'une mixité sociale et d'un équilibre territorial

B) L'offre, facteur de mixité sociale et fluidité des parcours individuels et collectifs :

- **Offrir des capacités de logement** : permettre et encourager le développement d'une offre de logement adaptée aux moyens de la population
- Un **enrichissement de l'offre résidentielle pour un meilleur équilibre social** : la maison du logement, guichet unique pour l'information et le conseil en matière de logement pour tous ; accompagnement financier à la réhabilitation et production du parc social et d'accession aidée
- **Plateforme pour la mobilité des jeunes et des saisonniers**
- Avoir une capacité de réponse face aux **besoins des populations spécifiques**

C) Les financements incitatifs, procédures d'accompagnement et partenariats :

- Apporter des subventions aux bailleurs sociaux créant des logements adaptés aux moyens de ménages.
- Apporter des **subventions aux propriétaires bailleurs** créant des logements locatifs
- Soutenir la **construction d'un FJT et d'une résidence sénior** sur un même site
- Tisser des **partenariats techniques avec les acteurs locaux de l'emploi** (mission locale, UCPT,).

De plus, dans les engagements recensés, est notamment ressortie l'utilité d'un outil spécifique : la **Conférence intercommunale du logement**.

Pour bref rappel, différents acteurs publics sont tenus d'élaborer cela :

- Les établissements publics de coopération intercommunale dotés d'un PLH
- Les EPCI ayant la compétence en matière d'habitat et au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

L'idée pour les collectivités serait de donner à cette **Conférence intercommunale du logement**, un rôle primordial pour favoriser la mixité sociale à échelle d'un EPCI. Expriment ainsi, que les intercommunalités sont devenues l'échelle pertinente concernant la gestion de l'habitat et du logement.

II) **Je voudrais faire mais c'est encore au stade de projet et j'aurais besoin d'être aidé.**

Environ **20% des engagements pris par les collectivités**, sont en cours d'élaboration/d'application, ou nécessiteraient une aide. Les collectivités sont en cours d'adaptation face à la forte demande, et expriment l'effort constant nécessaire pour répondre à celle-ci :

A) Par des projets de renouvellement urbains:

-**Développent de la mixité sociale au cœur de ville sur ancienne friche** : réhabilitation de friche, création de logements sociaux adaptés aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite, création de lots destinés à de l'habitat classique, création de services d'équipements ...

-**Développer une politique logement adapté** : mettre en œuvre une politique d'attribution de logement social favorisant la mixité (CIL) ; permettre une mobilité des occupants du parc social en fonction de l'évolution des familles.

B) En faisant évoluer l'offre de logements :

-**Diversifier l'offre de logements** pour l'adapter aux besoins des ménages et aux évolutions sociétales

-**Répondre aux besoins spécifiques en logement** actuellement non ou mal satisfaits (jeune, saisonnier, seniors, ménages en insertion).

C) Et via l'application d'une stratégie territoriale :

-**Conférence intercommunale du logement** : mise en place d'une stratégie territoriale pour l'attribution des logements et la proposition, la création d'offres de logements adaptés et l'accompagnement des personnes ;

Objectif 35 : Favoriser l'égalité des chances entre les territoires.

95 engagements sur 4977

Maturité 1 : 53 // Maturité 2 : 29 // Maturité 3 : 13

Com : 13/ Epci : 62 /Pays : 19

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
56%	31%	13%

Ambitions :

- Assurer une égalité des chances de développement par un renforcement des capacités d'ingénierie, une péréquation des moyens entre les territoires, une plus forte territorialisation des politiques publiques.
- Renforcer et soutenir les mécanismes de réciprocité entre les territoires, mutualiser les capacités en ingénierie et en investissement entre collectivités.

- Renforcer la connaissance, définir un vocabulaire, des méthodologies et des indicateurs communs pour l'observation des transitions et des territoires et garantir à tou.te.s l'accès à la donnée environnementale.

I) Je suis déjà engagé dans une action exemplaire (exemples) :

- **Mettre en œuvre la compétence solidarité territoriale et humaine des conseils départementaux**
- Encourager les **mutualisations**
- **Organiser le territoire et dialoguer avec les voisins**
- **Egalité des chances entre territoires**
- **Intégrer la mutualisation des équipements**, faire travailler en réseau, mutualiser les compétences et échanges de données
- **Mettre à disposition les agents** de l'auprès des communes ayant besoin en fonction de l'expertise requise.

II) Je voudrais faire mais c'est encore au stade de projet et j'aurais besoin d'être aidé.

- Répartir la production de logement entre construction neuve et mobilisation du parc vacant existant dans le **PLH**
- Répartition des logements en surfaces de construction solidaire au sein du territoire : permettre à chaque commune de construire au moins 1 logement neuf tous les 3 ans
- **Développer la mutualisation avec les communes de CMC** pour mettre en commun les expertises nécessaires au sein des collectivités.

Objectif 36 : Renouveler l'action publique, sa conception et sa mise en œuvre en réponse aux usages réels de nos concitoyens.ne.s.

125 engagements sur 4977

Maturité 1 : 83 // Maturité 2 : 27 // Maturité 3 : 15

Com : 32/ Epci : 66 /Pays : 26

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
66%	22%	12%

Ambitions :

- Développer l'engagement des citoyen.ne.s dans la vie publique pour parvenir à de meilleures solutions d'intérêt général.
- Faire valoir l'expertise d'usage.

I) Je suis déjà engagé dans une action exemplaire.

Dans l'optique de renouveler l'action publique, l'engagement des citoyens doit nécessairement devenir une base de cette transition. L'objectif étant d'informer et de créer des structures permettant l'accueil et l'expression collective. Plusieurs collectivités sont déjà engagées dans une action exemplaire :

A) Faire participer :

- Mettre en place un conseil communautaire des jeunes
- Mettre en place un conseil de développement communautaire

B) Développer la concertation :

- Favoriser la concertation et la participation de la population dans le cadre de grands projets (PLUI, RLPi)
- Conforter le dialogue collectivités – citoyens : lors d'évènements d'envergure.
- Encourager la participation citoyenne grâce "la p'tite fabrique", budget participatif

II) Je voudrais faire mais c'est encore au stade de projet et j'ai besoin d'être aidé.

A/ En transformant l'offre sur le territoire :

- Création d'un **conseil de développement nouveau** d'ici 2020, permettant une représentation équilibrée du territoire, des générations, ...
- Mettre en place une réelle **politique d'accompagnement des jeunes dans leur citoyenneté** (leur place/rôle dans le conseil de développement, politique de services civiques, politique de stage/saisonnier – formation/recrutement.
- Animer un **laboratoire de l'emploi** pour une médiation active entre entreprises et demande d'emploi longue durée :
- **Le labo des idées pour l'emploi** est destiné à impulser la constitution d'une communauté de demandeurs d'emploi principalement éloignés de l'emploi.
- Les « petits dejs »

III) Je m'engage à faire plus, mieux, plus vite ou quelque chose de totalement nouveau.

- **Intégrer davantage les usagers dans la définition des projets enfance-jeunesse** (comité de programmation avec les jeunes, retours des familles sur les projets, espaces d'expression en ligne ...)
- **Penser l'accueil des administrations à travers les usages du numérique**, identifier les services qui nécessitent à un accueil physique régulier, simplifier le langage de l'administration, rendre l'action publique plus transparents => axes abordés lors de l'élaboration du projet d'administration
- Une **administration écoresponsable** : un projet citoyen d'administration citoyenne

Objectif 37 : Réinventer l'offre de services à la population et son organisation pour garantir l'égalité des chances.

174 engagements sur 4977

Maturité 1 : 117// Maturité 2 : 45// Maturité 3 : 12

Com : 46/ Epci : 108 /Pays : 15

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
67%	26%	7%

Ambitions :

- Organiser l'accès de chaque breton.ne à un premier niveau de panier de services correspondant à ses besoins et à son territoire de vie
- Accompagner les dynamiques culturelles au cœur de territoires
- Assurer une offre de service d'orientation partout sur le territoire.
- Articuler la structuration de l'offre de formation, y compris en enseignement supérieur avec les enjeux d'aménagement du territoire (campus des métiers et des qualifications, pôles de proximité, antennes universitaires, etc ...)
- Développer des offres de services adaptées aux réalités locales et aux situations sociales.
- Donner un meilleur accès aux soins, en développant des solutions innovantes (télésanté...).

I) Je suis déjà engagé dans une action exemplaire.

Accompagner l'organisation des événements « parentalité » et « culturels » d'un volet accessibilité pour faciliter la venue du plus grand nombre

- Fonds de concours pour l'ouverture de maisons médicales
- Soutien aux diffuseurs culturels locaux
- Dispositifs « ciné-jeunesse »
- Création d'un « pass-culture »
- Ouverture d'un centre de santé
- Développer les solidarités
- Contribuer à l'accès des enfants à la découverte de la culture, du sport et la citoyenneté
- Culture pour tous
- Contribuer à l'accès des enfants à la découverte de la culture, du sport et de la citoyenneté
- Prendre appui sur ces principes dans les actions communautaires
- Développer l'offre de service en lien avec les compétences exercées

- Mettre en adéquation les besoins des habitants et les services : établir un schéma de l'offre d'installation en médecine générale, offrir des possibilités aux habitants des modes de garde d'enfants différenciés, développer l'offre d'enseignement artistique et la culture au pré du citoyen, réfléchir à la prise de compétence culturelle et sportive
- Rendre accessibles les services publics : faire figurer dans le futur contrat local de santé un volet "offre de soins de premier secours" ; Adapter les niveaux d'équipements et de services aux habitants actuels et futurs.
- Proposer une mutuelle locale
- Créer un service de l'information social et de l'emploi
- Faciliter les déplacements des résidents sur le territoire

II) Je voudrais faire mais c'est encore au stade de projet et j'aurais besoin d'être aidé.

- Consolidation du CIAS au travers de politiques nouvelles et communes : accompagnement social à la mobilité, inclusion numérique, santé ...
- Mettre en place un Pass culture pour rendre la culture accessible à tous
- Création d'un site dédié à la pratique sportive : création d'une salle sportive pour la pratique d'expression corporelle (sports de combat, danse, gymnastique) pour la population de la Région de Pleyben et des établissements scolaires (écoles, collèges, ...)
- Organiser l'offre de soin sans concurrence entre collectivités
- Favoriser la mise en place de la télémédecine :

III) Je m'engage à faire plus, mieux, plus vite ou quelque chose de totalement nouveau.

- Mieux répondre aux besoins des familles et permettre l'épanouissement des enfants : élaboration d'un Schéma Territorial des Services aux Familles, Réflexions sur l'accueil petite enfance avec horaires atypiques ; développement d'une offre de jeux tous publics et meilleur maillage du territoire pour les espaces jeux
- Soutenir les actions en faveur de l'égalité des sexes et favoriser l'insertion des jeunes : encourager les femmes à l'entrepreneuriat, favoriser l'insertion des femmes dans le milieu professionnel, soutenir la mission locale.
- S'équiper en Visio conférence pour développer la télé médecine
- Consolider l'intervention de bénévoles au sein de la Résidence

I - 4 Economie et attractivité

Objectif 8 : Faire de la mer un levier de développement durable pour l'économie et l'emploi à l'échelle régionale.

101 engagements sur 4977

Maturité 1 : 60 // Maturité 2 : 30 // Maturité 3 : 11

Com : 14/ Epci : 60/Pays : 27

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
59%	30%	11%

Ambitions :

- Accélérer le développement durable des filières halieutiques et des biotechnologies marines.
- Assurer simultanément la préservation des écosystèmes marins et côtiers, le développement durable des activités maritimes et le libre accès de tou.te.s à la mer en mettant en œuvre une planification spatiale de la zone côtière.
- Consolider et développer l'économie industrialo-portuaire en mettant en place une **Zone Economique Maritime d'Intérêt Régional (ZEMIR)** autour de chaque port de commerce breton.

I) Je suis déjà engagé dans une action exemplaire.

A) À travers la planification :

- Identification du PLUI dans la **loi Elan** qui pourrait permettre de saisir ou identifier les opportunités pour les filières maritimes émergentes.
- Travailler de concert avec le **SCoT** : pour élaborer un volet mer dans le **SCoT**
- Développer les activités liées à la mer :
- Dans son **SCoT** : placer la mer au centre de son projet de DD notamment pour la réalisation de sentiers côtiers.
- Mise en place de zonage dédié dans les **PLU**
- Maintenir l'activité primaire sur le territoire et contribuer au développement de la production alimentaire locale par le soutien à l'installation jeune agri et une réflexion en cours pour l'ostréiculture et aquaculture, en lien avec les objectifs du **PCAET**.

B) Politiques d'intervention :

- Créer un pôle pour les pêcheurs professionnels adapté aux nouvelles normes de conservation et d'exportation des produits issus de la pêche
- Etendre la zone d'activité portuaire
- Faire de l'aire marine protégée un facteur d'attractivité du territoire ; actions de développement économique (avec le Parc Marin) et déploiement d'une politique touristique.
- Mettre en place des outils d'accompagnement des filières, ex : filières type west grid energy

II) Je voudrais faire mais c'est encore au stade projet et j'aurais besoin d'être aidé.

A) Sur des projets locaux :

- Dispositifs d'aides aux filières pêche et aquaculture ;
- Un lien renforcé entre activité primaire et territoire pour valorisation mutuelle : Investissement pour le programme FEAMP ; déploiement du schéma de gestion des déchets et de la valorisation des ressources (volet mer) ; soutien des actions économes en ressource ; structuration d'un réseau des acteurs du nautisme ;

B) En soutenant des initiatives :

- Améliorer les conditions d'accueil au port : accès à la gare maritime, sécuriser les passagers. Développement d'un projet de digue pour sécuriser l'entrée du port ;
- Soutien au développement d'une formation à l'UCO (université) sur la culture et la valorisation des macro-algues, et identifier les freins en termes d'outils, d'emplois... ;
- Accompagner les communes au développement du nautisme (création d'une base nautique).
- Créer une aire de carénage propre

Objectif 11 : Faire de la Bretagne la Région par excellence de l'agro-écologie et du « bien-manger ».

199 engagements sur 4977

Maturité 1 : 119 // Maturité 2 : 62 // Maturité 3 : 18

Com : 41/ Epci : 116/Pays : 40

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
60%	31%	9%

Ambitions :

- Accélérer l'engagement de l'agriculture bretonne dans la baisse des émissions de gaz à effet de serre avec un objectif de réduction autour de 35% entre 2012 et 2040 (trajectoire TRANSITION du scénario prospectif régional). Les leviers permettant d'y répondre se concentrent principalement autour d'une modification des pratiques agricoles permettant la généralisation des pratiques agro-écologiques, l'augmentation du stockage de carbone dans les sols et la biomasse, l'autonomie et l'optimisation de l'alimentation animale, la production et la consommation d'énergie sur l'exploitation.
- Généraliser les pratiques de l'agro-écologie dans toutes les exploitations en faveur de la préservation de l'eau, de la biodiversité et des sols et du captage de carbone. Accélérer les mutations du secteur agroalimentaire vers plus de valeur ajoutée, de haute qualité, de sécurité alimentaire et moins d'emballage.

I) Je suis déjà engagé dans une action exemplaire.

La Bretagne a commencé à penser son nouveau mode de fonctionnement. En atteste le haut pourcentage (60%) dans les engagements de type maturité 1.

A) Dans le domaine réglementaire

Comme exprimé ci-dessus, l'agriculture est la première concernée par les enjeux de consommation foncière, afin de maintenir son activité. Dès lors, il est important pour les collectivités de réglementer l'utilisation des zones agricoles, notamment les SAU (Surface Agricole Utile). Des engagements vont en ce sens :

- Préserver le SAU dans les documents d'urbanisme **SCOT** et **PLU**
- Préserver le SAU dans les documents d'Urbanisme : objectif fixé dans la **PLUi**

B) Planifier et mettre en place des partenariats :

Etablir un questionnaire relatif au domaine alimentaire est un enjeu prioritaire pour les collectivités engagées, et passe notamment par la planification. Une coopération entre divers acteurs (publics privés) est nécessaire pour appliquer cette analyse d'une manière efficiente.

Exemples des engagements pris:

- Mettre en place un **Plan Alimentaire Territorial** : dans le cadre du contrat de transition énergétique
- Mise en place d'un **projet alimentaire du territoire** et de la **plateforme Agrilocal** : Dans le cadre du projet alimentaire de territoire, le Conseil départemental, en partenariat avec les acteurs finistériens concernés, met en place la plate-forme Agrilocal 29, outil numérique permettant la mise en relation des acheteurs de la restauration collective (écoles, collèges, EHPAD, crèches ...) avec les fournisseurs locaux (producteurs, pêcheurs, artisans, entreprises locales, ...) ; l'expérimentation de la plateforme numérique a débuté le 29 mai 2018 sur les territoires finistériens.
- **Mettre à disposition des espaces cohérents pour de futurs exploitants agricoles** : clarification du foncier afin que la commune puisse mettre à disposition de futurs exploitants agricoles des espaces cohérents et favoriser ainsi l'implantation d'activités agricoles (maraîchage et élevage)
- **Production alimentaire locale : maintenir l'activité primaire et contribuer à la production alimentaire locale** ;
- Mise en place de la **charte d'agriculture et de l'alimentation** à l'échelle d'un Pays.

C) Accompagner les usagers et les acteurs dans la transition.

- **Accompagner les habitants dans une transition alimentaire** : jardins cultivés, entretien de l'île et pâturage qui contribue à l'équilibre écologique de l'île
- **Soutien d'une installation agricole** : soutien logistique et conseil à l'installation d'un maraîcher valorisant la biodiversité domestique, mise à disposition de terres agricoles communales.
- **Soutien d'une association** dans ses actions contre la lutte contre le gaspillage alimentaire
- **Soutenir les conversions vers l'agriculture biologique**

D) Adapter les services sur le territoire:

- **Engagement dans les restaurants scolaires** (produits frais, ...) ; **Charte IBB** Développer de marché de producteurs locaux
- **Renforcer les liens entre activités primaires et territoire** pour une valorisation mutuelle : conduite d'un projet alimentaire territorial
- Créer une halle ouverte et restaurant scolaire
- **Privilégier l'achat de produits locaux** pour le restaurant scolaire
- **Développer l'approvisionnement bio/local** dans la restauration scolaire : obj de 25% de bio

II) Je voudrais faire mais c'est encore au stade de projet et j'aurais besoin d'être aidé.

Environ 1 engagement sur 3, est dans une démarche de maturité-2. Ils s'inscrivent dans plusieurs domaines :

A) Planification :

- **PCAET : avoir un territoire pour l'agro-écologie** – vise à réduire les émissions non-énergétiques et énergétiques de l'agriculture par de l'animation autour de l'agriculture bas carbone et par des appels à projets territoriaux et encourager une gestion des prairies permettant une optimisation du stockage du carbone pour un appel à projets sur le territoire ;
- **PCAET :**
- Promouvoir une consommation locale et équitable, et structurer les circuits courts ;
- Doper les circuits courts en améliorant les pôles d'activités dans les bourgs ;
- Diagnostiquer et soutenir les initiatives innovantes comme l'agroforesterie.

B) Procédures d'accompagnements des acteurs économiques et sociaux :

- Encourager les **conversions de foncier économique en terre agricole AB** ;
- Favoriser les liens entre établissements d'enseignement et de recherche et agriculteurs ;
- Une **diversification des activités agricoles** (essentiels pour pérenniser les systèmes agricoles en place et encourager des modes de production fondés sur la qualité et la valeur ajoutée pour le consommateur) ;
- **Valoriser l'agriculture raisonnée** : soutenir la démarche Bleu-Blanc-cœur et la réduction de méthane.

C) Mettre en place des projets alimentaires durables :

- La mise en place d'un **dispositif d'aide pour les projets de transformation et de commercialisation à la ferme** ;
- Faciliter l'approvisionnement local (et/ou bio) en restauration collective : viser le 100% producteurs locaux pour les cantines gérées par une agglomération ;
- Mettre en place un **projet alimentaire territorial (PAT)** ;
- Développer un projet « locavore » - produire et consommer local avec toutes les productions en circuits courts et circuits transformés ;
- Proposer des aliments bio, sources et locaux dans les cantines de la commune.

III) **Je m'engage à faire plus, mieux, plus vite ou quelque chose de totalement nouveau.**

- Engager une **réflexion avec le bassin rennais** pour un approvisionnement de produits bretons alimentaires : **idée d'un contrat de réciprocité**
- **Augmenter la part d'achats responsables, locaux et issus de l'agriculture biologique pour la restauration collective.**

Objectif 1 : Amplifier le rayonnement de la Bretagne.

170 engagements sur 4977

Maturité 1 : 122 // Maturité 2 : 35 // Maturité 3 : 13

Com : 39/ Epci : 101 /Pays : 13

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
72%	21%	7%

I) Je suis déjà engagé dans une action exemplaire.

Deux principaux fils conducteurs permettent de continuer à amplifier le rayonnement de la Bretagne :

- En partageant une stratégie bretonne d'attractivité à l'internationale
- Et en plaçant la culture au cœur du projet de développement de la Bretagne.

Des aspects qui doivent être valorisés selon plusieurs aspects : par un soutien financier des collectivités aux associations et actions allant en ce sens (A), par des projets et des politiques locales (B), et enfin, par la promotion culturelle de la Bretagne (C).

A) Apport financier des collectivités de Bretagne :

Valoriser financièrement les associations, ainsi que les activités amplifiant le rayonnement de la Bretagne, s'opère de plusieurs manières :

- Politique de soutien aux associations du territoire (**conventionnement**)
- **Contribuer à l'attractivité des ports** : création d'un syndicat mixte permettant de : mutualiser les moyens financiers de ses membres, créer la place portuaire de Cornouaille, porter des projets de développement pour la pêche et la plaisance.
- Attribuer des **subventions a des projets et manifestations d'intérêts communautaires ou de rayonnement plus large** : les manifestations à vocation sportives et culturelles sont un bon vecteur de rayonnement d'un territoire.

B) Un rayonnement de la Bretagne qui se traduit par des politiques d'intervention et de conduite de projet

1) Objectif de valoriser le territoire pour renforcer son attractivité :

- En valorisant les mobilités douces et l'itinérance autour du patrimoine naturel ;
- Valoriser les savoir-faire locaux au travers de la coopération internationale ;
- Redynamiser les cœurs de ville : par des projets de RU, avec objectif de création de nouveaux logements, mixité sociale (logements sociaux), générationnelle, fonctionnelle, valorisation de la nature en ville, préservation du cadre de vie via une mixité architecturale respectant le patrimoine; création de connexions douces pour relier les quartiers au cœur de ville ; rapprochement des habitants des commerces et d'équipements publics. Exemplarité énergétique et environnementale visée.

2) Tout en évoluant sous le prisme de la durabilité :

- **Réduire la consommation d'espace agricole** : diminution de moitié des terrains constructibles ; planification d'opérations de densification
- **Développement des compétences et transitions** : économie circulaire, démarches RSE, ...

C) Enfin, promouvoir la culture bretonne est une nécessité pour continuer à attirer sur son territoire :

Une promotion territoriale s'opérant sous plusieurs aspects :

- Co-organiser des festivals
- **Rendre le territoire attractif pour la randonnée** : développer une offre d'itinéraires qualitative ; renforcer la synergie des acteurs autour d'un projet de partage de développement de la randonnée.
- **Favoriser la langue bretonne** : traduction des textes dans les bulletins municipaux (à hauteur des capacités financières et humaines)
- **Labelliser les séjours** touristiques sur le canal de Nantes à Brest, en collaboration avec la fédération Européenne des Cites Napoléonienne = le tourisme permet de valoriser le territoire et de développer l'activité économique.
- **Valoriser les mégalithes** et leur rayonnement international :

II) Je voudrais faire mais c'est encore au stade de projet et j'aurais besoin d'être aidé.

A) Des projets de types culturels :

- Création de « **scène de territoire** » pour diffuser la culture et irriguer sur tout le territoire
- Inclusion d'une sensibilisation à la langue bretonne dans les projets pédagogiques de structures

B) Mais également, des projets d'aménagement du territoire:

- Création d'un **tiers lieux**, d'un **espace incubateur Start Up, Fablab, coworking** : coopération avec des sites de même nature ou des lieux technopolitains dans le hors Bretagne.

Ces actions permettent de dynamiser le territoire breton. Ces lieux sont corolaire de dynamisme territoriale, et engendrent une centralité dite technologique dont pourront profiter les citoyens non-métropolitains.

C) Ainsi que des actions renforçant les liens entre concitoyens :

- Adhérer la **charte d'A d'Ar Brezhoneg** – niveau 2
- Créer des liens avec les expatriés du territoire :

III) Je m'engage à faire plus, mieux, plus vite ou quelque chose de totalement nouveau.

Ces engagements pris sous l'égide de l'innovation se distinguent de plusieurs façons :

A) En développant la culture internationale des entreprises :

- **Développer la culture internationale des entreprises** : accompagnement de l'internationalisation des entreprises dans le cadre de la **stratégie communautaire de développement d'innovation et d'internationalisation** ; structurer et capitaliser sur des dynamiques locales (valorisation de filières d'excellence et de l'écosystème) dans le cadre de la stratégie communautaire de développement d'innovation et d'internationalisation.

B) En adaptant l'usage du numérique aux nouveaux enjeux :

- Intégrer les usages du numérique dans le schéma départemental d'aménagement numérique : car l'accessibilité numérique est facteur d'attractivité. Cette attractivité doit pouvoir être soutenue dans le cadre d'une priorité donnée à l'ouest breton dans le déploiement de la fibre.

C) Bâtir des partenariats

- **Bâtir des partenariats** : permettant de faire rayonner le territoire au sein de la région. Ces partenariats peuvent être conclus avec tous types d'acteurs (institutionnels, associatifs, entreprises). Le résultat attendu est la capacité du territoire à se faire connaître et rayonner sur la Région, au niveau national voir

Objectif 2 : Développer les alliances territoriales et assurer la place européenne de la Bretagne.

88 engagements sur 4977

Maturité 1 : 42 // Maturité 2 : 25 // Maturité 3 : 21

Com : 11 / Epci : 55 / Pays : 22

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
48%	28%	24%

Ambitions :

- Développer des alliances avec les Régions limitrophes les plus éloignées en fonction d'enjeux stratégiques.
- Dans le contexte du Brexit, faire des solidarités des régions celtiques un atout de développement
- Renforcer la présence et la visibilité de la Bretagne en Europe.

Je suis déjà engagé dans une action exemplaire (exemples)

- Action de jumelage
- Renforcer la connexion du département avec ses voisins et partenaires européens :
- Charte d'internationalisation du Finistère

Je voudrais faire mais c'est encore au stade de projet et j'aurais besoin d'être aidé.

- S'inscrire dans les groupements européens coopératifs sur la recherche, les start-ups, dans le domaine de l'énergie.

Je m'engage à faire plus, mieux, plus vite ou quelque chose de totalement nouveau.

Les collectivités cherchent à s'engager dans plusieurs projets innovants. L'idée serait notamment de s'appuyer sur les fonds européens pour investir dans certains domaines.

Plusieurs exemples :

-Développer des coopérations économiques et culturelles avec des territoires celtiques ;

S'inscrire dans les **programmes européens**, en particulier pour la jeunesse

-Accompagner les projets locaux grâce à des conseils sur les financements européens : les projets nécessitent une levée de fonds. Les fonds européens sont un des leviers possibles et nécessaires pour faire aboutir les projets.

-Développer des réseaux d'alliance : dans le cadre des contractualisations de fonds européens, participation à la commission régionale de programmation européenne avec la mise en œuvre de nouvelles coopérations de dimension européenne et renforcer la participation de la collectivité aux réseaux européens et mondiaux existants à l'échelle régionale.

-Encourager les synergies : entre les laboratoires et les entreprises dans le cadre de la stratégie communautaire de développement d'innovation et d'internationalisation.

- Développer les partenariats : engager un inventaire du patrimoine culturel immatériel approfondit conjointement avec le PNR.

Objectif 3 : Assurer le meilleur raccordement de la Bretagne au reste du monde.

76 engagements sur 4977

Maturité 1 : 47 // Maturité 2 : 24 // Maturité 3 : 5

Com : 12/ Epci : 54 /Pays : 10

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
62%	31%	7%

Ambitions :

- Garantir l'accessibilité ferroviaire de la Bretagne jusqu'à Brest et Quimper et conforter la desserte aérienne et maritime de la Bretagne.

I) Je suis déjà engagé dans une action exemplaire :

A) Faciliter les échanges par la mise en place de Pôles d'échanges multimodaux :

- Construction de parkings sur les pôles multimodaux
- Soutenir et cofinancer la **réalisation d'un pôle d'échange multimodal** : le développement des mobilités et transports passe par l'articulation des différents systèmes. Résultats attendus sont de mieux organiser les espaces de mobilités sur le territoire et les modes de transports entre les différentes autorités organisatrices.
- Aménager un **PEM fonctionnel** et accessible à tous, permettant de faciliter les déplacements alternatifs à l'automobile et de renforcer le quartier de la Gare dans son quartier et de manière plus globale, dans la ville et l'agglomération et avec l'extérieur.

B) Veiller à garantir une offre adaptée aux citoyens bretons :

- **Valoriser le patrimoine breton** : rénovation du bâtiment remarquable, entretien du patrimoine culturel et historique
- **Maintien de la boutique SNCF et TER** : permettre la continuité de l'accès à la billetterie SNCF et TER pour les usagers du territoire. Gestion d'une boutique SNCF par le biais d'une SPL
- Veiller au **maintien et au développement de l'offre de transport en commun** : par une meilleure planification pour développer de meilleures correspondances. Des statistiques et un ensemble de mesures qualificatives (tableaux de bord, rapports d'activités, ...) permettent de s'assurer du développement du service.
- **Améliorer la desserte et assurer la sécurité des déplacements sur le territoire** : mieux articuler les modes de transport et de mobilités entre elles.

Objectif 10 : Faire de la Bretagne la Région du tourisme durable.

266 engagements sur 4977

Maturité 1 : 139 ; Maturité 2 : 100 ; Maturité 3 : 27 - Com : 56/ Epci : 168 /Pays : 42

Maturité 1	Maturité 2	Maturité 3
52%	37%	11%

Analyse qualitative :

- **Nombre d'engagements sur l'objectif** en comparaison avec le total d'engagements.
- Différence de **maturité** : Pourquoi ? Comment ? Quelles conséquences doit-on en tirer ?
- Remarque-t-on des **disparités territoriales** ?

Avec plus de **20 millions de nuitées d'avril à septembre 2018**, la fréquentation estivale a augmenté de 2.6% en Bretagne (*Observatoire du CRT en Bretagne – INSEE*). Un flux touristique conséquent, concentré sur le littoral et attirant notamment des populations françaises et européennes. Le tourisme est donc une **activité économique essentielle pour la Région**, qui se doit de continuer à penser son développement/évolution.

266 engagements des collectivités ont été recensés sur cet objectif. Au regard du taux de maturité par engagement, un premier constat peut être fait : **les collectivités se sont déjà engagées dans des actions exemplaires** (52% de maturité-1). Des engagements pris à travers différentes actions : de financement, d'évaluation, de collaboration, de sensibilisation et de planification.

- Les **financements** : financer des associations (partenariats public-privé), ...
- Les **évaluations** : démarche d'évaluation de l'impact de la fréquentation touristique sur les sites naturels ...
- Les **collaborations** : accompagner les professionnels du tourisme dans les domaines de l'eau et de l'énergie, ...
- Sensibiliser les touristes** : aux économies d'eau et d'énergie ...
- Planification et politiques d'intervention**: élaboration d'un schéma de signalétique touristique ; mise en place d'un transport collectif saisonnier vers les sites touristiques ; création de produits touristiques locaux ; travaux d'OT sur le DD ; SCOT – PLU (en révision) : prise en compte des déplacements doux ; aménager un camping répondant aux normes de transport et de DD ; valoriser le Patrimoine et les savoir-faire locaux ; développer une politique valorisante en matière de Tourisme ; développer un tourisme responsable, accessible, et inclusif (stratégie développement touristique), préserver les identités architecturale et patrimoniale du territoire dans les documents de planification par la réalisation d'inventaire ...

Constat :

- **Les collectivités déjà engagées se situent, pour la plupart, dans le cœur de la Région Bretagne.** Peu de collectivités proches du littoral sont (à ce jour) engagées dans une démarche de « tourisme durable ».

- Divers projets sont également aboutis en matière de **mobilité douce** (pistes cyclables, sentiers de randonnées, ...). Le constat est différent cette fois-ci, puisque tous les territoires bretons sont concernés.

II) Le taux de maturité-2 est également conséquent : avec environ **37% des engagements** pris par les collectivités. Des projets en liens avec le « tourisme durable » sont en cours. Notamment autour de trois thématiques :

- **Le volet déplacement :** les projets s'articulent autour des mobilités douces et des transports collectifs. Avec des besoins différents selon l'environnement : bus des plages ; bornes de recharges pour vélos électriques ; pistes cyclables ; itinéraires

Des déplacements qui vont être impactés par l'établissement de schémas de randonnées pédestres, de schémas Directeur vélo, [...] et de l'intégration dans les documents d'urbanismes compétents, d'une protection des chemins de randonnées pour préserver la continuité des voies douces.

- **L'évaluation de l'impact touristique :** il est important pour les collectivités concernées d'établir une démarche évaluative des impacts touristiques sur les sites naturels et la biodiversité afin d'investir pour baisser les externalités négatives du tourisme de masse.

Après obtention des résultats, certaines collectivités se chargeront de la communication d'une **campagne de sensibilisation** aux économies d'eau et d'énergie, en direction des touristes et professionnels du tourisme.

- **Les besoins de financements :** les travaux liés à la transformation du secteur touristique ont un coût. Un apport financier de la part des collectivités vers les professionnels du tourisme paraît indispensable au développement de la durabilité des aménagements.

Ajoutons à cela le rôle de la **labellisation** : commune du patrimoine rural de Bretagne, village fleuri, zéro phyto, site patrimonial remarquable ...

Enfin, environ 11% des collectivités s'engagent à faire plus, mieux, et plus vite, quelque chose de totalement nouveau. Ces engagements rentrent dans une vision de projet à long terme. Peuvent être distingués en plusieurs types d'actions : Sensibilisation/communication, Développement/accélération des réseaux de mobilités douces, Soutiens de projets

II. REGARD SUR LES ENGAGEMENTS DES ACTEURS ECONOMIQUES

(Analyse réalisée par le Comité 21 Grand Ouest – 16 septembre 2019)

Engagements analysés

Sur la base des engagements déposés avant 4 septembre 2019

Soit 352 engagements d'acteurs économiques résultant de 195 acteurs économiques différents.

L'ensemble des engagements déposés est visualisable sur <https://www.breizhcop.bzh/>

Objectifs de l'analyse

L'analyse contribue à définir plus précisément quelles tendances se dégagent pour les engagements des premiers acteurs économiques à avoir répondu à l'appel engagement leur étant destiné (via un formulaire en ligne sur le site de la Breizh COP accompagné d'une notice explicative).

Ce travail a vocation à être partagé et doit éclairer les réflexions sur l'identification de sujets prioritaires qui pourraient faciliter la mobilisation des acteurs économiques. Ces derniers peuvent d'ailleurs être définis selon des logiques différentes :

- sujets insuffisamment traités à ce jour au regard des enjeux soulevés par la Breizh COP
- sujets non traités par des têtes de réseaux, acteurs de l'animation économique régionale ou de dispositifs existants sur lesquels la Breizh COP aurait toute sa légitimité pour encourager les acteurs économiques de s'en saisir.

Enfin, un dernier objectif consistait à porter un regard sur les initiatives les plus exemplaires qui pourraient faire l'objet de valorisation.

Plusieurs niveaux d'analyse

Pour mener à bien ce travail, différents niveaux d'analyse ont été instruits :

- une dimension quantitative : quelles sont les thématiques faisant l'objet d'un plus grand nombre d'engagements ? à l'inverse, quelles sont celles qui semblent délaissées à ce jour ?
- une dimension qualitative : peut-on catégoriser plus finement les engagements pris outre le renseignement de l'une des six thématiques possibles ? la réponse est positive et nécessite un **niveau « sous-thématique »** qui est proposé ici pour chacune des thématiques d'engagement

Par ailleurs, les acteurs avaient également la possibilité de renseigner le degré de maturité de leur engagement. Ils pouvaient indiquer via le formulaire s'ils étaient déjà engagés, si leur

contribution était au stade de projet ou s'ils proposaient un nouvel engagement. En dernière partie de ce document (chapitre III.) un éclairage sur le sujet est donné.

II - 1 Les thématiques d'engagement

◆ Rappel des 6 thématiques proposées aux structures

Les 6 thématiques indiquées dans l'appel à engagement des acteurs économiques ont été déterminées en collaboration avec des structures représentatives des entreprises. Elles sont donc issues d'un travail de définition collégial.

Pour mémoire, il s'agit :

- A. la production de biens et de services plus respectueux de l'environnement, du territoire, des femmes et des hommes
- B. la transition énergétique et climatique
- C. la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité
- D. la qualité de vie au travail
- E. l'égalité des chances et l'ouverture du monde du travail
- F. le rayonnement de la Bretagne

La notice explicative de l'appel à engagements donnait des exemples concrets pour chacune des thématiques. Cette dernière venait ainsi en appui au renseignement du formulaire en ligne.

◆ Précisions préalables sur les partis pris méthodologiques et les limites de l'analyse

→ **Une analyse menée sur le nombre de structures engagées par thématique et sous-thématiques**

Une vision du **nombre de structures engagées par thématique et sous-thématiques** est proposée, et non pas une vision du nombre total d'engagements sur une thématique qui n'apparaît pas être un bon dénominateur pour l'analyse.

En effet, certaines structures ont considéré qu'un engagement équivalait à une action. Elles ont alors effectué plusieurs saisies du formulaire en proposant ainsi plusieurs engagements dans une même thématique (parfois dans la même sous-thématique). D'autres ont, à l'inverse, inscrits plusieurs actions au sein d'un seul et même engagement.

ATTENTION AUX DOUBLES COMPTES :

- Aucune structure n'a été comptabilisée deux fois au niveau thématique (mais une même structure peut avoir répondu à plusieurs thématiques) (*cf. paragraphe I.c*)
- Une structure peut avoir proposé des engagements répondant à plusieurs sous-thématiques (au sein d'une même thématique). Une structure peut donc être comptabilisée dans plusieurs niveaux sous-thématiques (*cf chapitre II*). → Cette approche fine a pour intérêt de trouver précisément qui s'engage sur quoi.

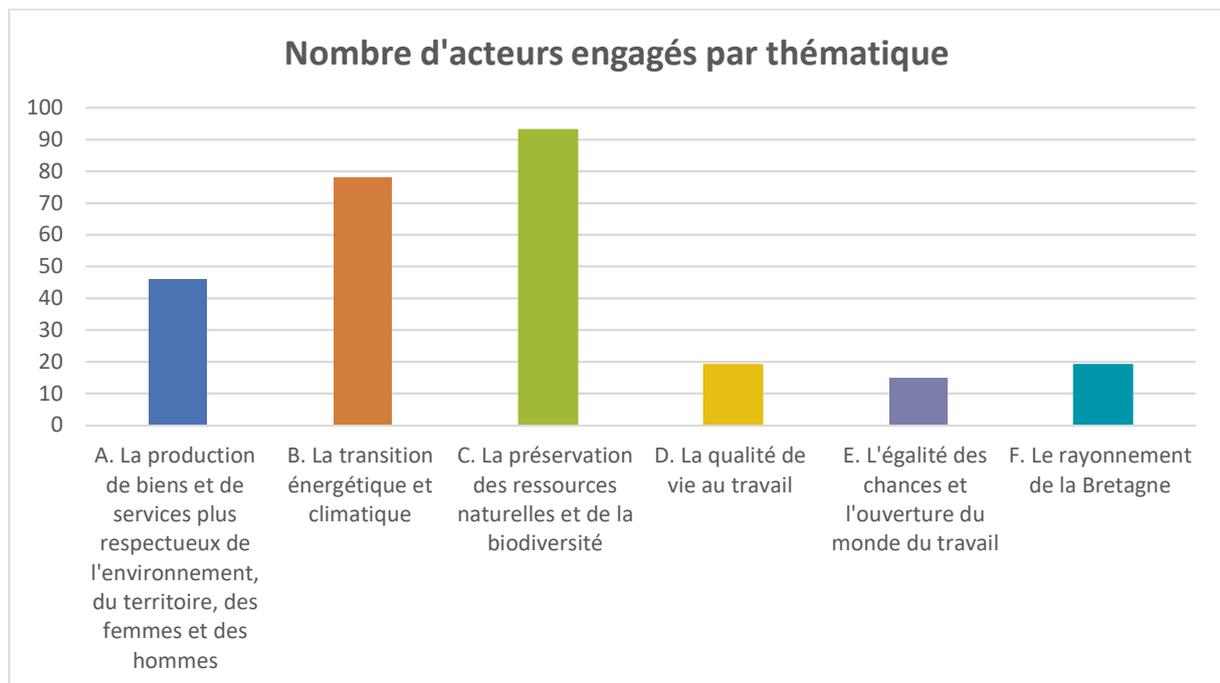
→ **Un reclassement nécessaire d'une quantité non négligeable des contributions**

La formulation de la thématique A (« production des biens et des services plus respectueux de l'environnement, du territoire, des femmes et des hommes ») peut renvoyer aux autres thématiques de l'appel à engagements.

Elle avait été proposée pour que les structures puissent évoquer des innovations ou des modernisations de leurs outils de production, favoriser des filières de proximité ou des démarches de responsabilité sociétale des entreprises (pour plus de détails, voir la notice explicative de l'appel à engagements).

Dans les faits, les acteurs ont renseigné dans cette thématique en quantité non négligeable des engagements qui relèvent des thématiques B (« transition énergétique et climatique ») et C (« préservation des ressources naturelles et de la biodiversité »).

◆ **Les résultats de l'analyse des thématiques d'engagements**



→ **Une nette prédominance des engagements à visée environnementale**

Deux thématiques sont traitées pour près de la moitié des acteurs engagés :

- C. *Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité* avec 48 % des structures engagées en ce sens
- B. *Transition énergétique et climatique* 40 %

Vient ensuite la thématique A. *Production de biens et de services plus respectueux de l'environnement, du territoire, des femmes et des hommes* : 24 %.

→ **Peu d'engagements en faveur des dimensions sociales de la Breizh COP**

Les thématiques D. *La qualité de vie au travail* et E. *L'égalité des chances et l'ouverture du monde du travail* représentent une thématique d'engagement pour respectivement 10 et 8 % des structures.

→ **Un petit nombre d'engagement en faveur du rayonnement de la Bretagne**

La thématique F. *Rayonnement de la Bretagne* a été sélectionnée par 10 % des structures ayant répondu à l'appel à engagement des acteurs économiques à ce jour.

II - 2 Les sous-thématiques d'engagement

La production de biens et de services plus respectueux de l'environnement, du territoire, des femmes et des hommes

3^{ème} thématique d'engagements avec 46 structures engagées

Classement en sous-thématiques

Beaucoup d'engagements renseignés dans cette thématique renvoient à des sous-thématiques de la thématique C. *Préservation des ressources et biodiversité*.

Nous avons retenu ici uniquement les sous-thématiques spécifiques à la thématique A.

Les sous-thématiques d'engagement, par ordre de contributions :

1. **Démarche globale environnement ou démarche RSE** : 14 structures
2. **Filières de proximité** (*achats locaux - hors alimentation*, mise en relation des acteurs*) : 11 structures
3. **Conception des produits** (*achats de matières premières et produits intermédiaires « responsables », procédés de fabrication*) : 11 structures
4. **Produits/Services à vocation écologique ou sociale** : 7 structures
5. **Activité d'accompagnement, conseil ou financement des projets de transition** : 7 structures
6. **Outils de production à faible empreinte environnementale** (*sobriété technique en termes d'outillage, ateliers/unité de production à faible impact*) : 5 structures

**L'alimentation en circuits courts a été enlevée de cette sous-thématique pour être rattachée à la thématique C. Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, et plus précisément à la sous-thématique « 2. Promouvoir une alimentation respectueuse de l'environnement »).*

De nombreux acteurs témoignent d'un engagement exemplaire pour la conduite de leur activité, en limitant au maximum leur impact sur l'environnement. C'est en particulier le cas pour des acteurs du secteur artisanal (certainement des micro/petites entreprises).

Remarques complémentaires

Le **chiffre annoncé pour les engagements relatifs à des démarches globales environnementale ou de responsabilité sociétale des entreprises** est peut-être sous-estimé dans la mesure où il agrège d'un côté les acteurs ayant décrit explicitement leur engagement dans une démarche globale ou environnement, et d'un autre côté les acteurs ayant décrit une série d'actions/engagements témoignant d'un engagement global. Il est parfois difficile d'en juger.

Le **chiffre annoncé pour les outils de production à faible empreinte environnementale** peut paraître relativement sous-estimé. En effet, des engagements répondant à cette sous-thématique ont pu être classés dans les thématiques B ou C.

Exemples de démarches exemplaires et/ou valorisables (NON EXHAUSTIF)

1. **Démarches globales environnementales ou RSE** : *Grand challenge RSE interne pour inviter les collaborateurs à partager leurs initiatives avec l'entreprise sur les trois volets de la RSE : économique, environnemental et sociétal (ABAKA) ; Ateliers de travail pour promouvoir le "Référentiel RSE en logistique" et "Fret 21" (BRETAGNE SUPPLY CHAIN)*
2. **Conception des produits** : *Maroquinerie éco-responsable utilisant des cuirs de poissons islandais vannés et séchés par géothermie issus des résidus de l'industrie alimentaire [...] (REVES NATURES)*
3. **Filières de proximité (hors achats alimentaires)** : *Fabrication d'oreillers et de coussins en matières bio et écologiques utilisables à vie (pas d'obsolescence) à partir de matières premières locales (ou françaises) (FLEUR DE SARRASIN) ; Relocaliser en région Bretagne une activité réalisée ailleurs en France et à l'étranger (MALTERIE DE BRETAGNE)*
4. **Produits/Services à vocation écologique ou sociale** : *Cartographier la qualité des cours d'eau de Bretagne à très haute résolution spatiale (TRANSCENDER) ; Fédérer les acteurs innovants du territoire dans une nouvelle filière sur l'Intelligence énergétique industrielle (ATL-EN-TIC)*
5. **Activité d'accompagnement, conseil ou financement des projets de transition** : *Accompagner les entreprises à réduire leur empreinte environnementale (EMPREINTE POSITIVE)*
6. **Outils de production à faible empreinte environnementale** : *Projet GreenPIG : conception d'un élevage de port intégrant une démarche globale d'économie circulaire valorisant 10% de ses déchets (SANOFA)*

La transition énergétique et climatique

2ème thématique d'engagements avec 78 structures engagées

Classement en sous-thématiques

Les sous-thématiques d'engagement, par ordre de contributions :

1. **Economiser l'énergie** (*isolation des bâtiments, performance des équipements et process, comportements des salariés*) : 44 structures
2. **Développer les énergies renouvelables** (*développement d'unités de production d'énergies renouvelables, autoconsommation, achat d'électricité d'origine renouvelable...*) : 31 structures
3. **Favoriser la mobilité durable des personnes** (*Plans de déplacements et optimisation des déplacements, solutions de mobilité durable en termes de motorisation, véhicules, bornes électriques...*) : 12 structures
4. **Développer les solutions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre** (*hors mobilité et transport, incluant les procédés de production frigorifique, les émissions liées à l'agriculture...*) : 9 structures
5. **Favoriser les modes de transport de marchandises / la logistique économes et écologiques** (*optimisation de la chaîne logistique, motorisations « propres » pour les flottes de véhicules, alternatives au tout routier*) : 6 structures
6. **Anticiper et prévenir les conséquences des aléas climatiques** : 1 structure*

Remarques complémentaires

Les engagements ayant pour objectif d'économiser l'énergie sont de loin les plus nombreux. Ils sont principalement répartis entre les travaux d'isolation/rénovation énergétique, les solutions numériques pour optimiser les consommations, les remplacements d'équipements frigorifiques ou d'éclairage.

Les engagements liés au développement des énergies renouvelables se répartissent de façon assez équilibrée entre les acteurs de la filière et les autres acteurs économiques portant des projets de création d'unité de production ou d'autoconsommation. Au niveau des sources énergétiques, les projets liés à l'énergie solaire sont majoritaires et sont suivis du biogaz/méthanisation. Les filières bois, hydrogène, éolienne et hydrolienne sont également représentées mais dans une moindre mesure.

*On constate en revanche **aucun engagement lié à la sous-thématique « anticiper et prévenir les conséquences des aléas climatiques »** hormis une offre d'accompagnement dans le domaine.

Exemples de démarches exemplaires et/ou valorisables (NON EXHAUSTIF)

1. **Economiser l'énergie** : *Éclairage LED de tous les bâtiments, Changement de mobiliers de vente et de production frigorifique (SUPER U CANCALE) ; ECOWATT : pour une approche citoyenne de l'électricité (RTE)*
2. **Développer les énergies renouvelables** : *Accompagner le développement de la mobilité au BioGNV (GRT Gaz) ; Mise en œuvre d'une organisation visant à valoriser*

les déchets organiques → production d'énergie électrique par méthanisation (SUPER U SAINT MARCEL)

3. **Favoriser la mobilité durable des personnes** : *Faire évoluer notre modèle de mobilité. Avoir davantage de véhicules "propres" type véhicule Hydrogène (VEOLIA) ; Stations de charge combinant des ombrières photovoltaïques de 100 kWc de puissance et des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (SEE YOU SUN)*
4. **Développer les solutions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre** : *Basculer la production de froid du magasin en CO2 trans-critique (SUPER U LIFFRE) ; Réduire les émissions de gaz à effet de serre et stocker le carbone (Chambre d'agriculture de la Bretagne)*
5. **Favoriser les modes de transport de marchandises / la logistique économes et écologiques** : *Transport de marchandises à la voile (TOWT) ; Ordonnancer les tâches pour améliorer notre performance technique et optimiser les déplacements (SAUR)*
6. **Anticiper et prévenir les conséquences des aléas climatiques** : *Inciter les entreprises à prendre en compte les conséquences du réchauffement climatique dans la conception des produits et services (CEEI CREATIV)*

La préservation des ressources naturelles et de la biodiversité

1ère thématique d'engagements avec 93 structures engagées

Classement en sous-thématiques

1. **Transformer les déchets en produits ou ressources / recyclage** (*création de nouveaux produits / ressources à partir de déchets ; orientation des déchets vers des filières de recyclage*) : 30 structures
2. **Promouvoir une alimentation respectueuse de l'environnement** (*approvisionnement responsable ; actions de promotion, éducation, sensibilisation ; production agricole responsable*) : 20 structures
3. **Activités de réemploi, réparation, upcycling** : 20 structures
4. **Economiser les ressources en eau et les matières premières** : 18 structures
5. **Eviter toutes formes de pollutions** (*eau, air, sol*) : 16 structures
6. **Protéger les espèces et les milieux** (*actions de protection, restauration ou suivi de la biodiversité et des milieux ; actions d'éducation et de sensibilisation*) : 13 structures
7. **Réduire les déchets à la source** (*déchets de bureau, déchets alimentaires/organiques, déchets liés aux produits ou aux emballages*) : 12 structures
8. **Maîtriser la consommation foncière des activités** (*restauration, réhabilitation du bâti, réflexions pour limiter la consommation foncière*) : 3 structures

Remarques complémentaires

La création de nouveaux produits / ressources à partir de déchets constitue le principal sujet d'engagement de la thématique C. On note un projet remarquable de maroquinerie éco-responsable à partir de cuirs de poissons issus des rejets de l'industrie (*REVES NATURE*)

Sur **l'alimentation**, un peu moins des deux tiers des engagements concernent l'approvisionnement responsable/local pour les métiers de bouche et la restauration, et environ un tiers concerne les modes de production agricole.

Les activités de réemploi, réparation, upcycling portent principalement sur les éléments de mobilier et le matériel informatique/électronique. Un projet remarquable se démarque : la transformation de conteneurs maritimes en logements (*SARL DOUBLIER*).

Exemples de démarches exemplaires et/ou valorisables (NON EXHAUSTIF)

1. **Transformer les déchets en produits ou ressources / recyclage** : *plan national et marque « Les Recycleurs TP » (FRTP Bretagne) ; étendre le tri des déchets à notre réseaux de magasins (TRISKALIA)*
2. **Promouvoir une alimentation respectueuse de l'environnement** :
3. **Activités de réemploi, réparation, upcycling** : *Création d'un service de collecte des D3E pour rénovation et vente dans le 29 en rattachement à ENVIE 35 basé à Rennes (ENVIE 35), Réparer, rénover, transformer et personnaliser du mobilier ancien pour en faire des pièces uniques et fonctionnelles (ATELIER D'EBENISTERIE ART'EBEN)*
4. **Economiser les ressources en eau et les matières premières** : *économiser eau : sensibilisation des clients des gîtes aux économies d'eau; réducteurs de pression aux arrivées d'eau; récupérateurs d'eau pour les jardins (SARL LES JARDINS D'AR CHADIOU) ; solutions techniques de récupération des eaux pluviales (I.S.A ENVIRONNEMENT / TECHNIPLUIE)*
5. **Eviter toutes formes de pollutions (eau, air, sol)** : *Développer les paiements pour services environnementaux (CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE) ; Suppression des produits phytosanitaires dans les activités d'entretien des espaces verts (ADAPEI-NOUVELLES COTES D'ARMOR)*
6. **Protéger les espèces et les milieux** : *Lutter contre les espèces invasives, favoriser la biodiversité (ARGOAT ECOPÂTURAGE) ; Préservation du bocage (CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE)*
7. **Réduire les déchets à la source** : *Démarche zéro déchet, notamment des emballages (LOBODIS) ; développer une gamme de produits zéro déchet pour aider et soutenir les citoyens à changer leur mode de consommation (UN BRIN DE FIL)*
8. **Maîtriser la consommation foncière des activités** : *Préservation du foncier agricole avec la séquence ERC : éviter, réduire, compenser (CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE) ; Restauration d'un bâti ancien pour conserver l'architecture locale et limiter la consommation foncière (EURL CAP SERVICES)*

La qualité de vie au travail

4^{ème} ex-aequo thématique d'engagements avec 19 structures engagées - ex-aequo avec thématique F. Le rayonnement de la Bretagne

Classement en sous-thématiques

Les sous-thématiques d'engagement, par ordre de contributions :

1. **Engagement général pour le bien-être des salariés (sans précisions)** : 8 structures
2. **La lutte contre la pénibilité et les maladies professionnelles** : 5 structures
3. **La GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) / prospective en matière d'emploi** : 3 structures
4. **L'ergonomie** : 3 structures
5. **Les nouveaux modes de management** : 2 structures
6. **Les équipements et espaces de bien-être** : 2 structures
7. **Autres thématiques** : 5 structures

Remarque complémentaire

Deux sous-thématiques ressortent. La première traduit une volonté des entreprises de prendre en compte le bien-être des salariés (en restant toutefois dans des propos généraux). La seconde est la lutte contre la pénibilité et les maladies professionnelles.

Les thématiques suivantes font l'objet d'un nombre restreint de structures engagées.

Les engagements spécifiés dans la sous-thématiques « autres thématiques » sont de natures différentes : droit à la déconnexion, gestion des conflits en entreprises grâce à l'intelligence collective, présence animale favorisant le lien entre des personnes, coexistence d'habitations et d'activités agricoles pour favoriser le vivre-ensemble, sport en entreprise.

Exemples de démarches exemplaires et/ou valorisables (NON EXHAUSTIF)

1. **Engagement général pour le bien-être dans salariés (sans précisions)** : *vrai dialogue social au sein de l'entreprise et veillons au bien-être au travail de l'ensemble de notre personnel (PANPHARMA) ;*
2. **La lutte contre la pénibilité et les maladies professionnelles** : *la préfabrication en atelier permet de garantir des conditions de travail plus agréables et sécurisées (B.E.E.P) ; Préservation de l'usure professionnelle dans les Travaux Publics (FRTP BRETAGNE)*
3. **La GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) / prospective en matière d'emplois** : *Contrat d'études prospectives pour les Travaux Publics (FRTP BRETAGNE) ; emplois logistiques : état des lieux, groupe de travail sur l'emploi et les compétences, guide et veille territoriale (BRETAGNE SUPPLY CHAIN)*

4. **L'ergonomie** : *Mise à disposition de matériels ergonomiques (PROPRETE HYGIENE PLUS)*
5. **Les nouveaux modes de management** : *Mise en place d'une organisation territoriale fonctionnant selon le principe de la pyramide inversée (VEOLIA) ; Déploiement du management collaboratif en interne (LES OCTETS LIBRES)*
6. **Les équipements et espaces de bien-être** : *Proposer aux entreprises de mettre en place des espaces de bien-être (PERFORMANCE ET MIEUX ETRE PROFESSIONNEL)*
7. **Autres sous-thématiques** : *Charte du Droit à la Déconnexion (SII Ouest)*

L'égalité des chances et l'ouverture du monde du travail

6ème thématique d'engagements avec 15 structures engagées

Classement en sous-thématiques

Les sous-thématiques d'engagement, par ordre de contributions :

1. **Insertion sociale des personnes éloignées de l'emploi** : 11 structures
2. **Diversité** (culturelle, égalité homme-femme, mixité, personnes en situation de handicap...) : 6 structures
3. **Actions de solidarité** : 2 structures

Remarques complémentaires

La sous-thématique d'insertion sociale mixe des engagements issus d'entreprises d'insertion et d'entreprises de secteurs variés.

Exemples de démarches exemplaires et/ou valorisables (NON EXHAUSTIF)

1. **Insertion sociale des personnes éloignées de l'emploi** : *Mobilisation des entreprises pour favoriser le recrutement de réfugiés (FFB BRETAGNE) ; Proposition régulière de collectifs gratuits sur la prise en main de Twitter et de LinkedIn dans le cadre d'une recherche d'emploi (ABAKA)*
2. **Diversité** : *Formation de l'ensemble des collaborateurs à la diversité et à l'inclusion, politique « mixité » du Groupe pour un meilleur équilibre hommes/femmes à tous les niveaux de l'organisation (ARKEA) ; Favoriser l'emploi des travailleurs handicapés (SEVEL SERVICES)*
3. **Actions de solidarité** : *Mobilisation de partenaires via la Fondation RSE pour conjuguer efficacité économique et utilité sociale dans le milieu rural au bénéfice d'un public fragile (RTE)*

Le rayonnement de la Bretagne

4^{ème} thématique d'engagements avec 19 structures engagées - ex-aequo avec thématique D.
Qualité de vie au travail

Classement en sous-thématiques

Les sous-thématiques d'engagement :

1. **Valoriser le patrimoine économique de la Bretagne** : 10 structures
2. **Soutenir et développer les initiatives culturelles et artistiques** : 3 structures
3. **Valoriser le patrimoine naturel de la Bretagne** : 2 structures
4. **Participer à des actions de solidarité à l'international** : 1 structure
5. **Autres sous-thématiques** : 5 structures

Remarques complémentaires

Une sous-thématique se détache tout particulièrement avec des entreprises, dont les profils sont variés, concourantes à la valorisation du patrimoine économique de la Bretagne (entreprises, produits, savoir-faire...).

La catégorie « autres sous-thématiques » renvoient à des sujets variés : un designer graphique souhaitant se mettre au service de la Breizh COP, deux entreprises favorisant l'installation de salariés fraîchement arrivés sur le sol breton, des représentations ou liens à l'international (interconnexion des réseaux d'électricité en Irlande et la participation de la Bretagne aux décisions logistiques nationales).

Exemples de démarches exemplaires et/ou valorisables (NON EXHAUSTIF)

1. **Valoriser le patrimoine économique de la Bretagne** : *Première gamme de peinture bio-sourcée à base d'algues (ALGO PAINT) ; Ensemble des produits proposés produits en Bretagne (LE CAFE DE LA PLAGES)*
2. **Soutenir et développer les initiatives culturelles et artistiques** : *Sauvegarder et valoriser le patrimoine breton (FFB Bretagne)*
3. **Valoriser le patrimoine naturel de la Bretagne** : *Conception de veilleuses à l'effigie d'animaux présents dans le Golfe du Morbihan (LOUPI VERRE)*
4. **Participer à des actions de solidarité à l'international** : *Participation au 4L Trophy ou Haiticlic (UN BRIN DE FIL)*

II - 3 Degré de maturité des engagements

78 % des contributions portent sur des actions « déjà engagées », 11% sur des nouveaux engagements, 11% au stade de projet. On ne constate pas de tendance significative qui distinguerait les trois niveaux de maturité : ce sont à chaque fois les thématiques A, B et C qui sont les plus représentées.

III. REGARD SUR LES ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS

(Analyse réalisée par le Comité 21 Grand Ouest – 16 septembre 2019)

Préambule

Sur la base des engagements déposés avant 4 septembre 2019

Soit 175 engagements d'associations résultant de 67 associations différentes.

L'ensemble des engagements déposés est visualisable sur <https://www.breizhcop.bzh/>

Objectifs de l'analyse

L'analyse contribue à définir plus précisément quelles tendances se dégagent pour les engagements des premières associations à avoir répondu à l'appel engagement leur étant destiné (via un formulaire en ligne sur le site de la Breizh COP accompagné d'une notice explicative) et d'une grille d'auto-évaluation.

Ce travail a vocation à être partagé et doit éclairer les réflexions sur l'identification de sujets prioritaires qui pourraient faciliter la mobilisation des associations. Ces derniers peuvent d'ailleurs être définis selon des logiques différentes :

- sujets insuffisamment traités à ce jour au regard des enjeux soulevés par la Breizh COP
- sujets non traités sur lesquels la Breizh COP aurait toute sa légitimité pour encourager les acteurs de s'en saisir.

Enfin, un dernier objectif consistait à porter un regard sur les initiatives remarquables et/ou intéressantes qui pourraient faire l'objet de valorisation.

Plusieurs niveaux d'analyse

Pour mener à bien ce travail, différents niveaux d'analyse ont été instruits :

- une dimension quantitative : quelles sont les thématiques faisant l'objet d'un plus grand nombre d'engagements ? à l'inverse, quelles sont celles qui semblent délaissées à ce jour ?
- une dimension qualitative : peut-on catégoriser plus finement les engagements pris outre le renseignement de l'une des six thématiques possibles ? la réponse est positive et nécessite un **niveau « sous-thématique »** que nous proposons dans cette note pour chacune des thématiques d'engagement

Par ailleurs, les acteurs avaient également la possibilité de renseigner le degré de maturité de leur engagement. Ils pouvaient indiquer via le formulaire s'ils étaient déjà engagés, si leur contribution était au stade de projet ou s'ils proposaient un nouvel engagement. En dernière partie de ce document (chapitre III.) un éclairage sur le sujet est donné.

III - 1 Les thématiques d'engagement

◆ Rappel des 6 thématiques proposées aux associations

Les 6 thématiques indiquées dans l'appel à engagement des associations ont été déterminées en collaboration avec des structures représentatives de ces dernières (entres autres, FBNE, Cohérence, Mouvement associatif, Alternatiba).

Pour mémoire, il s'agit de :

- G. L'égalité des chances
- H. La consommation responsable
- I. La protection de la nature et la gestion réfléchie des ressources
- J. Le vivre ensemble
- K. La contribution à la transition énergétique et climatique
- L. Le rayonnement de la Bretagne en transition

La notice explicative de l'appel à engagements et la grille d'auto-évaluation donnaient des exemples concrets pour chacune des thématiques. Ces dernières venaient ainsi en appui au renseignement du formulaire en ligne.

◆ Précisions préalables sur les partis pris méthodologiques et les limites de l'analyse

→ **Une analyse menée sur le nombre de structures engagées par thématique et sous-thématiques**

Nous vous proposons une vision du **nombre de structures engagées par thématique et sous-thématique**, et non pas une vision du nombre total d'engagements sur une thématique qui ne nous paraît pas être un bon dénominateur pour l'analyse.

En effet, certaines structures ont considéré qu'un engagement équivalait à une action. Elles ont alors effectué plusieurs saisies du formulaire en proposant ainsi plusieurs engagements dans une même thématique (parfois dans la même sous-thématique). D'autres ont, à l'inverse, inscrits plusieurs actions au sein d'un seul et même engagement.

ATTENTION AUX DOUBLES COMPTES :

- Aucune structure n'a été comptabilisée deux fois au niveau thématique (mais une même structure peut avoir répondu à plusieurs thématiques) (*cf. paragraphe I.c*)
- Une structure peut avoir proposer des engagements répondant à plusieurs sous-thématiques (au sein d'une même thématique). Une structure peut donc être comptabilisée dans plusieurs niveaux sous-thématiques (*cf chapitre II*). → Cette approche fine a pour intérêt de trouver précisément qui s'engage sur quoi.

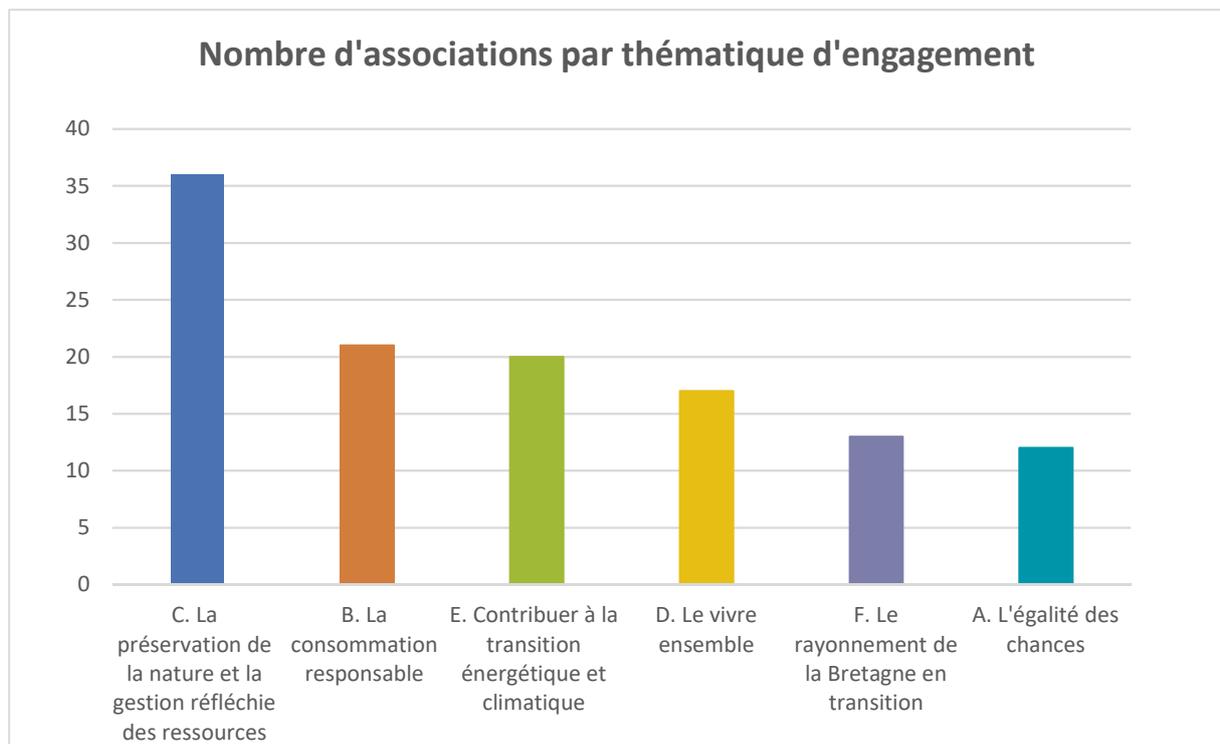
→ **Un reclassement nécessaire d'une quantité non négligeable de contributions**

Afin de mieux catégoriser les contributions, nous en avons reclassé un certain nombre au sein de thématiques mieux adaptées (par rapport aux classement proposés par le contributeur). C'est en particulier le cas pour les thématiques B. « Consommation responsable » et C. « Préservation de la nature et usage raisonné des ressources (eau, déchets) ».

Par exemple, la notice indique pour la thématique B. les engagements « éviter l'utilisation de produits à usage unique » et « lutter contre le gaspillage ». Cela peut aussi être considérés comme répondant aussi à la thématique C. qui ouvre sur des sous-thématiques ayant trait à la prévention des déchets.

L'engagement « réusage et réutilisation » de la thématique B. est un levier des politiques de prévention des déchets (donc thématique « C. Protection des ressources naturelles (déchets, eau) »). Il peut aussi être considéré comme un comportement de consommateur responsable.

I.c. Les résultats de l'analyse des thématiques d'engagements



→ **Une prédominance des engagements à visée environnementale**

La préservation de la nature et la gestion réfléchie des ressources constitue de loin la première thématique d'engagement des associations, suivie de la consommation responsable* et de la transition énergétique et climatique.

75% des associations se sont engagées sur au moins une de ces trois thématiques.

**La dimension sociale/solidaire au sein de la consommation responsable est globalement peu représentée*

→ **Des contributions relativement moins nombreuses sur le volet social et solidaire**

Les thématiques du vivre ensemble et/ou de l'égalité des chances sont néanmoins bien présentes puisqu'un tiers des associations se sont engagées sur au moins une de ces deux thématiques.

→ **Des engagements non négligeables en faveur du rayonnement de la Bretagne en transition**

Cette thématique fait l'objet d'un engagement pour près d'une association sur 5 (19%).

III - 2 Les sous-thématiques d'engagement

L'égalité des chances

6^{ème} thématique d'engagements avec 12 associations engagées

Classement en sous-thématiques

Nous avons retenu ici uniquement les sous-thématiques spécifiques à la thématique A (un certain nombre d'engagements initialement renseignés dans cette thématique ont été reclassés dans d'autres thématiques).

Les sous-thématiques d'engagement, par ordre de contributions :

1. **L'égalité et la parité femme/homme** : 7 structures
2. **L'engagement en faveur de la diversité et de la mixité sociale** : 6 structures
3. **L'inclusion des personnes en situation de handicap** : 5 structures
4. **L'adaptation des prix aux différents publics** : 2 structures
4. **L'utilisation et la promotion d'une communication non sexiste et sans stéréotype** : 2 structures
5. **La lutte contre la précarité** : 1 structure
5. **La formation et la GPEC** : 1 structure
5. **L'épanouissement de la jeunesse** : 1 structure

Exemples de démarches exemplaires et/ou valorisables (NON EXHAUSTIF)

La lutte contre la précarité :

- *Lutter contre la précarité en mettant à disposition des ressources alimentaires et d'hygiène aux étudiant.e.s dans le besoin via l'épicerie solidaire AGORAé. Cette épicerie permet aux étudiant.e.s de dégager plus de temps pour leurs études, les loisirs et les projets, en réduisant le salariat subi. – Fédé B*

La consommation responsable

2^{ème} thématique d'engagements avec 21 associations engagées

Classement en sous-thématiques

Nous avons retenu ici uniquement les sous-thématiques spécifiques à la thématique B (un certain nombre d'engagements initialement renseignés dans cette thématique ont été reclassés dans d'autres thématiques, notamment la thématique C. « Préservation de la nature et gestion réfléchiée des ressources » et E. « Contribuer à la transition énergétique et climatique »).

Les sous-thématiques d'engagement, par ordre de contributions :

1. **Actions de sensibilisation autour de la consommation responsable** : 9 structures
2. **Eviter l'utilisation de produits à usage unique** : 6 structures
2. **Servir majoritairement des produits locaux, de saison, bio et/ou sans OGM lors des repas** : 6 structures
2. **Privilégier l'achat de produits ou de services éthiques et solidaires et/ou fabriqués sur le territoire** : 6 structures
3. **Mutualiser les espaces, les services et/ou le matériel avec d'autres structures voisines** : 5 structures
3. **Développer l'agriculture de proximité (dans une logique de circuits courts)** : 5 structures
4. **Lutter contre le gaspillage** : 2 structures
4. **Privilégier le mobilier d'occasion** : 2 structures
4. **Posséder un compte et/ou un livret bancaire éthique et solidaire** : 2 structures
4. **Utiliser un moteur de recherche alternatif** : 2 structures
5. **Favoriser l'échange et la gratuité** : 1 structure

Exemples de démarches exemplaires et/ou valorisables (NON EXHAUSTIF)

Engagement global en faveur de la consommation responsable

- *Dans le cadre de notre projet Conte'neur, nous avons une implication écologique certaine. Nous évitons l'utilisation de produits à usage unique. Nous comptons également construire une serre afin de récolter nos propres légumes, de créer un jardin partagé/participatif, d'éduquer les enfants à ce sujet, et de rendre ceux-ci accessibles aux membres de la structure. Nous sommes impliqués dans la vie du territoire, et souhaitons rester locaux dans toutes nos actions (achats, etc.). Nous sommes également en train de créer des ateliers de fabrication de mobilier en palettes : - de coûts, pas de surconsommation, matériaux d'occasion (upcycling). Nous effectuons quasi-régulièrement des covoiturages pour nous rendre de Rennes en Bretagne Romantique, ou sur les lieux d'ateliers. Notre lieu est un lieu de mutualisation des compétences, destiné à accueillir d'autres associations, des jeunes ... Tout ceci devrait se concrétiser d'ici la fin de l'année 2020.- Cie Artefakt*

La protection de la nature et la gestion réfléchie des ressources (eau, déchets...)

1^{ère} thématique d'engagements avec 36 associations engagées

Classement en sous-thématiques

Nous avons retenu ici uniquement les sous-thématiques spécifiques à la thématique C (un certain nombre d'engagements initialement renseignés dans cette thématique ont été reclassés dans d'autres thématiques, notamment la thématique B. « Consommation responsable » et E. « Contribuer à la transition énergétique et climatique »).

Les sous-thématiques d'engagement, par ordre de contributions :

1. **Mener des actions de découverte, sensibilisation autour de la préservation de la nature et des actions naturalistes** : 13 structures
2. **Trier ses déchets et tendre vers le zéro déchet** : 12 structures
3. **Economiser l'eau** : 5 structures
3. **Démarche globale environnement ou RSO** : 5 structures*
3. **Activité de ré-usage et de réparation** : 5 structures
4. **Travailler autour de la réduction de l'empreinte écologique de l'habitat** : 3 structures
5. **Développer une agriculture raisonnée** : 2 structures
5. **Promouvoir les *low tech*** : 2 structures
6. **Activité spécifique de recyclage / économie circulaire** : 1 structure

** Cette sous-thématique étant relativement hors catégories, nous avons choisi de le rattacher à la thématique C. Ce chiffre agrège d'un côté les associations ayant décrit explicitement leur engagement dans une démarche globale ou environnement, et d'un autre côté les acteurs ayant décrit une série d'actions/engagements témoignant d'un engagement global. Il est parfois difficile d'en juger.*

Exemples de démarches exemplaires et/ou valorisables (NON EXHAUSTIF)

Trier ses déchets et tendre vers le zéro déchet :

- *Vers un tournoi de foot zéro déchets : suppression des bouteilles d'eau remplacées par des bidons et un bar à eau, la suppression des verres et barquettes à frites jetables (remplacés par une consigne), la mise en place d'un atelier de tri pour accompagner les visiteurs vers le bon geste, l'invention de la consigne bonbons pour les enfants (un sachet rapporté, un bonbon offert), la journée de l'environnement (le lendemain de l'événement) : les enfants reviennent au stade pour nettoyer. - [Association sportive de Dirinon](#)*

Le vivre ensemble

4^{ème} thématique d'engagements avec 17 associations engagées

Classement en sous-thématiques

Les sous-thématiques d'engagement, par ordre de contributions :

1. **Favoriser les rencontres interculturelles ou intergénérationnelles** : 7 structures
2. **Développer le dialogue entre les collectivités et les citoyens** : 6 structures
3. **Gouvernance ouverte aux bénéficiaires, adhérents et salariés** : 3 structures
4. **Promouvoir l'harmonie et le vivre ensemble dans le respect des autres** : 2 structures
5. **Favoriser le dialogue social** : 1 structure
5. **Développer l'habitat participatif** : 1 structure
5. **Prévenir les risques en milieu festif** : 1 structure
5. **Promouvoir l'engagement associatif auprès des jeunes** : 1 structure
5. **Proposer des repas compatibles aux régimes des participants** : 1 structure
5. **Autre / divers** : 1 structure

Exemples de démarches inspirantes (NON EXHAUSTIF)

Gouvernance ouverte aux bénéficiaires, adhérents et salariés :

- *Grille de salaire identique pour l'ensemble des salariés et fonctionnement sans direction - Groupe Mammologique Breton*

Promouvoir l'harmonie et le vivre ensemble dans le respect des autres :

- *Proposer aux enfants en situation de handicap de partir en colonies de vacances en compagnie d'autres enfants afin de partager des moments de découverte, de détente, de loisirs. (...). L'objectif est de promouvoir avec les enfants les valeurs de citoyenneté, du vivre ensemble en bonne harmonie dans le respect de l'autre et de l'environnement. Dans l'inclusion il n'existe pas de groupe de personnes avec ou sans handicap, toutes les personnes présentent des besoins communs et individuels. L'égalité et la différence trouvent leur place, la diversité est la norme. – PEP 56*

Contribuer à la transition énergétique et climatique

3^{ème} thématique d'engagements avec 20 associations engagées

Classement en sous-thématiques

Les sous-thématiques d'engagement, par ordre de contributions :

1. **Réduire l'impact et optimiser les déplacements des personnes** : 9 structures
2. **Réduire les consommations d'énergie** : 6 structures
3. **Développer l'utilisation des énergies renouvelables** : 6 structures
4. **Développer l'usage des motorisations alternatives** : 3 structures
5. **Lutter contre des projets de centrales reposant sur des énergies fossiles** : 2 structures

6. **S'adapter au changement climatique** : 1 structure
7. **Autre / divers** : 3 structures

Exemples de démarches exemplaires et/ou valorisables (NON EXHAUSTIF)

Réduire les consommations d'énergie :

- *Proposer des stages de construction à partir de matériaux sains et économes en énergie – Association Empreinte*

Développer l'utilisation des énergies renouvelables :

- *Organiser des ateliers pour apprendre à construire différents systèmes low tech comme des chauffe-eau solaires, des chauffages solaires à ardoises – le Plan D*

Action globale en faveur de la transition énergétique et climatique :

- *Projets collaboratifs avec les adhérents et les acteurs locaux : sentinelles du climat, forêt et climat, livre blanc énergies renouvelables, guide des acteurs du climat, actions de médiations sur le climat (Watty), art et climat, réalisation de films sur les initiatives locales positives etc. – Clim'actions Bretagne Sud*

Le rayonnement de la Bretagne en transition

5^{ème} thématique d'engagements avec 13 associations engagées

Classement en sous-thématiques

Les sous-thématiques d'engagement, par ordre de contributions :

1. **Valoriser les initiatives et les projets bretons de transition** : 7 structures*
2. **Valoriser le patrimoine bâti de la Bretagne** : 2 structures
3. **Développer des coopérations internationales** : 1 structure
4. **Valoriser les savoir-faire et les produits bretons** : 1 structure
5. **Valoriser la culture artistique bretonne** : 1 structure
6. **Promouvoir l'attractivité touristique de la Bretagne** : 1 structure

**Les engagements visant à valoriser les initiatives et les projets bretons de transition sont répartis d'une part, entre les structures qui souhaitent relayer / communiquer autour des initiatives bretonnes de transition en général, et les associations qui souhaitent communiquer sur leur propre démarche / leur propre modèle afin d'essaimer leurs pratiques auprès d'autres acteurs.*

Exemples de démarches exemplaires et/ou valorisables (NON EXHAUSTIF)

Valoriser les initiatives et les projets bretons de transition :

- *Valoriser toutes les initiatives citoyennes en matière de transition écologique et solidaire sur l'ensemble du territoire de la Bretagne (...) En utilisant le dispositif « plumes citoyennes », l'association donne la parole à des citoyens qui souhaitent donner leur point de vue sur les sujets en relation avec les transitions écologiques et solidaires et à des associations qui souhaitent communiquer les actions qu'elles entreprennent dans ce domaine. Mettre l'agenda à disposition de tous les acteurs des transitions pour informer les lecteurs du site de leur actualité, notamment des manifestations et activités qu'ils organisent. – Eco-bretons*

- *Mise en place d'un bâtiment démonstrateur à but pédagogique autour de l'habitat bioclimatique et biomimétique entièrement végétalisé, pour un retour à la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleurs – Bioclimatic Plateform*

III - 3 Degré de maturité des engagements

Les actions déjà engagées représentent 71 % des engagements, celles au stade de projet 14 % et les nouveaux engagements 15%.